

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

\*\*\*\*\*

CENTRE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET  
EDUCATIVES

\*\*\*\*\*

UNITE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

\*\*\*\*\*

POSTGRADUATE SCHOOL FOR THE  
SOCIAL AND EDUCATIONAL  
SCIENCES

\*\*\*\*\*

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR  
SOCIAL SCIENCES

\*\*\*\*\*

DEPARTMENT OF HISTORY

**PROJETS SECTORIELS ET DEVELOPPEMENT  
RURAL ET AGRICOLE AU CAMEROUN : LE  
CAS DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET  
DU DEVELOPPEMENT RURAL (MINADER)  
1960-2017.**

Mémoire en Histoire présentée et soutenue le 21 Juillet 2023

Spécialisation : Histoire économique et sociale

Par

**Marcelle NKEUMI FONDJA**

Licenciée en Histoire

JURY

**Président:** ABENA ETOUNDI Mathieu, Université de Yaoundé 1  
Maître de Conférences

**Rapporteur :** EBALE Raymond, Université de Yaoundé 1  
Professeur

**Membres :** NDO Rose Gisèle, Université de Yaoundé 1  
Chargé de Cours



**Juillet 2023**

## SOMMAIRE

<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>III</b>
<b>RESUME.....</b>	<b>IV</b>
<b>ABSTRACT .....</b>	<b>V</b>
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>VI</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES .....</b>	<b>VII</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE I : CONTEXTE D'IMPLANTATION DES PROJETS SECTORIELS AU CAMEROUN.....</b>	<b>12</b>
I.APERCU DE LA POLITIQUE AGRICOLE ET RURALE SOUS LE PRISME DU DIRIGISME ÉTATIQUE : LE LIBERALISME PLANIFIÉ .....	12
II.ÉTAT DES LIEUX DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL .....	28
III. LES NOUVELLES ORIENTATIONS DU DEVELOPPEMENT RURAL ET AGRICOLE SOUS L'INFLUENCE D'ACTEURS EXTERIEURS.....	40
<b>CHAPITRE II : PRESENTATION GENERALE DES PROJETS SECTORIELS AU CAMEROUN.....</b>	<b>47</b>
I-GÉNÉRALITÉS SUR LES PROJETS SECTORIELS ET LEUR MISE EN ŒUVRE SOUS LE DIGIRIGISME ÉTATIQUE .....	47
II-LA FIN DE L'IPTE ET LA REPRISE DES PROJETS/PROGRAMMES SECTORIELS .....	59
III-LES ACTEURS DE FINANCEMENT DES PROJETS SECTORIELS AU CAMEROUN .....	68
<b>CHAPITRE III : LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL AU CAMEROUN : LE CAS DU PROGRAMME NATIONAL DE VULGARISATION ET DE RECHERCHE AGRICOLE (PNVRA) DE 1988 A 2017. ....</b>	<b>77</b>
I-ORIGINE ET EVOLUTION DU PROGRAMME NATIONAL DE RECHERCHE ET DE VULGARISATION AGRICOLE.....	77
II- PRESENTATION GENERALE DU PROGRAMME NATIONAL DE VULGARISATION ET DE RECHERCHE AGRICOLE.....	90
III- LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME NATIONAL DE VULGARISATION ET DE RECHERCHE AGRICOLE.....	97
<b>CHAPITRE IV : BILAN CRITIQUE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET AGRICOLE SOUS LES PROJETS SECTORIELS .....</b>	<b>103</b>
I-LES ACQUIS DES PROJETS SECTORIELS : UNE RELATIVE REDYNAMISATION DU SECTEUR AGRICOLE ET RURAL .....	103
II-LES FAIBLESSES DES PROJETS SECTORIELS DU MINADER ET REGRESSEMENT DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL AU CAMEROUN.....	112
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>124</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>126</b>
<b>SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>142</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>147</b>

**A**

**Mon défunt père Mathieu FONDJA dont le souhait a toujours été de me voir poursuivre  
mes études supérieures.**

## REMERCIEMENTS

Ces premiers pas dans le domaine de la recherche heuristique n'auraient pas été possibles sans le concours d'un certain nombre de personnes que nous tenons à remercier.

Notre gratitude est premier lieu adressée au Pr Raymond Anselme Ebalé qui, malgré ses multiples occupations, a toujours été à notre écoute et disposition. Il a été d'une patience à toute épreuve et toujours prêt à nous encourager lorsque nous penchions vers l'abandon.

A la suite de notre encadreur, nous tenons à exprimer notre entière reconnaissance à tout le corps enseignant du département d'histoire de l'université de Yaoundé I et en particulier aux Professeurs Virginie Wanyaka, Faustin Kenne, André Tassou, Gilbert Taguem Fah, Gabriel Maxime Mognol Dong et Albert Pascal Temgoua de regrettée mémoire, pour leurs enseignements et leur assistance substantielle.

Nous n'oublions pas de mentionner le personnel du service des archives du MINADER, du siège du Programme National de Vulgarisation de la Recherche Agricole (PNVRA), de la Cellule de la Direction des Projets du MINADER, de la bibliothèque de la Faculté des Arts des Lettres et Sciences Humaines (FALSH) de l'Université de Yaoundé I et du Centre de Documentation et Recherche Agricole (CDDR). Qu'ils trouvent tous en ce travail, le témoignage de notre sincère reconnaissance pour les précieuses informations, qu'ils ont bien voulu mettre à notre disposition.

Nous tenons également à exprimer notre gratitude aux différents membres de notre famille, et en particulier à notre époux le Dr Georges Patrice Etoa Oyono dont l'encadrement, les encouragements et les conseils ont été déterminants pour l'aboutissement de ce travail. Que nos enfants : Paule Rita, Patrick Wilfried, Marthe Marcelle et Gabriel Lucas qui nous ont soutenu et supporté tout au long de la réalisation de ce travail reçoivent, au terme de son parachèvement la reconnaissance qui leur est due. Puisse notre oncle, le pasteur Paul Kebefa trouver en ce travail la gratitude qui lui revient également.

Nous ne saurions omettre de faire mention ici de nos collègues Dr Sylvie Laure Andela Bambona et l'Inspecteur Pédagogique Régional (IPR) Evelyne Keimbou Mezatio Osoa dont le soutien a contribué à la l'aboutissement du présent travail.

## RESUME

Intitulée « Projets sectoriels et développement agricole et rural : le cas du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) 1960-2017 », la présente étude a pour objet d'évaluer la pertinence et l'incidence des projets sectoriels initiés par ledit Ministère dans la dynamique de développement intégré sur le monde rural au Cameroun. Cette étude s'appuie spécifiquement sur le Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole (PNVRA). En effet, la philosophie qui a sous-tendu la mise en place des projets sectoriels, au début de la décennie 1960, et plus spécifiquement celle à la base de l'élaboration du PNVRA; initiée en pleine crise économique, consistait en la promotion du développement rural à travers une action multidimensionnelle. Cette dernière était axée sur différents éléments notamment l'agriculture, la santé et la promotion du développement participatif. Pour parvenir à la réalisation de cette étude, une trame documentaire variée constituée de sources diverses a été convoquée comme l'exige l'orthodoxie méthodologique en histoire. Ces sources pour l'essentiel se déclinent en documents primaires ou d'archives, sources orales, documents iconographiques et de travaux académiques (Thèses et mémoires) ou de travaux édités (ouvrages et articles). Il ressort globalement de ce travail de recherche que les projets sectoriels et plus précisément le PNVRA sont dans l'esprit promoteur malgré quelques errements conceptuels, mais se sont avérés dans la pratique mitigés.

**ABSTRACT**

*The title of this document “Sectorial projects and agricultural and rural development: case study of MINADER 1960 – 2020” aims at assessing the relevance and effect of sectorial projects brought about by the Ministry of Agriculture and Rural Development. This is done within the dynamics of development integrated on Cameroon’s rural landscape and supported by a specific case: the National Agricultural Extension and Research Programme. The philosophy behind the implementation of the sectorial projects (under study here) in the early 1960s, and more specifically that of drawing up the “PNVRA” project at the heart of the economic crisis, consisted in promoting rural development through multidimensional action based especially on agriculture, health as well as the promotion of participatory development. To attain this goal, this study focused, as required by methodology orthodoxy in history, on a multiplicity of sources. These sources were mainly made up of three groups integrating primary documents or archives, oral sources, iconographic documents, and largely, published literature. In all that precedes, it can generally be noted that sectorial projects, especially the “PNVRA” project was on the promotion path in spite of some conceptual lapses, but turned out to be lukewarm.*

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

### I. Tableaux

1. Evolution des principales productions d'exportation 1990-1998 (milliers de tonnes) .....	29
2. Evolution de la production des principaux produits vivriers de 1991 à 2005 (en milliers de tonnes) .....	31
3. Prévisions et réalisations du IIème plan (1966-1971) .....	52
4. Prévisions et réalisations du IIIème plan .....	54
5. Prévisions et réalisations du IVème plan (1976-1981) .....	56
6. Récapitulatif des projets du Vème plan dont les financements sont ou seront à rechercher (1981-1986) .....	57
7. Répartition des programmes et projets du MINADER par zone de couverture (2003-2007) .....	61
8. Projets/programmes PPTTE mis sur pied en janvier 2007 .....	63
9. Projets C2D en cours de préparation en janvier 2007 .....	63
10. Sociétés sous tutelle du MINADER .....	65
11. Les formations menées par le PNVFA .....	81
12. Séminaires divers à l'intérieur du Cameroun entre 1990 et 1994 .....	82
13. Taux de réalisation des formations bimensuelles du PNVFA (1990-1993) .....	84
14. Taux de réalisation des ateliers mensuels de revue de technologie 1990-1993 .....	85
15. Ratio d'encadrement de GC et AC par les AVV de 1993 à 1994 .....	86
16. Contribution au financement du PNVRA de 1998 à 2005 (en FCFA) .....	96
17. Prévisions et réalisations des décaissements (en FCFA) .....	96
18. Evolution de l'effectif du personnel PNVRA (2006-2011) .....	100
19. Taux de variation des rendements à l'hectare de certaines cultures en 1999 et 2004 .....	105
20. Evolution des importations annuelles d'engrais au Cameroun (en tonne) .....	116
21. Récapitulatif des formations spécifiques à l'extérieur du Cameroun .....	116
22. Taux de financement du Projet d'investissement et de développement des marchés agricoles (PIDMA) en 2018 .....	118

### II. Graphiques

1. Evolution des principales productions d'exportation 1990-1998 (milliers de tonnes) .....	30
2. Evolution de la production des principaux produits vivriers de 1991 à 2005 (en milliers de tonnes) .....	31
3. Taux de réalisation des formations bimensuelles du PNVFA entre 1990 et 1993 .....	84
4. Taux de réalisation des ateliers mensuels de revue de technologie 1990-1993 .....	85
5. Ratio d'encadrement de GC et AC par AVV (1993-1994) .....	86
6. Evolution contrastée des effectifs du PNVRA entre 2006-2011 .....	100
7. Répartition des taux de rendements à l'hectare de certaines cultures en 1999 et 2004 .....	105

## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

<b>AC</b>	: Agriculteurs de Contact
<b>ACEFA</b>	: Programme d'Amélioration de la Qualité des Exploitations Familiales
<b>AMRT</b>	: <i>Agricultural management training for Africa</i>
<b>AMTA</b>	: Atelier Mensuel de Revue des Technologies
<b>APP</b>	: Association Professionnelle des Producteurs
<b>AVV</b>	: Agent Vulgarisateur de Village
<b>AVZ</b>	: Agent de Vulgarisation de Zone
<b>BAD</b>	: Banque Africaine pour le Développement
<b>BEI</b>	: Banque Européenne d'Investissement
<b>BIP</b>	: Budget d'Investissements Publics
<b>BIRD</b>	: Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
<b>CAC</b>	: Crédit Agricole du Cameroun
<b>CANSUCO</b>	: Centre National de Développement des Entreprises Coopératives
<b>CDRIA</b>	: Centre de Développement Rural Intégré pour l'Afrique
<b>CDWF</b>	: <i>Colonial Development Welfare Fund</i>
<b>CENEEMA</b>	: Centre National d'Etude et d'Expérimentation du Machinisme Agricole
<b>COOPEC</b>	: Coopératives d'Épargne et de Crédit
<b>CTD</b>	: Collectivités Territoriales Décentralisées
<b>DEPC</b>	: Direction des Etudes, des Programmes et de la Coopération
<b>DGRCV</b>	: Direction du Génie rural et de l'Amélioration du Cadre de Vie en milieu rural
<b>DIRAGRI</b>	: Direction de l'Agriculture
<b>DOPA</b>	: Direction des Organisations Professionnelles et de l'Appui aux exploitations agricoles
<b>DP</b>	: Direction des Projets
<b>DPGT</b>	: Projet de Développement Paysannal et Gestion des Terroirs
<b>DPP</b>	: Direction des Projets et Programme
<b>DSCE</b>	: Document de Stratégie Pour la Croissance et l'Emploi



<b>DSCN</b>	: Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
<b>DSRP</b>	: Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
<b>DTS</b>	: Droits de Tirage Spécifiques
<b>EAMI</b>	: Exploitation Agricole de Moyenne Importance
<b>EMF</b>	: Institutions de Micro-Finance
<b>EPR</b>	: Equipe Pluridisciplinaire
<b>FCFA</b>	: Franc de la Coopération Financière Africaine
<b>FED</b>	: Fonds Européen de Développement
<b>FIDA</b>	: Fonds International pour le Développement Agricole
<b>FIDES</b>	: Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social
<b>FONADER</b>	: Fonds National de Développement Rural
<b>FRBC</b>	: Fonds de recherche sur base compétitive
<b>GC</b>	: Groupe de contact
<b>GIC</b>	: Groupe d'initiative commune
<b>GIZ</b>	: <i>Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>
<b>GTZ</b>	: <i>Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i>
<b>HEVECAM</b>	: Hévéa-Cameroun
<b>IDA</b>	: <i>International Development Association</i>
<b>IFI</b>	: Institutions financières internationales
<b>IRA</b>	: Institut de la recherche agronomique
<b>IRAD</b>	: Institut des Recherches Agricoles pour le Développement
<b>MIDENO</b>	: Mission de développement du Nord-ouest
<b>MIDEVIV</b>	: Mission de Développement des Cultures Vivrières
<b>MINADER</b>	: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
<b>MINAGRI</b>	: Ministère de l'Agriculture
<b>MINEP</b>	: Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
<b>MINEPIA</b>	: Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
<b>MINFOP</b>	: Ministère des Forêts et de la Faune
<b>MINRESI</b>	: Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
<b>NPA</b>	: Nouvelle Politique Agricole
<b>OAL</b>	: Organisme d'Appui Local
<b>ONCPB</b>	: Office National de Commercialisation des Produits de Base

<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale
<b>OP</b>	: Organisation des Producteurs
<b>OS</b>	: Objectif Spécifique
<b>PACA</b>	: Projet d'Amélioration de la Compétitivité Agricole
<b>PADC</b>	: Projet d'Appui au Développement Communautaire
<b>PADFA/MINADER</b>	: Programme d'Appui au Développement de la Filière Agricole
<b>PADMIR</b>	: Programme d'Appui au Développement de la micro-finance rurale
<b>PAS</b>	: Plan d'Ajustement Structurel
<b>PNAFM</b>	: Programme National d'Appui a la Filière Mais
<b>PNDP</b>	: Programme National de Développement Participatif
<b>PNDRT</b>	: Programme National de Développement des Racines et Tubercules
<b>PNVA</b>	: Programme National de Vulgarisation Agricole
<b>PNVFA</b>	: Programme National de Vulgarisation et de Formation Agricole
<b>PNVRA</b>	: Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole
<b>PPTE</b>	: Pays Pauvre Très Endette
<b>PRFPT</b>	: Programme d'appui à la Relance de la filière Pomme de Terre
<b>PRODERIP</b>	: Projet de Développement de la riziculture Pluviale Des Plateaux de la zone forestière à Pluviométrie Bimodale
<b>PSCC</b>	: Programme Semencier Cacao/Café
<b>PVBF</b>	: Programme de Valorisation des Bas Fonds
<b>SDSR</b>	: Stratégie de Développement de Secteur Rural
<b>SEDR</b>	: Secrétariat d'état au Développement Rural
<b>SEMRY</b>	: Société d'expansion et de Modernisation de Riz
<b>SFAR</b>	: Fonds Spécial d'actions Rurales
<b>SIM</b>	: Système d'information sur les Marchés
<b>SOCAME</b>	: Société Camerounaise des Engrais
<b>SOCAPALM</b>	: Société Camerounaise de Palmeraies
<b>SODEBLE</b>	: Société de Développement du Blé
<b>SODECAO</b>	: Société de Développement de Cacao
<b>SODECOTON</b>	: Société de Développement du Coton
<b>SODENKAM</b>	: Société de Développement Du Nkam
<b>SODERIM</b>	: Société de Développement de la Riziculture dans la Plaine du Menoua

<b>SOWEDA</b>	: <i>South west Development Authority</i>
<b>SS</b>	: Superviseur de Secteur
<b>STCP</b>	: <i>Sustainable Treecrop Program</i>
<b>TDR</b>	: Termes De Référence
<b>TS</b>	: Technicien Spécialisé
<b>UD</b>	: Unité de Démonstration
<b>UNVDA</b>	: <i>Upper Noun Valley Development Authority</i>
<b>ZAPI</b>	: Zone d'Actions des Projets Intégrés

## INTRODUCTION

### I- CONTEXTE DE L'ETUDE

L'Analyse Sectorielle en Agriculture (ASA) est un outil de planification qui permet d'établir des prévisions conditionnelles d'évolution du secteur agricole. Ces prévisions sont dites conditionnelles parce qu'elles dépendent de la réalisation de certaines hypothèses : les unes sont relatives à l'environnement non contrôlable du secteur agricole<sup>1</sup> les autres se rapportent à la politique orientant l'évolution du secteur. Après la réunification dans le cours de la décennie 1960, les premières autorités du Cameroun ont axé leurs politiques de développement sur le secteur agricole<sup>2</sup>. En prenant une telle initiative, les autorités camerounaises se sont inscrites dans une dynamique commune à tous les pays africains nouvellement indépendants. De telles politiques rentraient théoriquement en ligne de compte des approches physiocrates qui postulent l'agriculture comme base de la richesse des nations<sup>3</sup>. A ce titre, l'essentiel des discours des autorités, notamment ceux développés dans les Plans quinquennaux, reposaient sur la prépondérance de l'agriculture comme levier du développement<sup>4</sup>. Les paysans, acteurs incontournables de ces projets ont fait l'objet d'une attention particulière traduite par la dénomination "*plan du paysan*" portée par le deuxième plan quinquennal 1966-1971<sup>5</sup>. Dans le même ordre d'idées, l'année 1976<sup>6</sup> était nommée "année du paysan" par le Président Ahidjo. Avec l'avènement du renouveau, les autorités à quelques exceptions près, ne se sont pas éloignées de cette ligne directrice de politique de développement.

Constitué d'ensembles géographiques variés<sup>7</sup>, le Cameroun, par la voie de ses premières autorités a été découpé en zones agricoles spécifiques ou sectorielles. Il s'agissait de renforcer les différentes zones géographiques du Cameroun dans la production des denrées

<sup>1</sup> Ceci renvoie aux marchés mondiaux, au climat et même aux catastrophes naturelles...

<sup>2</sup> A.Yemmafouo, "L'agriculture urbaine camerounaise. Au-delà des procès, un modèle socioculturel à intégrer dans l'aménagement urbain", *Géocarrefour* n°89, volume 1, 2014, p. 3.

<sup>3</sup> Y. Charbit, "L'échec politique d'une théorie économique : la physiocratie", *Population* n°6, volume 57, 2002, p. 849.

<sup>4</sup> V. Achancho, "Revue et analyse des stratégies nationales d'investissement et des politiques agricoles en Afrique du Centre : Cas du Cameroun", *Reconstruire le potentiel alimentaire de l'Afrique de l'Ouest*, A. Elbehri (ed), FAO/FIDA, 2013, p. 142.

<sup>5</sup> Abena Etoundi, "La planification économique...", p. 217.

<sup>6</sup> En effet, une circulaire du Président Amadou Ahidjo annonçait des directives portant sur l'élaboration démocratique du 4<sup>e</sup> plan et la mise sur pied du développement autocentré. Le développement autocentré était largement en faveur du paysan, car il entraînait son implication et plusieurs mesures agricoles entraient en sa faveur (primes diverses Ex : à la plus belle plantation...) T. Mama, *L'économie camerounaise...* p. 200.

<sup>7</sup> L'expression ensemble géographique varié ici renvoie aux aires agro-écologiques sont constituées, régions aux reliefs, sols, végétation, climat similaires et adaptées à certains cultures.

propres à leur environnement, de manière à en faire des bassins agricoles diversifiés. L'enjeu d'une telle démarche reposait en l'atteinte d'une sécurité alimentaire sur l'étendue du territoire national. C'est ainsi qu'ont été alors instituées cinq grandes zones dites "agro-écologiques"<sup>8</sup>. La première est la zone soudano-sahélienne qui couvre pratiquement toute la région septentrionale à l'exception du plateau de l'Adamaoua. La seconde zone dite des "hautes savanes guinéennes" concerne les plateaux de l'Adamaoua et une partie de l'ancienne province de l'Est<sup>9</sup>. La zone trois, ou "zone des hauts-plateaux de l'Ouest" regroupe les divisions administratives des anciennes provinces de l'Ouest et du Nord-Ouest<sup>10</sup>. La quatrième zone, encore appelée zone forestière humide à régime pluviométrique monomodal comprend les anciennes provinces du centre et du sud. Enfin, la cinquième zone encore dénommée "zone forestière humide à régime pluviométrique bimodal" couvre partiellement les anciennes provinces du Centre, du Sud et de l'Est notamment. Cette démarche a amené les politiques à cibler les problèmes agricoles par secteurs.

Toutefois, compte tenu du caractère impérieux de l'environnement rural, terroir dans lequel devaient se développer les activités agricoles, il fallait adjoindre d'autres paramètres au développement de cette agriculture. C'est ainsi que les autorités ont développé des mesures dans le sens d'une dimension intégrée du développement. Ceci impose qu'à l'agriculture, soient associés des aspects relatifs à la formation des paysans et à l'amélioration de leur cadre de vie. Cette amélioration passe par la mise en place des infrastructures sanitaires et scolaires, auxquelles s'ajoutent les voies de communication ; l'hydraulique et l'électrification rurale ou villageoise. Une telle option procède d'une volonté de modernisation de l'agriculture, et partant, celle des zones rurales<sup>11</sup>. La philosophie qui sous-tend cette politique a consisté à renforcer les capacités du paysan, présenté comme cheville ouvrière du développement agricole et rural. C'est dans ce sillage que sont institués les projets et programmes dits intégrés dont la tutelle avait été confiée au Secrétariat d'État au Développement Rural (SEDR), créé en 1957<sup>12</sup> sous l'administration française ; ensuite remplacé par le Ministère de l'Agriculture (MINAGRI<sup>13</sup>), devenu Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) depuis 2005<sup>14</sup>.

---

<sup>8</sup> E. Douya, *Analyse de l'impact du Franc CFA sur la production agricole et la sécurité alimentaire au Cameroun. Propositions d'actions*, MINAGRI, 1995, pp. 5-6.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> J.L. Maurer, *Modernisation agricole, développement économique et changement social : le riz, la terre et l'homme à Java*, Paris, Presses Universitaires de France (PUF), 1986, p. 451.

<sup>12</sup> AMINADER, *La politique agricole du Cameroun oriental dans la perspective du troisième plan quinquennal*, août 1969.

<sup>13</sup> Idem, Décret n°72/438 du 1<sup>er</sup> septembre 1972 portant organisation du ministère de l'agriculture.

<sup>14</sup> AMINADER, Décret n°2005/118 du 15 avril 2005 portant organisation du ministère de l'agriculture et du développement rural.

La démarche qui a conduit aux projets et programmes intégrés a été graduelle. Ainsi, on constate une nette constance de la primauté du monde rural dans les politiques de développement du Cameroun centrées sur l'agriculture depuis 1960. Toutefois, si dans l'idée lesdits projets et programmes visaient des objectifs nobles, il convient cependant de souligner que de nombreuses incongruités ont entravé leur bonne marche. En outre, en situation de crise, certains ont été abandonnés ou conduits de manière approximative, et parfois, inachevés. Une incursion euristique dans ce pan de l'histoire économique du Cameroun dans le cadre de ce travail, permettra d'en rendre compte à la lumière des sources exploitées. Après avoir ainsi tenté de décrire le contexte de notre étude, il convient à présent de présenter les motivations qui ont conduit au choix de la présente thématique.

## II- RAISONS DU CHOIX DU SUJET

Le choix d'une thématique devant faire l'objet d'une recherche, ne relève pas du hasard. En effet il obéit à un ensemble de motivations dont la clarification est, impérative. C'est dans ce sens que l'homme de science Paul N'Da souligne que, tout chercheur, qui mène une recherche sans motivation fondamentale, court le risque de plonger facilement dans le découragement et la stagnation<sup>15</sup>. Nos motivations sont multiples.

La première relève d'une volonté d'inscrire cette étude dans une dynamique de continuité de notre mémoire de Diplôme de Professeur de l'Enseignement Secondaire (DIPES II) à l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé (ENS). Ce travail, qui a porté sur l'impact de la libéralisation de la culture du café sur les populations du Ndé,<sup>16</sup> a forgé en nous, une passion pour les dynamiques agricoles en rapport avec le développement rural. Notre retour à l'université, après de nombreuses années de service, a exacerbé cette flamme inassouvie.

La deuxième naît au cours de nos travaux d'exposés et travaux dirigés qui nous ont donné l'occasion de parcourir une pléthore de travaux en histoire et autres disciplines, portant sur le développement agricole au Cameroun. Le constat établi a permis certes d'identifier une abondante littérature pluridisciplinaire sur les questions agricoles et le développement rural, mais, qui n'ont que très rarement été orientés vers les projets sectoriels.

De plus, l'ambition de vouloir à notre modeste manière, apporter une contribution à l'élargissement de l'historiographie économique axée sur le secteur agricole au Cameroun, constitue également une motivation de poids.

---

<sup>15</sup> P. N'Da, *Méthodologie de la recherche de la problématique à la discussion des résultats*, Abidjan, 2002, p. 30.

<sup>16</sup> M.Nkeumi Fondja, "L'impact de la libéralisation de la caféiculture sur les populations du Ndé 1953-1994", Mémoire de DIPES II, ENS Yaoundé, 2008.

La quatrième motivation découle de l'environnement rural et agricole dans lequel nous avons grandi ; il a vibré au rythme des saisons de récoltes liées aux activités agricoles menées, par nos parents et proches. L'expérience des saisons de vente du café ou des produits vivriers sont encore vivaces dans notre esprit. Non seulement nous y avons participé, nous avons largement bénéficié des fruits de cette récolte.

### **III- JUSTIFICATION DES BORNES CHRONOLOGIQUES**

Le présent travail s'étend sur une période de soixante ans allant de 1960 à 2017. **1960** marque le début de l'élaboration et de la mise en œuvre du premier plan quinquennal dont les objectifs sectoriels cadrent avec le développement agricole. **2017** se justifie par la fin du Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole (PNVRA). L'option de fixation sur ce projet tient globalement au fait qu'il est le plus permanent et constant au rang de tous les projets sectoriels implémentés au Cameroun, par le MINADER. Ce dernier, contrairement aux autres, a traversé la crise et s'est ainsi maintenue jusqu'en 2017<sup>17</sup>.

### **IV- INTERET DE L'ETUDE**

Cette étude, sans prétendre être la pionnière, constitue une ouverture du champ de l'historiographie économique camerounaise vers une perspective sous laquelle elle avait été jusqu'alors peu abordée. En effet, il existe une pléthore de travaux sur les questions de développement rural et agricole et ce dans plusieurs champs disciplinaires. Ces travaux, à n'en point douter, abordent pour certains de manière plus ou moins transversale la question des projets sectoriels en rapport avec la question du développement rural et agricole. Mais la césure entre lesdites études et la nôtre est qu'elle entend se consacrer de manière plus ou moins holistique à l'histoire des projets sectoriels du MINADER. Ce travail de recherche est consacré exclusivement au développement agricole et rural. Il permet d'en visiter la politique à travers les projets sectoriels impulsés par le MINADER. Pour ce faire, il rend compte aussi bien des points pertinents que des écueils de ces projets dont les résultats, à l'observation, demeurent mitigés. Aussi, est-il possible, à partir de cette étude, de rendre mettre en exergue des dynamiques paysannes ou rurales à l'œuvre dans les projets sectoriels et dont les acquis peuvent servir aujourd'hui de terreau à un renouveau rural et agricole au Cameroun. En d'autres termes, les nouvelles politiques agricoles et rurales du Cameroun pourraient s'inspirer des pratiques pertinentes implémentées dans le cadre des projets sectoriels tout en les adaptant aux réalités

---

<sup>17</sup>Il semble impératif de rappeler que la date officielle d'achèvement du PNVRA prévue pour février 2017 a été repoussée à décembre 2020.

actuelles. Ceci est davantage plausible dans la mesure où le développement agricole et rural actuel semble reposer sur la spécialisation des spéculations agricoles selon les potentialités et les caractéristiques des régions agricoles du Cameroun.

En fin de compte, dans une perspective pédagogique, l'étude permet de conclure que, les problèmes structurels, organisationnels, fonctionnels et davantage financiers ont constitué la trame des entraves ayant conduit à la minimalisation des résultats obtenus dans le cadre des projets sectoriels. Leur prise en compte par les pouvoirs publics, pourrait sans nul doute, améliorer à l'avenir des initiatives analogues. À ce titre, ce modeste travail serait alors une sorte d'interpellation et de plaidoyer auprès des autorités compétentes en la matière.

## **V- REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE**

À l'état actuel des recherches, en sciences humaines et sociales, en général et dans l'historiographie camerounaise en particulier, il est utopique de croire que l'on est le pionnier dans ce domaine. C'est pour cette raison qu'il est indispensable de s'appuyer sur les travaux antérieurs afin de s'orienter sur l'état du débat en la matière, et de dégager de nouvelles perspectives. Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt déclarent à cet effet que : « lorsqu'un chercheur entame une recherche, il est peu probable que le sujet traité n'ait jamais été abordé par quelqu'un d'autre auparavant au moins en partie au moins directement ou en partie<sup>18</sup> ». Dès lors, la thématique abordée dans le cadre de ce travail est loin d'être totalement en marge de cette réalité. La littérature sur le développement agricole au Cameroun est assez dense et diversifiée. Des chercheurs de divers champs disciplinaires<sup>19</sup> se sont penchés sur cette thématique.

Ainsi, la thèse de Jules Ambroise Nopoudem<sup>20</sup> qui évalue l'action de l'Union Européenne dans la dynamique du développement agricole et rural du Cameroun est une source d'information majeure pour la réalisation de la présente étude. Son importance réside le fait qu'il aborde de nombreux projets intégrés en zones rurales au Cameroun sous financement de l'Union Européenne. Dans le deuxième chapitre, cette étude renseigne globalement sur plusieurs projets et programmes intégrés au Cameroun, et n'est focalisée que sur l'action de l'Union Européenne, l'un des plus grands partenaires du MINADER.

---

<sup>18</sup> R. Quivy et L. V. Campenhoudt, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2<sup>e</sup> édition, 1995, p. 42.

<sup>19</sup> C'est le cas de la géographie, la science économique, la sociologie, l'histoire, l'anthropologie...

<sup>20</sup> J.A. Nopoudem, "L'union européenne et le développement agricole et rurale du Cameroun, 1960-2000: analyse historique", thèse de doctorat Ph.D en histoire, Université de Yaoundé, 2013.



La thèse de doctorat de Mathieu Jérémie Abena Etoundi<sup>21</sup> traite des politiques de développement du Cameroun sous le prisme de la planification économique du Cameroun de son accession à l'indépendance jusqu'à l'an 2000. Elle examine la pertinence des plans quinquennaux dans le développement du Cameroun et ressort l'inclinaison que la politique économique du Cameroun a faite sur le développement du monde rural et sur l'agriculture. Cette étude nous amène à revisiter la longue trajectoire des initiatives de développement économique du Cameroun en y percevant ruptures, continuités ou permanences de ces dernières.

Toujours sur des questions agricoles au Cameroun, notre mémoire de DIPES II<sup>22</sup>, aborde la question des mutations entraînées par la culture du café sur les populations du Ndé d'une part, puis les effets pervers de la reconversion agricole suite à la crise des années 80 d'autre part. Ce travail a constitué une source non négligeable dont la présente étude s'inspire. En effet, sa contribution réside dans l'importance des données fournies au niveau de l'évolution des prix des produits de base dont le café dans ses différentes variétés, le cacao et même le coton à l'aune de la crise économique. Il aborde également les questions de l'évolution du mouvement coopératif dans cette région, mouvement qui obéit à l'orientation des politiques et institutions sectorielles du développement rural<sup>23</sup>. Cependant, si ce travail traite des questions agricoles au Cameroun, il reste complètement muet en ce qui concerne les projets sectoriels.

C'est aussi le cas pour Achille Roméo Guimkeu<sup>24</sup> qui examine l'apport du Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole (PNVRA) dans la région de la Menoua. Ce travail de recherche ressort les différents acteurs du financement du programme, les bénéficiaires au sein des organisations paysannes et présente les différents résultats de la formation des personnels au terme du programme. Malheureusement l'auteur ne s'est pas intéressé à la phase Programme National de Vulgarisation Agricole (PNVA) pourtant développée entre 1998 et 2000. De même, la critique quant à l'atteinte des objectifs du programme et son impact sur les populations de la Menoua est insuffisante.

---

<sup>21</sup> M. J. Abena Etoundi, "La planification économique au Cameroun", Thèse de Doctorat Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008.

<sup>22</sup> M.Nkeumi Fondja, "L'impact de la libéralisation...", 2008.

<sup>23</sup> AMINADER, Cameroun, cadre sectoriel du développement rural : Evaluation des politiques et institutions sectorielles, 2007.

<sup>24</sup> A.R. Guimkeu, "Le programme national de vulgarisation et de recherche agricole : Etude historique et apport dans le département de la Menoua (1988-2004)", mémoire de maîtrise en histoire économique et sociale, Université de Yaoundé I, 2005.

Médar Tsala Buni<sup>25</sup> s'intéresse à la question rurale en présentant la crise économique comme la base de la mise sur pied du concept de sécurité alimentaire au Cameroun. Il évoque le désengagement de l'État sur les populations rurales et analyse les actions de L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA). Il s'agit entre autre de l'identification des zones à risque, du financement de plusieurs projets agropastoraux et de la formation des vulgarisateurs. Bien que cette étude soit assez proche de la nôtre, elle se limite à l'action de deux organisations internationales pourtant plusieurs organisations interviennent au Cameroun.

Guy Armand Kenmogne<sup>26</sup> Quant à lui, s'intéresse aux questions agricoles au Cameroun à travers le Projet de Développement Rural de la Province de l'Ouest (PDRPO) qui constitue le prolongement du Projet des Hauts Plateaux de l'Ouest. Ces projets ont eu pour objectif l'augmentation de la production agricole sur le plan qualitatif et quantitatif, le renforcement des structures coopératives, l'amélioration du niveau de vie et des revenus des paysans. L'auteur examine les causes de la crise des années 80, recense les organisations internationales ayant participé à son financement et dresse un bilan dudit projet. La limite de cette étude est qu'elle porte exclusivement sur la culture du maïs et se limite à une seule des dix régions que compte le Cameroun.

Jean Pierre Bell dans son article<sup>27</sup> compare la révolution agricole qui a eu lieu en France et celle envisagée par les autorités camerounaises qui, s'appuient sur la paysannerie pour la réaliser au sortir de la décolonisation. L'auteur conclut que l'archaïsme des méthodes culturelles couplées au caractère fort rudimentaire de l'outillage agricole ne peuvent permettre l'atteinte d'un tel objectif. Cet article qui nous renseigne sur les politiques agricoles au Cameroun évoque même sans les nommer ainsi, les projets sectoriels. Cependant, cet article ne fait pas un lien entre les projets agricoles au Cameroun en rapport avec le développement rural intégré.

J. Boutais et als<sup>28</sup> dans une collection de travaux traitent des stratégies de développement du monde rural. Ces travaux sont axés sur les projets sectoriels, le développement intégré et la formation des paysans dans le domaine agricole sous le prisme de la planification. Ils évoquent également les limites de la planification avec pour causes les défaillances financières et la

---

<sup>25</sup> M. Tsala Buni, "L'aide internationale au développement du secteur agricole au Cameroun de 1978 à 2013 : le cas du FIDA et de la FAO", mémoire de master II en histoire économique et sociale, Université de Yaoundé I, octobre 2015.

<sup>26</sup> G.A. Kenmogne, "Production et commercialisation du maïs dans la région de Bandjoun : étude historique (1961-2010)", mémoire de master II en histoire économique et sociale, Université de Yaoundé I, 2011-2021.

<sup>27</sup> J. Bell, " L'idée d'une fin des paysans dans l'agriculture camerounaise", *Journal of the Cameroon Academy of Sciences*, n°2, volume 2, 2002, pp. 121-136.

<sup>28</sup> J. Boutais et als, "Populations, planification et développement du monde rural : l'exemple du monde rural", *ISH ONAREST*, 1979.

médiocrité de la ressource humaine. Le point de démarcation se situe au niveau de la structure de mise sur pied desdits projets qui reste dans le cas d'espèce le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Le travail d'Alain Valette sur la planification régionale agricole au Cameroun<sup>29</sup> rentre en ligne de compte des projets dits sectoriels que le MINADER impulse au Cameroun. Pour parvenir à cette démonstration, l'auteur retrace les origines, puis les différentes phases de la planification économique au Cameroun. Seulement, cette étude ne s'appesantit pas sur la dimension intégrée de la régionalisation agricole dont elle fait référence.

L'ouvrage de Falna Taubic et B. Mahamat, s'intéresse au développement participatif dans le Logone et Chari<sup>30</sup>. Les auteurs de cet ouvrage mettent en exergue le concept de dynamique d'autogestion communautaire. Ils présentent l'action collective, les contraintes de survie, la gestion des conflits et la cohésion comme étant le fruit du développement participatif ; développement qui serait une réelle panacée aux modèles importés du développement inadaptés au contexte camerounais. Seulement cet ouvrage a été inspiré d'un type de société dite hiérarchique, donc a omis de proposer d'autres modèles adaptés aux sociétés égalitaires.

Touna Mama dans son ouvrage<sup>31</sup> traite de l'économie camerounaise en général et du développement agricole en particulier, part non négligeable du présent travail. Il examine également les différentes politiques agricoles adoptées, les projets/programmes et la production agricole du Cameroun durant cette période. L'auteur propose en retour comme panacée à cet exploit, le respect scrupuleux des engagements du Cameroun, et la non prise de ceux qu'il ne pourrait tenir. Seulement, cet ouvrage reste muet sur la dernière décennie 2010, partie importante de ce travail de recherche.

## VI- PROBLÉMATIQUE

La question de développement en général, et celle du développement agricole et rural en particulier est au centre des préoccupations des dirigeants africains et partant ceux du Cameroun depuis la vague des indépendances. En effet, lorsque le Cameroun accède à la souveraineté internationale, il est un pays à forte dominance rurale<sup>32</sup>. Le choix porté sur la planification le mène à aborder son développement économique en fonction des différents secteurs. En ce qui concerne le secteur agricole, la réalisation de plusieurs objectifs semble impératif. Il s'agit entre

<sup>29</sup> A. Valette, "Les méthodes de planification régionale au Cameroun", *ORSTOM* n°76, Yaoundé, 1976, p. 1.

<sup>30</sup> F. Taubic et B. Mahamat, *Le Logone et Chari face aux dynamiques participatives : logiques, effets et enjeux dans l'arène locale du développement*, Linselles-France, Editions Connaissances et Savoirs, 2019.

<sup>31</sup> Touna Mama, *L'économie camerounaise : Pour un nouveau départ*, Yaoundé ; Afrédit, 2008.

<sup>32</sup> Abena Etoundi "La planification économique... ", p. 514.

autres de la sécurité alimentaire, l'autosuffisance alimentaire, l'amélioration des conditions de vie du monde rural et la réduction de la pauvreté. Les différents projets sectoriels à vocation globale d'une part et intégrée d'autre part s'attèlent à la poursuite l'atteinte de ces objectifs.

La présente étude vise à questionner la pertinence desdits projets quant à leur capacité à impulser de façon effective le développement rural et agricole. D'où la question de recherche suivante : Quelle évaluation peut-on faire des projets sectoriels initiés au Cameroun entre 1960 et 2017 ? Autrement dit, ces projets ont-ils réellement contribué à assurer une dynamique de décollage socioéconomique dans leurs zones d'implémentation?

## VII- MÉTHODOLOGIE

Ce travail a été réalisé à partir d'une diversité de sources comme l'exigent les canons conventionnels d'écriture de l'histoire. Pour ce faire, il s'est inscrit dans le sillage de la révolution historiographique des annales qui intègre la pluralité des sources et l'ouverture disciplinaire comme bases d'écriture de l'histoire<sup>33</sup>. Les sources écrites exploitées sont d'ordre primaire et secondaire.

Les sources primaires de types écrits sont essentiellement constituées d'archives qui se déclinent sous plusieurs formes. Ces dernières ont été recueillies auprès du service d'archivage du MINADER, et du Projet National de Recherche et Vulgarisation Agricole. Leur traitement a été pour l'essentiel axé sur l'usage des fiches de synthèse d'archive.

Les sources primaires de type oral ont été collectées auprès d'un échantillonnage de personnes ressources, directeurs de projets intégrés comme le PNVRA, le PRODERIP, l'ACEFA, le PRESS, certains bénéficiaires du PNVRA et du personnel en service à la Direction des projets du MINADER.

À partir d'un guide d'entretien, nous avons collecté des informations orales enregistrées dans un magnétophone sur la base d'une démarche qualitative et quantitative. Celles-ci ont été traitées après dépouillement et transcription. Consciente que, "les témoins ne doivent pas être forcément crus sur paroles, les plus naïfs des policiers le savent bien<sup>34</sup>", comme le souligne Marc Bloch, les différents témoignages recueillis ont été non seulement confrontés entre eux, mais également mis en perspective avec les autres types de sources par quête d'objectivité et de critique des sources.

---

<sup>33</sup>F. Doss, " A l'école des annales, une règle : l'ouverture disciplinaire", *Hermès la Revue* n°67, 2013, pp. 106-112.

<sup>34</sup>Bloch, *Apologie pour l'histoire*, p. 50.

Les sources secondaires essentiellement constituées de travaux académiques, mémoires et thèses de doctorat, d'ouvrages, et de quelques articles scientifiques ont été collectées à la bibliothèque de la faculté, d'Histoire Géographie, Archéologie (CHGA) de l'Université de Yaoundé I, à la bibliothèque du département, au siège de la voix du paysan entre autres.

Pour le traitement statistique des données, notamment la conversion des Droits de Tirage spéciaux et des Unités de Compte en FCFA, nous nous sommes servie des ouvrages de Raymond Ebalé<sup>35</sup> et de Pierre Saly<sup>36</sup>.

L'ensemble des informations recueillies à travers ces documents, nous ont amené à adopter une approche à la fois thématique et chronologique.

### VIII- DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

La première difficulté à laquelle nous avons été confrontées est l'imposition des restrictions sanitaires due à la pandémie de la Covid-19 qui a considérablement impacté l'accès à certains centres de documentation ou à certains responsables de projets sectoriels. Ces restrictions ont largement retardé la réalisation de ce projet.

De même, l'indisponibilité pour les uns et la méfiance pour les autres responsables de projets<sup>37</sup> à mettre à disposition des informations, malgré la présentation des documents officiels attestant du caractère purement scientifique et académique de nos investigations.

Dans le même ordre d'idées, la difficulté d'accès à la documentation spécifique à certains projets relevant de l'étude s'est également posée avec acuité : les délégations de département et d'arrondissement du MINADER disposent d'une documentation insuffisante dont les données statistiques et financières ont été inaccessibles. Pour le cas du PNVRA, nous n'avons obtenu aucune photo au siège même du projet.

La difficulté opératoire et même opérationnelle de certains projets a également fortement entravé la réalisation de cette étude : Par exemple, l'importante banque de données aux archives nationales restent depuis de longues années fermées aux chercheurs. Nos nombreuses demandes d'accès n'ont jamais abouti.

---

<sup>35</sup> R. Ebalé, *Initiation aux méthodes et techniques de l'histoire économique*, Yaoundé, CLE, 2011.

<sup>36</sup> P. Saly, *Méthode statistique descriptive pour historien*, Paris, Armand Colin, 1991.

<sup>37</sup> Il s'agit notamment du directeur du Projet de Développement de la Riziculture Pluviale des Plateaux de la Zone forestière à Pluviométrie Bimodale (PRODERIC) et du Directeur du Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Agropastorales (ACEPA) pôle d'Obala, etc.

Malgré ces entraves, ce mémoire a été réalisé à partir de la documentation disponible, "l'historien faisant l'histoire de ses sources"<sup>38</sup>. Certaines limites ou manquements de ce travail, sont imputables à ces obstacles.

Il pourrait alors constituer dans l'avenir, un cadre stratégique de réécriture de l'histoire des projets sectoriels au Cameroun. De nouvelles perspectives de recherche sont donc ainsi envisageables dans ce domaine.

## **IX- PLAN DE L'ÉTUDE**

Ce travail a été structuré en quatre chapitres.

Le premier chapitre "Contexte d'implantation des projets sectoriels au Cameroun" présente les circonstances et les déterminants qui ont présidé à l'émergence des projets sectoriels au Cameroun.

Le deuxième "Présentation générale des projets sectoriels au Cameroun" étudie l'évolution des projets sectoriels à travers les éléments de sa mise en œuvre, les acteurs de son fonctionnement et ses différents mécanismes de financement.

Le troisième "Le Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole (PNVRA)" s'emploie, à partir du cas de figure dudit projet, à rendre compte de l'opérationnalité des projets sectoriels au Cameroun.

Et le quatrième chapitre "Bilan critique des projets sectoriels au Cameroun" pose un bilan en relevant les acquis et les manquements de ces projets.

---

<sup>38</sup>M. Ménard « une problématique du XXe siècle faire de l'histoire religieuse avec des images » *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, n°217, p.573.

## **CHAPITRE I : CONTEXTE D'IMPLANTATION DES PROJETS SECTORIELS AU CAMEROUN**

Le présent chapitre se propose d'étudier l'environnement qui a vu naître les projets sectoriels dans le développement agricole, leurs éléments incitateurs, leur cadre de conception ainsi que leur évolution jusqu'à la survenance de la crise économique des années 80<sup>39</sup>. Il a pour mission d'analyser l'incidence de cette crise sur la nouvelle orientation donnée à ces projets compte tenu de la crise. Pour y parvenir, trois axes ont été explorés : d'abord la présentation de la politique agricole et rurale du Cameroun. Ensuite l'étude de l'état des lieux du développement agricole et rural des indépendances aux années 80 et enfin l'analyse de l'impact de la crise sur la nouvelle orientation donnée au développement du secteur agricole et rural.

### **I. APERCU DE LA POLITIQUE AGRICOLE ET RURALE SOUS LE PRISME DU DIRIGISME ÉTATIQUE : LE LIBÉRALISME PLANIFIÉ**

Après son accession à la souveraineté internationale, le jeune État du Cameroun a mis sur l'agriculture pour impulser son décollage économique<sup>40</sup>. Une telle initiative rentre en droite ligne d'avec la perception physiocrate qui stipule que le développement de toute société passe nécessairement par l'agriculture<sup>41</sup>. Cette prépondérance du secteur agricole fut également au centre des politiques de développement rural qui en constituaient une excroissance. Pour y parvenir, les pouvoirs publics du jeune État ont opté pour une stratégie interventionniste, laquelle reposait sur la planification, le tout adossé sur une politique hybride : le libéralisme planifié<sup>42</sup>. Ceci cadre avec la pensée de Raymond Barre pour qui pense que " l'État cherche à influencer les qualités globales stratégiques (investissement, consommation, dépense globale), mais laisse, à l'intérieur du chiffre global vers lequel il tend, jouer les calculs particuliers des firmes et des individus<sup>43</sup>". Pour le président Ahmadou Ahidjo, "Le libéralisme planifié considère l'initiative privée comme le meilleur moteur de développement, et l'État comme

---

<sup>39</sup> Il faut préciser que cette crise des années 1980 n'avait au départ touché le Cameroun comme ce fut le cas pour plusieurs autres pays africains. Il a fallu attendre la deuxième moitié des années 1980 pour voir le Cameroun manifester les premiers signes de ce malaise économique qui plongea l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne dans une dépendance systémique vis-à-vis des bailleurs de fonds occidentaux comme la Banque Mondiale (BM) et le Fond Monétaire International (FMI).

<sup>40</sup> AMINADER, *Actes de la table ronde sur la politique agricole du Cameroun*, décembre 1990, p. 1.

<sup>41</sup> R. Delatouche, "Vers un renouveau de la physiocratie", *Journal de la société française de statistique*, n°117, 1976, p. 49.

<sup>42</sup> Qui est cette forme de politique économique soucieuse d'un équilibre social fondé sur un développement intégral et harmonieux, cf A. Ahidjo 1981.

<sup>43</sup> R. Barre, *Economie politique*, tome 2, 6<sup>e</sup> édition, Paris, PUF, 1970, p. 180.

responsable de l'intérêt général, devant mobiliser, coordonner et orienter les efforts pour le progrès<sup>44</sup>. Cette politique de planification se traduit sur le terrain par la mise sur pied des plans quinquennaux, l'adoption des instruments et des mesures de mise en œuvre du développement agricole et rural.

## **A. LES PLANS QUINQUENNAUX COMME BOUSSOLE DE LA POLITIQUE AGRICOLE ET RURALE**

Après le succès de la planification en URSS, les pays sous-développés, dont le Cameroun, un intérêt pour la planification en vue de mettre un terme au sous-développement.

La politique agricole du Cameroun a été guidée par le dirigisme étatique incarné par les plans quinquennaux. Les plans quinquennaux désignent un modèle de prévisions de développement échelonné sur une période de cinq ans. Loin d'être une innovation pour le jeune État du Cameroun, le choix porté sur la planification, s'inscrit dans la continuité du modèle économique adopté par l'administration coloniale française quelques années avant les indépendances. Deux plans quadriennaux avaient déjà été déployés au Cameroun sous la tutelle française dans la période de 1946-1959 avec pour objectifs communs la mise sur pied des infrastructures nécessaires à l'économie de traite<sup>45</sup>. Ces premiers plans avaient été pensés dans le cadre du Fonds d'Investissement et de Développement Economique et Social(FIDES<sup>46</sup>) élaboré par Albert Sarraut dans la partie orientale du pays. Le Cameroun occidental n'a pas été en reste dans cette politique de planification, car de 1955 à 1960 des projets d'investissements d'une valeur de 8,8 millions de livres sterling ont permis également la mise sur pied des infrastructures<sup>47</sup> à travers le Colonial Development Welfare Fund (CDWF).

Dès 1960, une série de plans quinquennaux est mise sur pied au Cameroun pour assurer le développement du pays dans tous les secteurs et domaine de la vie de l'État. L'intérêt est ici porté sur le développement agricole et le monde rural.

### **1- Les plans quinquennaux et la question agricole**

Concept ancien s'inscrivant beaucoup plus dans la perspective des politiques de développement des modèles économiques socialistes, la planification a constitué le socle à partir duquel ont été lancées les bases du développement du Cameroun, tout comme cela a été

---

<sup>44</sup> Touna. Mama, *L'économie camerounaise ...*, Yaoundé, Afrédit, 2008, p. 187.

<sup>45</sup>*Ibid.*, p. 194.

<sup>46</sup> A. Valette, *Les méthodes de planification régionale au Cameroun*, Yaoundé, ORSTOM, p. 2.

<sup>47</sup>Touna Mama, *l'économie camerounaise*, pp. 193-194.



le cas pour de nombreux autres pays africains<sup>48</sup>. Ce concept désigne une stratégie qui consiste à prévoir à l'avance les actions ainsi que les ressources physiques et humaines nécessaires pour la réalisation desdites actions<sup>49</sup>.

A partir de 1960 jusqu'au milieu des années 1980, le Cameroun a enregistré à son actif six plans quinquennaux qui accordent tous une place de choix à l'agriculture<sup>50</sup>. Cinq de ces six plans ont effectivement fonctionné, tandis que le sixième, intervenu à la veille de la crise économique qui a frappé le Cameroun et l'ensemble des pays d'Afrique sub-saharienne, est interrompu dès sa deuxième année de mise en œuvre. Il est pour cela, est souvent taxé de "mort-né"<sup>51</sup>. Le premier qui a couvert la période allant de 1960 à 1965. Ce plan ne concerne que le Cameroun oriental, car il a été lancé avant la réunification des deux entités territoriales que compte le Cameroun à cette période. Il s'est fixé plusieurs objectifs à savoir : l'autosuffisance alimentaire, la réduction de la pauvreté en milieu rural, et l'amélioration de la production agricole. Pour ce faire, les objectifs sectoriels en ce qui concerne l'agriculture ont été de deux ordres : l'intensification de la mise en valeur du potentiel agricole grâce au développement des cultures d'exportation et la production agricole destinée à satisfaire les besoins de la population<sup>52</sup> d'une part ; et une plus grande exportation et une valorisation des produits bruts tels que le cacao, le café, le coton...d'autre part. Dans leur réalisation, les efforts opérés ont permis au planteur de jouir du fruit de son travail. C'est sans doute ce qui explique le fait que l'année 1963 ait été baptisée "année du paysan"<sup>53</sup>.

Le second plan quinquennal quant à lui a couvert la période allant de 1966 à 1971<sup>54</sup>. Compte tenu des résultats mitigés du premier plan, celui-ci a voulu sur le plan agricole, améliorer la production en mettant un accent sur deux principaux éléments, l'usage des produits phytosanitaires et l'amélioration de l'encadrement des planteurs qui fait allusion à leur formation aux techniques adéquates. Ceci a permis l'accroissement des cultures d'exportation telles que le cacao qui est passé de 79000 tonnes en 1966 à 130000 en 1971, le café de 16338 à 20000 tonnes pour l'arabica et de 49000 à 64000 tonnes pour le robusta<sup>55</sup>. Au terme du 2<sup>e</sup> plan,

---

<sup>48</sup> Abena Etoundi, "La planification économique", pp. 12-56.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>50</sup> Tous six plans initiés par le MINADER ont accordé une place non négligeable à l'agriculture. Cette étude qui va au-delà de la période de planification n'en dira pas le contraire.

<sup>51</sup> L'utilisation de cette expression se justifie par le fait que, deux années après le lancement de ce plan, la crise économique entraîna son arrêt.

<sup>52</sup> Il s'agit des céréales, légumineuses, oléagineux, élevage.

<sup>53</sup> S. Obam-Mbom, « La politique agricole du Cameroun », Thèse de Doctorat 3<sup>e</sup> cycle en sciences économiques, Université de Yaoundé, 1982, p. 8.

<sup>54</sup> AMINADER, *La politique agricole du Cameroun oriental dans la perspective du 3<sup>e</sup> plan quinquennal*, 1969, p. 5.

<sup>55</sup> *Ibid.*

les prévisions en termes d'encadrement technique ont été atteintes, des progrès sensibles enregistrés en termes de quantité et de qualité pour tous les produits pratiqués à l'exception de la banane, la noix de coco et l'huile de palme qui ont été en régression. Seulement les exploitations traditionnelles de très petites tailles sont restées majoritaires d'où l'économie de subsistance qui a prévalu<sup>56</sup>.

Le troisième plan quinquennal (1971-1976) quant à lui s'est inscrit dans la continuité du 2<sup>e</sup> plan. Dans le cadre de la révolution verte<sup>57</sup> initiée par le président Ahidjo, il a pour objectifs, dans le domaine agricole : l'amélioration des cultures existantes, l'augmentation des superficies des exploitations, la spécialisation régionale de la production, la création et la promotion des structures permanentes de production dans la perspective d'une agriculture orientée vers le marché tant intérieur qu'extérieur, l'équipement des planteurs et organisations professionnelles des agriculteurs, la création et la mise en place d'un organisme de crédit adapté à la profession paysanne, l'ouverture de nouvelles terres de vocation agrologiques confirmées à une exploitation rationnelle par des jeunes agriculteurs instruits et ayant une formation technique appropriée, l'encouragement de la recherche agricole et l'utilisation des espèces à haut rendement<sup>58</sup>. La réalisation de ces objectifs s'est faite au travers de programmes et projets initiés par le Ministère de l'agriculture (MINAGRI). Six projets ont meublé cette activité dont le projet Secteur d'expansion et modernisation du riz de Yagoua (SEMRY), le Projet Mission de Développement de la Riziculture de la Plaine de Mbo(MIDERIM), le projet "ceintures vertes", le projet "plan cacao", le projet Thé, et le projet palmier à huile. Au terme de ce 3<sup>e</sup> plan, il est observé une baisse alarmante de la production dans les filières café-cacao. De même, les projets agro-industriels lancés ne sont pas opérationnels<sup>59</sup>. A ce niveau nous convenons avec Abena Etoundi que les objectifs de ce plan étaient irréalistes de même que ses projets d'agriculture reste majoritairement dominée par le secteur traditionnel<sup>60</sup>.

Le quatrième plan quinquennal qui s'est étendu de 1976-1981, a été marqué par l'apparition d'un nouveau concept, "le développement autocentré"<sup>61</sup>. Il s'agit d'un mode de développement qui s'appuie sur les ressources nationales et les forces locales pour sa réalisation. Il prend en compte la participation des populations qui deviennent de véritables artisans du développement. Pour ce faire, toutes les ressources locales ont également été mises

---

<sup>56</sup>AMINADER, *Politique agricole du Cameroun...*, p. 7.

<sup>57</sup>Idem, les 10 commandements de la révolution verte et la politique d'une bonne gestion coopérative, Bamenda, 1974, p. 3.

<sup>58</sup>Touna mama, *l'économie camerounaise...*p. 199.

<sup>59</sup>*Ibid.*, p. 200.

<sup>60</sup>Abena Etoundi, "la planification économique...." p. 514.

<sup>61</sup> *Ibid.*, pp. 89-90.

à profit et plusieurs projets initiés pour l'atteinte de ces objectifs. Dans le secteur agricole, ces projets ont tout aussi été précis que chiffrés : la production vivrière estimée à 4 373 626 tonnes en 1975 devait passer à 8 136 700 tonnes en 1981<sup>62</sup>, soit une augmentation de 10,90% chaque année. En ce qui concerne les produits d'exportation, la production devrait passer de 744 886 tonnes en 1976 à 2 053 700 tonnes, soit une augmentation de 18,40%<sup>63</sup> tous les ans.

Le bilan du 4<sup>e</sup> plan quinquennal a été quelque peu mitigé, car marqué par des problèmes multiples, dont certains hérités des plans précédents. Il s'est agit entre autres du vieillissement continu et marqué des plantations paysannes et de la population rurale. A ces causes se sont ajoutés d'autres, notamment l'insuffisance grave de l'approvisionnement des paysans en inputs, le faible niveau de vulgarisation agricole, la stagnation à un niveau faible de production moyenne des exploitations agricoles, et pour tout couronner, des difficultés de gestion dans les sociétés d'État<sup>64</sup>. Ces problèmes ne sont pas restés sans conséquences sur le développement agricole.

Le cinquième plan quinquennal initié dès 1981, doit s'étendre jusqu'en 1986 et a prévu des objectifs à long terme. Il est tout de même important de rappeler ici que le 5<sup>e</sup> plan quinquennal a eu des perspectives de développement qui se sont étendus jusqu'en l'an 2000.

Quatre principes fondamentaux l'ont guidé. Il s'agit premièrement du libéralisme planifié selon lequel l'initiative privée est le moteur du développement et qu'il appartient à l'État responsable de l'intérêt général, de mobiliser, coordonner et orienter les efforts pour le progrès<sup>65</sup>. Le second principe est celui du développement autocentré qui mobilise toutes les ressources et énergies nationales en vue du développement. Le troisième principe quant à lui s'appuie sur la justice sociale. Les tenants ici portent sur l'amélioration des conditions de vie qui passent par l'effort productif et créateur du peuple, qui en retour, doit bénéficier de façon équitable à la redistribution des fruits de la croissance entre toutes les catégories sociales<sup>66</sup>. Le dernier principe se focalise sur l'équilibre intersectoriel entre les différents secteurs d'activités des villes et des campagnes.

Sur le plan agricole, le cinquième plan entend redynamiser les structures de production. Pour ce faire, il doit résoudre les difficultés présentées au terme du plan précédant, notamment l'exode rural, les faibles revenus agricoles, l'équipement agricole insuffisant, le retard dans la

---

<sup>62</sup>AMINEPAT, *quatrième plan quinquennal, 1976-1981*, p. 106.

<sup>63</sup>*Ibid.*

<sup>64</sup>Abena Etoundi, " La planification économique... ", p. 367.

<sup>65</sup>AMINADER, *Cinquième et sixième plans quinquennaux*, p. 3.

<sup>66</sup>Abena Etoundi, "La planification économique... ", p. 249.

recherche agronomique, l'insuffisance de la formation des agriculteurs, et l'insuffisance de formation de tous les agents de développement du secteur agricole<sup>67</sup>.

Le sixième plan quinquennal s'étale de 1986 à 1991 et s'inscrit dans la deuxième phase opérationnelle des perspectives de développement pour l'an 2000. Ses objectifs pour le secteur agricole sont les suivants : l'augmentation de la production céréalière. Celle-ci est passée de 728 tonne en 1985 à 1 322 tonnes en 1991 une croissance annuelle de 6,9% en six ans les féculents quant à eux pour la même période sont passés de 2 752 tonnes à 3 383 tonnes ce qui correspond à une augmentation de 2,8% chaque année. Pour ce qui est des légumineuses, elles sont passées de 213 tonnes à 268 de 1985 à 1991, les fruits et légumes ont connu une augmentation de 943 tonnes à 1 139 de tonnes et les huiles végétales de 92 tonnes à 136<sup>68</sup> tonnes pour la même période. Revenant aux produits de rente, l'accent a été porté sur l'hévéa qui est censé avoir une augmentation de 19% et les ananas avec une prévision d'augmentation de 13,1% de 1985 à 1991<sup>69</sup>.

Au regard de l'ampleur de ces objectifs, il est important de s'interroger sur les moyens de leur réalisation. Ainsi, le développement de l'agriculture s'est vu attribué 20%<sup>70</sup> de l'enveloppe globale du 6<sup>e</sup> plan avec un financement national estimé à 478 975 millions de FCFA et 327 210 millions pour le financement extérieur<sup>71</sup>. Durant les deux premières années de son fonctionnement, il a été reproché à ce plan d'avoir totalement délaissé les objectifs liés et aux cultures de rente aux revenus des agriculteurs au profit de deux nouveaux objectifs à savoir : l'amélioration de la commercialisation et la distribution des produits agricoles d'une part, et l'atténuation des disparités régionales d'autre part. A cette méprise du plan, se greffe le déclenchement de la crise économique qui vient interrompre le 6<sup>e</sup> plan dès sa deuxième année d'exécution.

Il est important de noter que si l'adoption de ces plans a traduit quelque peu un certain alignement vers le modèle économique socialiste, elle s'en dérobe tout de même et implique aussi des éléments propres au modèle capitaliste de développement. Les concepts de libéralisme planifié et de libéralisme communautaire en disent long sur cette stratégie de non alignement idéologique et politique du Cameroun, même si pour Mathieu Abena, le Cameroun a rejeté les

---

<sup>67</sup> Abena Etoundi, "La planification économique...", p. 268.

<sup>68</sup> AMINEPAT, *L'essentiel sur le sixième plan*, pp. 48-49.

<sup>69</sup> *Ibid.*

<sup>70</sup> AMINADER, *Bilan du quatrième et cinquième plans quinquennaux*, p. 26.

<sup>71</sup> *Ibid.*

deux modèles pour s'inscrire dans la dynamique du socialisme africain<sup>72</sup>. Ce quatrième plan ne s'est pas consacré uniquement en ce qui concerne le secteur primaire à l'agriculture. Il a accordé une place de choix au développement du monde rural.

## 2- La place du monde rural dans les plans quinquennaux

Le monde rural constitue le cadre dans lequel se développent les activités agricoles. Son développement harmonieux implique inévitablement celui des êtres qui l'habite et leur environnement. Des difficultés qui affectent l'agriculture affectent également son environnement immédiat et constituent les ruraux.

Le premier plan quinquennal a prévu pour le monde rural des objectifs ciblés. Il s'agit de l'extension du système coopératif, la création des communautés villageoises pour animer le milieu rural et la réduction des disparités régionales<sup>73</sup>. Une enveloppe correspondant à 18,8 %<sup>74</sup> pour le développement du monde rural a été prévue.

Le second plan quinquennal quant à lui présente des objectifs plus précis pour le monde rural. Le principal objectif de ce plan est la création des ZAPI (Zones d'Action Prioritaires Intégrées) pour fixer les populations en milieu rural et leur permettre d'occuper les zones jusqu'ici non mises en valeur. Ceci s'est d'ailleurs traduit par l'augmentation de l'enveloppe allouée à ce secteur qui est passé à 19,58%<sup>75</sup>.

Le troisième plan quinquennal quant à lui est resté assez évasif sur la question rurale. En effet, le contexte d'unification dans lequel il a été introduit a pu à priori justifier cela, bien qu'il puisse faire l'objet de reproche. Lancé en 1972, le troisième plan quinquennal a coïncidé avec la mise en place de l'État unitaire et la création du MINAGRI. Cette unification consacre le regroupement de toutes les fonctions jusque-là dispersées à travers les organismes fédérés et fédéraux<sup>76</sup>.

Le quatrième plan quinquennal se démarque largement du troisième pour ce qui est de la question rurale. Ses objectifs reposent sur la création des complexes agro-industriels, la promotion de petites exploitations familiales, l'harmonisation des interventions par la réalisation des projets intégrés, l'équipement des campagnes et des agriculteurs. Pour ce faire,

---

<sup>72</sup>Abena Etoundi, " La planification économique", p. 51.

<sup>73</sup> Ces disparités touchent précisément les taux faibles de scolarisation et d'infrastructures sanitaires.

<sup>74</sup> Touna. Mama, *l'économie Camerounaise...*, p. 197.

<sup>75</sup> *Ibid.*

<sup>76</sup> Ceci présente à cette période l'avantage de réduire les dépenses pour le pays et mieux organiser le développement.

l'État a dû commencer, poursuivre ou achever un certain nombre de projets intégrés touchant l'économie rurale<sup>77</sup>. C'est le cas du projet portant sur le Centre national de développement des entreprises coopératives (CENADEC) en ce qui concerne le développement des entreprises coopératives, des ZAPI de l'Est<sup>78</sup> de la mise en valeur de la région de Wum-Akwaya- Mamfé, du développement intégré du Ndé et de la région du centre-Nord, du plan directeur de Kribi, du projet Société de Développement du Nkam (SODENKAM) II, du projet de colonisation de la Bénoué, de la création du périmètre de Maroua, ou encore des cultures irriguées dans le Logone-et-Chari. En bref, ces projets ont eu le mérite de toucher toutes les provinces de l'État unitaire qu'a été le Cameroun à cette période. Au vu de ces éléments, il ressort clairement que, contrairement au troisième plan quinquennal, celui-ci s'est intéressé mieux à la question du monde rural. Il semble pourtant important de questionner les projets qui transcendent les plans et reviennent au fil du temps.

L'avant dernier plan énonce en ce qui concerne le développement rural, cinq objectifs clés<sup>79</sup> pour améliorer le niveau de vie des populations rurales. Il a mis sur pied des structures dotées d'une autonomie administrative et financière pour le développement de chaque zone agricole. Il a également déterminé une politique des prix qui tient compte des revenus du paysan, a procédé au recyclage des agents intervenants dans le milieu rural, et a accordé une priorité à l'accroissement de la productivité de l'appareil de production. Pour lui ce plan a établi de nouveaux rapports entre l'administration et le paysan pour une meilleure amélioration des conditions de vie en milieu rural. Pour ce faire, les initiatives telles que les programmes de structuration du milieu rural et les programmes provinciaux du développement rural ont été initiées. Une interrogation s'impose à ce niveau à savoir comment expliquer la recrudescence des projets initiés des plans précédents sur les suivants ? Cette question se pose dans la mesure où, le sixième plan bien que n'ayant pas été mené à son terme, a dû revenir sur des problèmes sensés trouver une solution à travers ces programmes.

Le sixième et dernier plan quinquennal malgré toutes ses intentions louables pour l'épanouissement des populations des grands foyers de production agricole n'a pas été son terme. Ainsi, pour le compte du financement du développement rural, durant la deuxième année du plan, 1987-1988, le budget d'investissement public (BIP) a été de 18 milliards FCFA après

---

<sup>77</sup> Touna. Mama, *L'économie Camerounaise...*, p. 204.

<sup>78</sup> Il faut rappeler ici que le projet du ZAPI de l'Est avait été engagé depuis le 2<sup>e</sup> plan quinquennal 1966-1971 et bénéficiait d'un financement de 500 millions de francs CFA.

<sup>79</sup> AMINADER, *Analyse des cinquièmes et sixièmes plans quinquennaux*, p. 5.

les 33 milliards FCFA de l'année précédente. La crise économique a fini par avoir raison de stopper le VI plan quinquennal.

## **B. LES INSTRUMENTS DE MISE ENŒUVRE DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL**

Les instruments désignent les différents outils qui ont été utilisés pour la mise en œuvre du développement agricole et rural au Cameroun. Il s'agit dans le cas d'espèces des structures administratives qui l'encadrent, des coopératives des planteurs et des banques agricoles.

### **1- Les structures administratives : du secrétariat au développement rural au ministère de l'agriculture et du développement rural**

L'étude de l'historique de l'actuel MINADER se propose de revisiter les différentes institutions qui ont encadré le développement agricole et rural au Cameroun depuis 1957. Il se donne pour objectif d'analyser les mutations intervenues dans le cadre institutionnel et leurs impacts sur la réalisation sur le secteur rural et agricole. L'analyse s'articule autour du Secrétariat d'État au Développement Rural, du Ministère de l'Agriculture et enfin du Ministère de l'Agriculture et du développement Rural.

#### **a- Le secrétariat d'état au développement rural**

Créée en 1956, l'Assemblée Législative du Cameroun avec pour président Jules Ninine<sup>80</sup> est constituée de plusieurs groupes parlementaires desquels doit être issue la personnalité politique susceptible de former le 1<sup>er</sup> gouvernement camerounais. Ainsi, le mercredi 15 mai 1957, André Marie Mbida député représentant des Démocrates Camerounais (DC) obtient l'investiture de l'ALCAM (Assemblée Législative du Cameroun) et devient le tout premier "premier ministre". Dès le 16 mai 1957, il forme le 1<sup>er</sup> gouvernement en rapport avec ses fonctions de 1<sup>er</sup> ministre. C'est dans cette logique que le secrétariat d'État à l'agriculture et du développement rural est créé avec à sa tête Talba Malla<sup>81</sup> comme secrétaire général de 1957 à 1959, suivi de Paul Amougou Nguéle en 1960. Dès 1961 pour ce qui est du Cameroun oriental, se succèdent au poste de secrétaire d'état : Jean Baptiste Mabaya 1961-1961, Vroumsia Tchinyaye 1961-1966, Jean Keutcha 1966-1969, Felix Sabal Lecco 1969-1970, René Gobe 1970-1972. En ce qui concerne le Cameroun Occidental se sont succédés Adjebe Sone et B.T Sakah en 1965.

---

<sup>80</sup> Jules Ninine est parallèlement le président de la commission des territoires d'outre-mer. Pour plus de détail, lire, D. Abwa., *Cameroun : Histoire d'un nationalisme 1884-1961*, Yaoundé, Editions CLE, 2010, p. 328.

<sup>81</sup> *Ibid.*

A sa création, le secrétariat d'état au développement rural comprend un secrétariat particulier et un bureau du courrier. En 1969, le Secrétariat d'Etat au Développement Rural est réorganisé. En son sein, il regorge plusieurs services centraux composés de quatre directions : les directions de l'agriculture, des eaux et forêts et des faunes, de la coopération et de la mutualité, du génie rural et de l'hydraulique agricole<sup>82</sup>. Dès 1972, le secrétariat d'état au développement rural est emmené à passer le témoin à une autre structure mise sur pied par le Chef de l'État.

### **b- Le ministère de l'agriculture (MINAGRI)**

En remplacement du secrétariat d'état au développement rural, le Ministère de l'Agriculture est créé en 1972<sup>83</sup> par le président Ahmadou Ahidjo. À sa tête, on trouve un ministre assisté d'un vice-ministre. L'organigramme de ce nouveau ministère comprend six directions dont les quatre héritées du secrétariat au développement rural, auxquels s'ajoutent la direction de l'administration générale et la direction de la formation et de la statistique agricole.

En janvier 1974<sup>84</sup> a lieu une réorganisation du Ministère de l'Agriculture. L'on assiste à l'annulation de la direction de la formation et de la statistique agricole, ce qui entraîne un passage de six à cinq directions en 1972. Joseph Chongwain Awunti en est le Vice-ministre entre 1975 et 1978.

Deux années plus tard, un autre décret<sup>85</sup> réorganise ledit ministère apportant ainsi des mutations profondes. L'administration centrale passe ainsi de cinq directions à huit. La direction du développement communautaire, la direction de l'étude des projets et celles de l'enseignement agricole ont été mises sur pied pour accentuer les objectifs liés au développement agricole.

A partir de février 1984, un nouveau décret<sup>86</sup> modifie à la fois l'organisation des services centraux et les personnels à la tête de ce département ministériel. Pour ce qui est des directions, on note la séparation entre la direction de l'agriculture et celle de la forêt. Les directions passent ainsi de 8 à 9. Revenant dans l'administration, il est maintenu les postes de ministre, de vice-ministre, de secrétaire particulier existant déjà auxquels il est ajouté un secrétariat particulier

---

<sup>82</sup> AMINADER, Décret N°69/ COR, portant réorganisation du secrétariat d'État au Développement Rural.

<sup>83</sup> AMINADER, Décret N°72 /438 du 1<sup>er</sup> septembre 1972 portant organisation du Ministère de l'Agriculture.

<sup>84</sup> *Idem*, Décret n°74/54 du 26 janvier 1974 portant réorganisation du Ministère de l'Agriculture.

<sup>85</sup> *Idem*, Décret n°76/256 du 1<sup>er</sup> juillet 1976 portant réorganisation du Ministère de l'Agriculture.

<sup>86</sup> *Idem*, Décret n°83/084 du 14 février 1983 portant réorganisation du Ministère de l'Agriculture.



du vice-ministre, trois conseillers techniques et trois inspecteurs généraux. Il n'est pas superflu de rappeler ici que Salomon Nfor Ngwei occupe le poste de vice-ministre de l'agriculture de 1978 à 1985 et passe au poste de secrétaire d'état de 1985 à 1988 du Cameroun.

Cinq ans après, le ministère est une fois de plus réorganisé par le décret présidentiel de janvier 1989<sup>87</sup> complété par le décret n°89 /359 du 6 mars de la même année. Les innovations ici concernent la suppression du poste de vice-ministre au profit de celui du Secrétaire d'État qui assiste le Ministre. Dans la même logique, le poste de Secrétaire Particulier du Secrétaire d'État remplace celui du Secrétaire Particulier du Vice-ministre. De 1988 à 1992 Tikela Kemoneen est le Secrétaire d'État, remplacé par Dawai Rou (1992-1997) dans ce Département ministériel.

En janvier 1994 un nouveau texte réorganisant le MINAGRI est promulgué, ce qui modifie encore son organigramme. Les directions passent de neuf à six : les directions de la coopération et de la mutualité, la direction de la forêt sont supprimées. En effet, dans le souci d'un développement optimal de l'agriculture, un Ministère de la forêt a été créé. Dès lors, la réduction du nombre de directions peut être perçue comme une conséquence des mesures imposées par les PAS dans le cadre de la résolution de la crise économique en cours durant cette période.

Le décret du 27 avril 2004<sup>88</sup> réorganise une fois de plus le MINAGRI mettant ainsi ce dernier sous le contrôle d'un ministre et d'un secrétaire d'État. Ce dernier texte couvre une période assez brève, car quelque mois seulement après sa signature, le MINAGRI est remplacé par le MINADER.

### **c. Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)**

Il s'agit de la forme actuelle du Ministère de l'Agriculture. Le MINADER<sup>89</sup> a été créé le 15 avril 2005 par le Président de la République, Paul Biya. Celui-ci est placé sous l'autorité d'un Ministre assisté d'un Secrétaire d'État. De 2005 à nos jours, plusieurs camerounais ont dirigé ce département ministériel. Il s'agit de Clobert Tchatat (2004-2007), Jean Kuété (2007-2011), Lazare Essimi Menye (2011-2015), Henri Eyebe Ayissi (2015-2019) et Gabriel Mbairrobe depuis 2019. Les différents secrétaires généraux qui se sont succédé sont Mme Elisabeth Balepa née Bikai, Jean Claude Eko'o Akouafane, Patrick Mvondo Nna et Mme Grace Annih Mbongép Bambot depuis 2020.

<sup>87</sup>*Idem*, Décret n°89/140 du 27 juillet 1989 portant réorganisation du Ministère de l'Agriculture.

<sup>88</sup>*Idem*, Décret n°2004/101 du 27 avril 2004 portant organisation du Ministère de l'Agriculture.

<sup>89</sup>*Idem*, Décret n°2005/118 du 15 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Parmi ses multiples innovations, l'une des plus importantes est la séparation des Ministères de la Forêt, de la Faune et de l'Élevage. La cellule des projets et programmes est désormais placée sous l'autorité d'un chef de cellule dont les tâches sont précises. Celle-ci se charge de l'élaboration, la planification des programmes gouvernementaux relatifs à l'agriculture et au développement rural, de l'évaluation et du suivi des investissements publics dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole, de la tenue d'une banque de données sur les programmes et projets relatifs au développement rural en relation avec les administrations et organismes concernés, et du suivi des organismes de développement placés sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural<sup>90</sup>.

## 2- Les banques agricoles

Le concept de banque agricole employé dans ce contexte permet de désigner les structures mises sur pied par l'État pour encadrer les planteurs sur le plan financier. Il s'agit de la Société Nationale d'Investissement (SNI), du Fond National de Développement Rural (FONADER), du Crédit Agricole du Cameroun (CAC), des Coopératives d'Épargne et de Crédit (COOPEC) ou encore les Institutions de Micro-Finance(IMF).

La Société Nationale d'Investissement (SNI) a été créée en 1964 avec pour but principal de faciliter l'épargne en vue de rendre possible l'investissement<sup>91</sup>. Dans le secteur agricole, cette institution s'est prioritairement intéressée au financement de l'agro-industrie.

Le FONADER est créé dès 1973 et mis au service du monde rural. Cette structure répond aux attentes des populations en ce sens qu'elle finance les activités liées au secteur agricole de manière spécifique<sup>92</sup>. Le FONADER a financé plusieurs catégories d'agriculteurs parmi lesquelles les individus, le Groupement d'Agriculteurs Modernes (GAM), les coopératives, et les sociétés de développement de 1973 à 1988<sup>93</sup>.

Durant sa première année de fonctionnement, le financement global pour toutes ces catégories de bénéficiaires a été de 161141 FCFA, évoluant de manière croissante chaque année, comme le stipule, l'enveloppe globale du FONADER de 2 401 883 de F CFA en 1984, à 7 082 704 de F CFA en 1985<sup>94</sup>. Seulement, avec la crise qui a secoué le pays à partir de 1986,

---

<sup>90</sup> Décret n°2005/118 du 15 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural , p. 9.

<sup>91</sup> Y-A. Pougoué, M. Bernasconi, " Capital-investissement et financement des PME au Cameroun : enjeux et perspectives.", *La revue des sciences de gestion*, n°259-260, 2013, p. 71.

<sup>92</sup> *Encyclopédie de la République Unie du Cameroun*, Abidjan, 1972, p. 39.

<sup>93</sup> E. Foko, "Les paysans de l'ouest Cameroun face au crédit agricole institutionnel", *économie rurale*, Janvier-Février 1994, p. 12.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p.13.

ce financement a chuté à 46 106 FCFA avec pour corollaire la mort précoce de la structure. À sa disparition, le FONADER est remplacé par une banque à vocation rurale.

Le Crédit Agricole du Cameroun (CAC) créé avec le concours de la *Gesellschaft fur Zusammenarbeit* (GTZ)<sup>95</sup>, mais c'est en 1991 que les activités de cette nouvelle structure débutent de façon effective avec la création de ses premières agences. Le CAC a eu pour mission de créer un fonds de bonification du crédit agricole et des lignes de crédit dont les taux d'intérêts sont favorables au paysan, la mise en place d'une politique active des prix<sup>96</sup> en vue de l'accroissement des revenus en milieu rural. Malheureusement, cela a été le cas avec les retenus effectuées par l'Office National de Commercialisation des Produits de Base (ONCPB) au sujet des centimes retenus sur chaque kilogramme de vente des produits de base, ces fonds ont majoritairement été alloués à d'autres secteurs, ce qui n'est pas resté sans impact, compte tenu du taux réduit des fonds investis dans le financement de l'agriculture<sup>97</sup>. Six ans après le lancement de ses activités, le CAC a fait faillite.

Le contexte s'y prêtant amplement, de multiples coopératives se développent grâce à la mise en place par le gouvernement d'une nouvelle législation sur les coopératives<sup>98</sup>. La loi de 1992 en son chapitre II dispose de promouvoir l'épargne et le crédit parmi ses adhérents. Ceci a permis de créer des sources de capital en vue de l'octroi des crédits avec des taux d'intérêts modérés au bénéfice de leurs membres et d'offrir à ceux-ci des services financiers complémentaires de l'épargne. Dans la foulée, plusieurs micro-finances en profitent pour s'enregistrer sous la forme de Coopératives d'Épargne et de Crédit<sup>99</sup>(COOPEC).

Il ressort que les institutions locales de financement de l'agriculture ont fait face à des difficultés communes : Le faible taux de financement du secteur agricole, la faible capacité d'endettement des planteurs, la mauvaise gestion de ces structures et la crise économique des années 80. La recherche des solutions face à cette crise a entraîné le financement de l'agriculture par les bailleurs de fonds au travers des projets et programmes initiés par le MINAGRI. À côté des actions mitigées des banques agricoles dans le financement de l'agriculture, les coopératives qui ont évolué concomitamment ont elles aussi soutenu l'agriculture.

---

<sup>95</sup> Nopoudem, "L'Union européenne et le... ", p. 66.

<sup>96</sup> Il s'agit des prix des intrants agricoles, les prix aux producteurs, la commercialisation des produits de rente, la fiscalité, et le soutien institutionnel au secteur.

<sup>97</sup> Seuls 10% du budget du CAC revenaient au secteur agricole.

<sup>98</sup> AMINADER, Loi N°92/006 du 14 août 1992 relative aux coopératives et aux groupes d'initiative commune.

<sup>99</sup> Quelques 450 institutions de micro-finance enregistrées de 1993 à 1998.

### 3- Les coopératives des planteurs

Une coopérative est une association de personnes qui ont reconnu et qui continuent de reconnaître d'une part la similitude de certains de leurs besoins et d'autre part la possibilité de leur satisfaction tant par une entreprise que par des moyens individuels<sup>100</sup>. Deux concepts clés ressortent de cette définition : l'idée d'association réunissant plusieurs personnes dans un même secteur d'activité et l'idée d'entreprise qui accentue le volet production. Vue sur cet angle, le mouvement coopératif s'impose donc aux agriculteurs camerounais comme un impératif. C'est pour cette raison qu'il faut remonter à la période coloniale pour retracer l'historique de ce mouvement.

En effet, les premières "coopératives" au Cameroun sont créées en 1927 à raison d'une coopérative par circonscription administrative<sup>101</sup>. Certes, il est un peu abusé de parler de véritables coopératives à cette époque. Ce ne sont en réalité que des associations agricoles au statut juridique mal défini, sans personnalité civile qui obligent l'adhésion des autochtones des deux sexes.

En 1932, l'on enregistre l'apparition des coopératives spécialisées. Elles se caractérisent par des regroupements en fonction des cultures pratiquées. Une poussée coopérative spécialisée dans la production, le traitement et la vente des cafés voit le jour en régions Bamoun et Bamiléké. En réalité, c'est à cette vague d'associations spécialisées qu'est attribué le nom de coopérative, car celle-ci connaît une participation des adhérents aux dépenses collectives et aux frais d'usage des cafés, ristournes en fin de campagne<sup>102</sup>.

En 1937, la création du régime des "Sociétés Indigènes de Prévoyance"<sup>103</sup> marque un réel progrès en ce sens qu'elle constitue une base légale, un moyen d'orientation et de contrôle de l'activité coopérative sur le territoire. Ces organismes sont animés par un président et le chef de région. La gestion a quelque fois été saine, mais, la plupart du temps marquée par des échecs. Les chefs des unités administratives s'en sont souvent servis comme une source budgétaire accessoire<sup>104</sup>. La conséquence de ce malaise a été la suppression des SIP lors du congrès tenu à Bamako du 18 au 21 Octobre 1946<sup>105</sup> car "les SIP au Cameroun s'étaient transformées en un système de taxation. Celles-ci ayant lieu de servir les intérêts des paysans les exploitant plutôt

---

<sup>100</sup> AMINADER, *Les 10 commandements de la révolution verte et la politique d'une bonne gestion coopérative*, Bamenda, 1974, p. 4.

<sup>101</sup> F. Ngoué, *Implantation des organismes coopératifs dans la zone cacaoyère au Cameroun Oriental 1960-1961*, Yaoundé, IRCAM, 1982, p. 17.

<sup>102</sup> *Ibid.*

<sup>103</sup> Nkeumi Fondja, "L'impact de la libéralisation", p. 37.

<sup>104</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>105</sup> *Ibid.*, p. 37.

au profit de ceux de l'administration coloniale<sup>106</sup>". Si les coopératives sont considérées comme des structures d'encadrement des agriculteurs, son rôle s'est ainsi biaisé.

En 1947, la loi du 10 septembre portant statut de la coopérative agricole est promulguée au Cameroun<sup>107</sup>. Cette nouvelle réglementation prévoit la création de nouveaux organismes devant remplacer à la fois les coopératives spécialisées et les SIP. Il est important de rappeler le contexte qui encadre cette loi. En effet, au lendemain de la seconde guerre mondiale, il s'impose la nécessité de démontrer l'évolution démocratique du territoire au reste du monde. Ainsi, le territoire sous tutelle française du Cameroun obtient l'autorisation de certains droits démocratiques, à l'instar du droit syndical, du droit de la coopérative et de la mutualité, etc. La grande innovation de cette loi concerne le plan administratif, car il est créé un service administratif nommé Direction des Coopératives et des Sociétés Indigènes de Prévoyance. Elle est coiffée par un administrateur des colonies, secondé par trois ou quatre fonctionnaires français. Au rang des subalternes se trouvent des secrétaires en dactylographie et des plantons. Seulement, ces équipes administratives peu outillées en matière de coopérative font appel aux camerounais et les volontaires sont pour la plupart les coxeurs<sup>108</sup> qui n'ont aucune expérience en ce qui concerne la coopérative. Ces derniers à cause de leurs multiples comportements favorables à la fraude ont contribué à dépouiller les producteurs. Malgré les parts sociales souscrites par le planteur, ce dernier n'a pas pu tirer son épingle du jeu ; Ce qui, une fois de plus, a entraîné le mouvement coopératif à l'échec. Il s'est posé le problème du manque de techniciens en matière de coopérative. Aussi, dès 1952, le Cameroun envoie en France, au Centre National de la Coopérative Agricole 2 à 3 stagiaires pour se former aux méthodes et à l'enseignement coopératif.

Dès 1957, des "centres de groupage" ou Pré-coopératives voient le jour avec pour fonction essentielle la collecte de la production rentière. La souscription des parts sociales est supprimée, des centres de groupage sont construits par l'administration et un véhicule alloué pour le ramassage. Le personnel de groupage est élu par les villageois ou leur délégué sur l'invitation de l'administration. Il s'agit d'un président, d'un trésorier, d'un secrétaire, d'un vérificateur, de deux ou trois manœuvres et d'un chauffeur. Pour le fonctionnement du groupage, une retenue de 2 à 3 FCFA est extraite par kilogramme de chaque membre du groupage, la souscription des parts sociales ayant été supprimée.

---

<sup>106</sup>Nkeumi Fondja, "L'impact de la libéralisation", p. 37.

<sup>107</sup> Rappelons ici que ce statut décide de développer le mouvement coopératif sur les bases de la législation métropolitaine qui pour ce cas de figure correspond à celle française.

<sup>108</sup> Ce sont des acheteurs privés des produits de rentes reconnus pour leurs méthodes frauduleuses dans l'achat des produits. Ils font du gré à gré avec les planteurs et échappent au contrôle de la réglementation.

En 1958, l'autorité administrative décide de prendre définitivement en charge l'organisation coopérative par l'inscription de cette dernière dans son programme d'action et la transformation de tous les organismes des produits de rente en coopérative proprement dites. La loi de 1973 /1974 portant application des statuts des sociétés coopératives du Cameroun adoptée en 1974 vient une fois de plus améliorer le développement des structures coopératives en leur donnant plus d'autonomie.

La loi de 1983 fixant les modalités de recouvrement forcé des créances des sociétés coopératives est votée. En effet, il est constaté entre 1974 et le début des années 80, une recrudescence des dysfonctionnements notamment au niveau des fonds mis à la disposition des coopératives et de ses membres pour mener à bien leurs activités. L'État intervient donc pour rentrer en possession de sommes non reconnues. Seulement, les membres ayant été déçus par la perte de leurs fonds, n'ont plus eu assez d'engouement pour adhérer au mouvement coopératif. Pourtant, la nécessité de se regrouper semble être la seule issue pour une réussite dans les activités agricoles d'une part et la condition d'accès à certaines opportunités d'autre part<sup>109</sup>. Pour les encourager, le gouvernement a adopté d'autres mesures visant à les mener sur cette voie.

En Août 1992<sup>110</sup>, le chef de l'État Paul Biya signe une loi relative aux sociétés coopératives et aux Groupes d'Initiative Commune(GIC) dans laquelle il est mentionné que l'ouverture des Coopératives d'Épargne et de Crédit et les Groupes d'Initiatives Communes est soumise à une simple déclaration d'existence et un certificat d'inscription délivré par le Ministère de l'Agriculture. Cette loi, associée à la fermeture d'une douzaine de banques entraîne la création en très grand nombre des Coopératives d'Épargne et de Crédit. La loi de 1992 est complétée la même année par celle du 23 novembre qui fixe les modalités d'application de la précédente.

En 2006, un décret du Premier Ministre Inoni Ephraïm modifie la loi de novembre 1992 et exige pour l'enregistrement d'une société coopérative de nouvelles mesures. Il s'agit d'un dossier constitué d'une demande timbrée au tarif en vigueur et du procès-verbal de l'assemblée constitutive mentionnant la date et le lieu de sa tenue, et le nombre des membres fondateurs requis. Ceci dans un délai de trois mois à partir de la date de la tenue de la 1<sup>ère</sup> assemblée générale, contre un certificat d'inscription lorsque le dossier est conforme. En cas de refus, le responsable du service public chargé de la tenue des registres notifie par écrit le refus motivé à l'organisation concernée dans un délai de trois mois. Une analyse de cette réglementation nous permet de comprendre que celle-ci intervient dans un contexte où une anarchie s'est instaurée dans la

---

<sup>109</sup> C'est ici le lieu de mentionner le cas de l'accès aux crédits ou encore des subventions de l'État.

<sup>110</sup> AMINADER, Loi N°92/006 du 14 août 1992 relative aux coopératives et aux groupes d'initiative commune.

création des sociétés coopératives fictives : L'on a assisté par exemple à des actes de filouterie qui utilisait les GIC pour s'enrichir et disparaître du jour au lendemain<sup>111</sup>.

## **II. ÉTAT DES LIEUX DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL**

Depuis son accession à la souveraineté internationale et depuis l'adoption des plans quinquennaux comme boussole de son économie, le jeune État du Cameroun a accordé une place de choix à l'agriculture qui devait servir de tremplin à son développement. Ainsi toutes les politiques agricoles adoptées par le gouvernement depuis 1960 ont eu pour priorité le développement et la modernisation de son agriculture. Cette analyse porte d'une part sur le secteur agricole et d'autre part sur le développement rural.

### **A- LE SECTEUR AGRICOLE**

La production agricole comporte deux catégories de cultures : les cultures de rente qui sont généralement appelées production d'exportation dans les pays en voie de développement et les cultures vivrières.

#### **1- La production rentière**

La diversité des climats, des sols et des végétations constitue un atout important pour la pratique des cultures de rente au Cameroun. Cet atout a entraîné une diversité dans l'agriculture d'exportation, par exemple le cacao, le café et la banane dans le plateau sud camerounais, et dans les hauts plateaux de l'Ouest. L'hévéa et l'huile de palme dans les régions sablonneuses, le coton dans l'Adamaoua, le nord et l'extrême nord et le thé dans le nord-ouest et le sud-ouest.

Au terme du deuxième plan quinquennal, les exploitations agricoles traditionnelles représentent encore la grande majorité des terres cultivées au Cameroun. Elles sont de petites tailles et se livrent à une très grande diversité de production. Les exploitations de type moderne ne concernent que les cultures comme l'hévéa, la canne à sucre, la quasi-totalité de la banane, le palmier à huile et moins de 10% de la production de café<sup>112</sup>. Au total, les exploitations de type moderne représentent 5% des superficies cultivées<sup>113</sup>. Malgré ces insuffisances, l'application du programme d'aide à la production et à la diversification du Fonds Européen de Développement et la mise en place de certains programmes spéciaux ont entraîné des progrès sensibles dans les productions du cacao, du café, du coton, du tabac et de l'hévéa. En revanche,

---

<sup>111</sup>Dougdjé Mahamat, 50 ans environ, coordonnateur du Projet National de Structuration et d'Accompagnement des Producteurs et de Vulgarisation Agricole (PRO-SAPVA), 5 juillet 2021, Yaoundé.

<sup>112</sup>AMINADER, *La politique agricole du Cameroun ...*, p. 2.

<sup>113</sup> *Ibid.*, p. 3.

certaines productions comme la banane, de la noix de coco, et de l'huile de palme<sup>114</sup> connaissent une nette régression.

Au terme du quatrième plan quinquennal, la mise sur pied de la politique agricole du Cameroun oriental adoptée dès 1969 induit une nette amélioration de la production rentière. Les perspectives de cette politique en matière agricole sont notamment l'amélioration des cultures existantes, l'augmentation des surfaces cultivées, la spécialisation régionale des productions, la diversification des cultures et l'installation des jeunes agriculteurs. Ces efforts combinés ont produit des résultats en termes de quantité et de qualité. La production cacaoyère est passée à 126 546 tonnes entre 1980 /1981 et celle du café à 112 371 tonnes<sup>115</sup>. Le coton à 84 344 tonnes, la banane à 56 242 tonnes, l'huile de palme à 70 285 tonnes et le caoutchouc à 31 080 tonnes durant la même période. Il faut admettre avec E. Douya que la production des filières cacao-café a eu des performances médiocres. Elle a été d'environ 20 à 50% inférieure aux prévisions<sup>116</sup>.

Les rendements rentiers pour ce qui est des deux derniers plans quinquennaux ne sont pas élogieux. Ces plans sont perturbés par la crise économique qui entraîne le relâchement de l'État dans les différents secteurs de production. Ceci se fait directement ressentir dans la production d'exportation comme l'indiquent les chiffres du tableau ci- dessous.

**Tableau 1:** Évolution des principales productions d'exportation 1990-1998 (milliers de tonnes)

Produits	Cacao	Café arabica	Café robusta	Caoutchouc	Coton	Huile de palme	Palmiste	Thé	Banane
1990/91	110	13	73	40	113	102	19	3	0
1991/92	115	0	0	45	114	99	18	3	0
1992/93	97	10	37	48	126	97	18	3	151
1993/94	100	8	62	52	127	98	0	4	153
1994/95	109	7	50	56	166	91	0	4	192
1995/96	136	12	61	53	195	79	16	4	184
1996/97	126	19	85	56	223	68	14	4	191
1997/98	127	11	62	57	193	98	17	4	198

Source : INS, Annuaire statistique du Cameroun, 1998, p. 51.

Un graphique accompagnant ce tableau a été conçu pour une lecture plus aisée de l'évolution des principales productions rentières du Cameroun de 1990 à 1998.

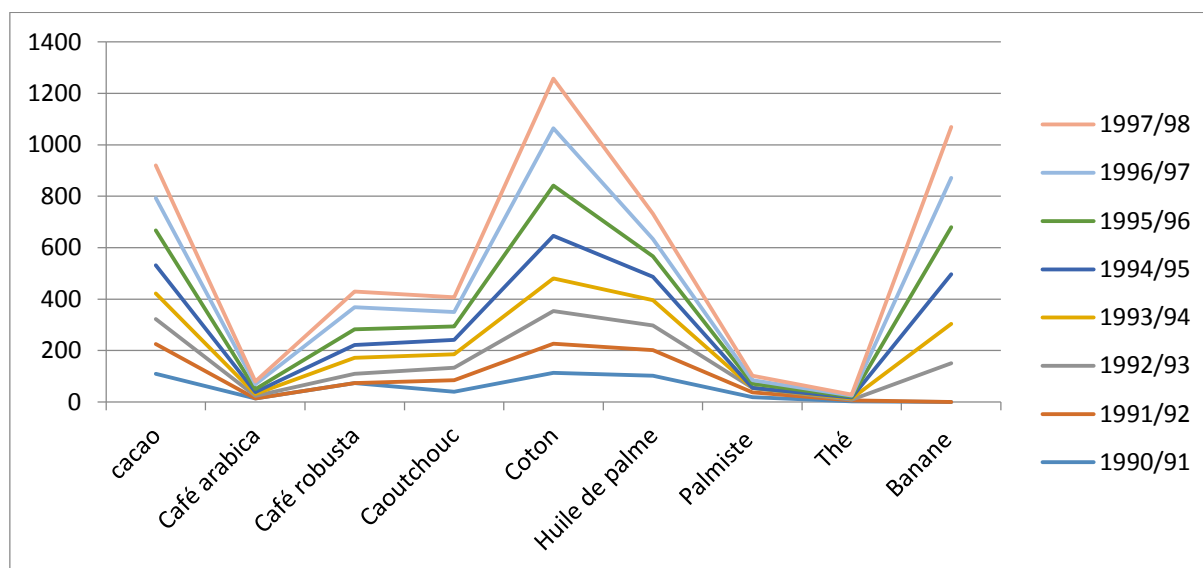
<sup>114</sup> AMINADER, *La politique agricole du Cameroun ...*, p. 2 .

<sup>115</sup> Douya, *Analyse de l'impact de la...*, p. 18.

<sup>116</sup> *Ibid.*



**Graphique 1 : Évolution des principales productions d'exportation 1990-1998 (milliers de tonnes)**



Source : INS, Annuaire statistique du Cameroun, 1998, p. 51.

Il ressort du tableau et du graphique une baisse progressive de la production rentière de 1990 à 1993 pour les produits tels que le cacao, le café arabica et le café robusta. Cette baisse s'explique par le retrait de la structure d'encadrement SODECAO de la filière cacao et du contrôle de la filière café par des intervenants privés<sup>117</sup>. Il est ensuite remarqué une hausse progressive de cette production à partir 1994 jusqu'en 1998. Ceci pourrait s'expliquer par l'entrée en jeu des bailleurs de fonds internationaux qui dorénavant s'occupent des projets de développement sectoriel, l'État étant placé sous ajustement structurels. Le caoutchouc à dessine une courbe croissante dans sa production jusqu'en 1995 et stagne jusqu'en 1998. Le coton semble ne pas être touché par la crise et connait une augmentation de 99% entre 1990 et 1997. Ceci s'explique par le fait que la filière coton a bénéficié de la situation d'avant crise. En effet, les principaux intrants étaient stockés en quantité importantes à la SODECOTON de sorte que la hausse appliquée aux intrants et la dévaluation n'ont pas eu d'effet immédiat sur le rythme de protection du coton

## 2- Le secteur vivrier

L'agriculture vivrière présente une évolution nettement meilleure que celle rentière. Les produits vivriers cultivés majoritairement dans la partie sud du pays sont le maïs, les pommes de terre, les tubercules, le plantain, la banane douce, les arachides, le haricot, la tomate et les

<sup>117</sup> E. Douya., *Analyse de l'impact de la dévaluation du franc CFA sur la production agricole et la sécurité alimentaire au Cameroun, proposition d'actions*, AMINADER octobre 1995, p.14.

ananas. Dans le grand nord, sont majoritairement pratiquées les cultures du mil et sorgho, du maïs, du riz paddy, des ignames, des arachides et des oignons. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de principaux produits vivriers.

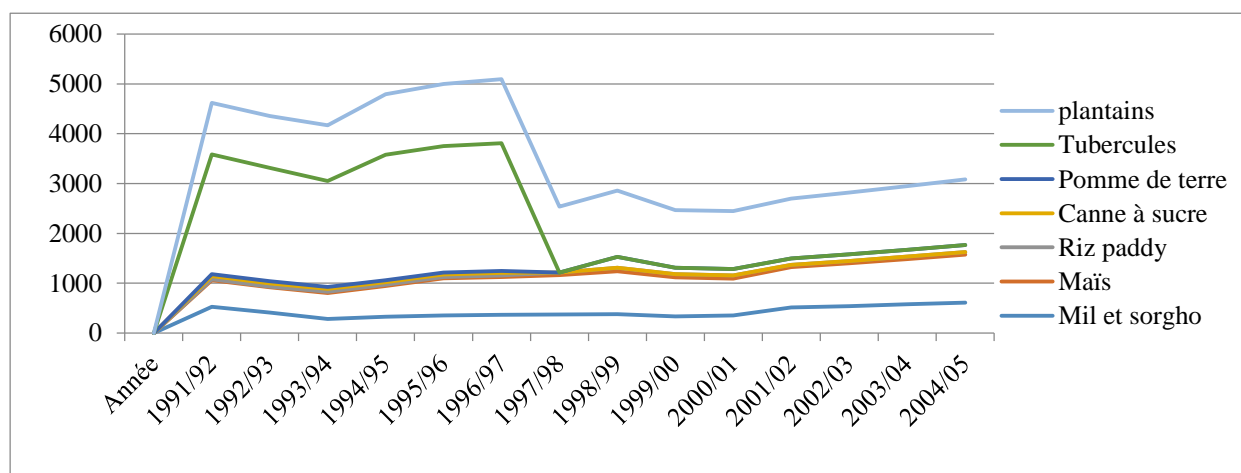
**Tableau 2:** Évolution de la production des principaux produits vivriers de 1991 à 2005 (en milliers de tonnes)

Année	Mil et sorgho	Maïs	Riz paddy	Canne à sucre	Pomme de terre	Tubercules	Plantains
1991/92	527	531	23	60	38	2402	1037
1992/93	409	507	17	59	45	2280	1035
1993/94	281	524	25	53	38	2130	1120
1994/95	325	618	25	53	41	2516	1211
1995/96	350	750	24	53	35	2538	1250
1996/97	366	760	27	54	39	2560	1290
1997/98	371	789	53	-	-	-	1326
1998/99	381	855	73	-	220	-	1332
1999/00	331	785	67	-	126	-	1157
2000/01	350	742	61	-	130	-	1164
2001/02	511	813	42	-	133	-	1200
2002/03	541	861	44	-	136	-	1237
2003/04	574	912	47	-	139	-	1275
2004/05	608	966	50	-	142	-	1315

Source : Touna. Mama, *L'économie Camerounaise...*, p. 54.

Le graphique ci-dessous représente l'allure suivie par les différentes productions vivrières du Cameroun au cours de la décennie 90 et en début des années 2000

**Graphique 2:**Évolution de la production des principaux produits vivriers de 1991 à 2005 (en milliers de tonnes)



Source : Touna. Mama, *L'économie Camerounaise...*, p. 54.

À l'observance, la production du mil et du sorgho qui est de 527 mille tonnes en 1992 a baissé progressivement pour atteindre les 331 mille tonne, en 2001 elle engage ensuite une hausse remarquable en 2002 pour atteindre près de 50% trois ans plus tard. Cette hausse peut s'expliquer par le lancement du Projet National d'Appui au Développement des Cultures Céréalières<sup>118</sup> (PNADCC).

L'évolution de la filière maïs a quelque peu été croissante. Une forte augmentation de la production est observée dès 1995. Ceci s'explique par l'augmentation du prix du kilogramme de maïs qui est passé à 105 F CFA grâce à la dévaluation du F CFA contre 60 F CFA en 1993<sup>119</sup>. Il peut être adjoint à ceci, les mérites du Projet d'Appui au Développement de la filière maïs lancé dans le cadre des projets et programmes PPTÉ<sup>120</sup>.

En ce qui concerne la production du riz, celle-ci a stagné dans une vingtaine de milliers de tonnes de 1991 à 1999 où elle est passée à 73 mille tonnes et a évolué en dent de scie jusqu'en 2005, date à laquelle elle revient à 50 mille tonnes. Le développement de la riziculture au Cameroun a été impulsé par les grands projets tels SEMRY, UNVDA et SODERIM. Seulement, les PAS entraînent le désengagement des dites sociétés. La dévaluation du franc CFA a fait passer le prix du sac paddy de 80 kg de 4000 F CFA à 7000 F CFA<sup>121</sup>, chose qui toutefois n'a pas impulsé la production. Le lancement par l'État depuis 2005 des projets tels le Projet de Développement du Riz Pluvial des Plateaux de la Zone forestière à Pluviométrie Bimodale (PRODERIP) ou encore le Projet de Relance de la Riziculture dans la vallée du Logone boostent timidement la filière.

La banane-plantain a connu une augmentation progressive et constante de 1992 à 2005. En effet, le Centre Régional Bananiers et Plantain (CRBP) a mis sur pied en 1993 un observatoire permanent qui permet d'appréhender le fonctionnement de cette filière<sup>122</sup>. Il est néanmoins remarqué une augmentation de la consommation de la banane par rapport au plantain coûtant plus cher à cause de la dévaluation du F CFA. Ceci peut expliquer dans une certaine mesure par la stagnation observée dans la production du plantain.

En ce qui concerne les tubercules, la production a stagné à une moyenne de 2400 mille tonnes tout type de tubercule confondu jusqu'en 1997, date à laquelle, grâce à un traitement différencié, le taro et le macabo passent d'une production de 758 mille tonnes en 1993 à 1127

<sup>118</sup> AMNADER, *Annuaire des projets et programmes actualisés au MINADER*, 2018.

<sup>119</sup> Douya, *Analyse de l'impact...*, pp. 32-33.

<sup>120</sup> AMINADER, *Liste des responsables des projets et sociétés sous tutelle du MINADER « Janvier 2007 »*, p. 2.

<sup>121</sup> Douya, *Analyse de l'impact de la dévaluation du franc*, p. 38.

<sup>122</sup> *Ibid.*, p. 32.

tonnes en 2004, le manioc passe de 1780 tonne à 2093 tonnes durant la même période<sup>123</sup>, le mérite de cette hausse pouvant être attribué au Projet d'Appui au Développement des Racines et Tubercules (PADRT).

Les légumineuses constituées principalement des arachides et du niébé sont deux cultures dont les conditions de production sont totalement différentes. Les arachides sont produites ailleurs que dans les grand Nord et donnent de bons rendements même sans apport en engrais, tandis que le niébé exige un traitement phytosanitaire précis du fait de sa grande sensibilité aux parasites et autres maladies. La production en arachide élevée à 210 mille tonnes en 1993 a chuté sur les deux années qui ont suivi pour ensuite atteindre les 226 mille tonnes en 2005<sup>124</sup>. Avant la dévaluation du F CFA, le sac d'arachide varie entre 20000 et 25000 F CFA aux encablures de Garoua et le sac de niébé à 13000 F CFA.<sup>125</sup>

S'il est vrai que la production vivrière se porte nettement mieux par rapport à celle rentière, il n'en demeure pas moins que les résultats ne sont pas satisfaisants eut égard aux attentes et aux différents objectifs fixés par le gouvernement pour le secteur agricole.

## **B- LE SECTEUR RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ**

Le développement intégré renvoie aux différentes actions menées par l'État qui entretiennent un lien direct avec l'agriculture. Autrement dit, il s'agit du développement du milieu rural<sup>126</sup>. Le développement intégré englobe les aspects suivants : l'économie, la santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable, l'électricité et certaines denrées. Les actions menées dans ce sens ont été orientées vers la modernisation de l'agriculture, l'accroissement de la production agricole et la sécurité alimentaire sur l'ensemble du territoire national. Cette articulation se propose de procéder à l'analyse de ces actions dans l'accompagnement des ruraux, principaux acteurs du développement agricole. Celui-ci a porté sur des actions telles le renforcement des capacités des ruraux pauvres et leurs organisations, les améliorations de l'accès aux ressources naturelles productives et aux technologies et enfin de l'accès aux services financiers et aux marchés.

---

<sup>123</sup>Touna Mama, *L'économie Camerounaise...*, p. 54.

<sup>124</sup>*Ibid.*, p. 54.

<sup>125</sup>Douya, *Analyse de l'impact...*, p. 60.

<sup>126</sup>D. Carreau., "Le programme intégré pour les produits de bases", *Etudes Internationales* n°2, volume 9, 1978, pp. 194-213.

## 1- Renforcement des capacités des ruraux pauvres et leurs organisations

La population urbaine occupe les capitales des dix régions et les villes secondaires du pays. Evalué à 54,96%<sup>127</sup> par la Banque Mondiale en 2016, il reste l'un des taux les plus moyens dans le monde, soit 54,3% en Côte d'Ivoire, Roumanie, Azerbaïdjan, Indonésie, Ghana, les îles Seychelles.

Dans les villages et les campagnes<sup>128</sup> au Cameroun, le taux d'urbanisation s'élève à 52 %<sup>129</sup>. Le reste de la population est donc considéré comme des ruraux et bénéficie pour ce faire de programmes spécifiques matérialisés par les différents projets sectoriels du MINADER.

Dans le cadre du renforcement des capacités des ruraux, plusieurs actions sont menées : des mesures à la fois politiques et juridiques sont adoptées pour faciliter le regroupement des paysans en différents types d'organisations et mettre sur pied un cadre de dialogue entre lui et les organisations rurales<sup>130</sup>.

Le cadre juridique et politique des organisations paysannes a élaboré quatre actions dont la première est l'adoption d'une politique gouvernementale par rapport aux organisations paysannes. L'État a créé dès 1990 un cadre législatif et réglementaire favorable à la création des organisations<sup>131</sup>. Cette réglementation vise à faciliter la création des associations à but économique par les lois du 14 août 1992 appuyées par le décret d'application du 23/11/92 lui-même complété par le décret du 09/06/2006.

La législation au sujet des OP est accompagnée de plusieurs autres actions dont la professionnalisation agricole et le renforcement institutionnel (PARI). La mise en place d'une plate-forme dans les provinces, la tenue du 1<sup>er</sup> forum, national des organisations de producteurs en juillet 2006 et la promotion du développement participatif à travers les comités de développement avec l'appui des projets PADC, PADDL, PNDP, PNDRT etc.

La deuxième action vise la facilitation du processus d'enregistrement des organisations rurales. Cette facilitation s'est matérialisée par des actions telles la procédure d'enregistrement des organisations paysannes de simplification et sa décentralisation. En effet, le dossier pour l'enregistrement d'une OP est constitué de 3 pièces et au bout de deux mois maximum, l'enregistrement est effectif et l'organisation est légalisée.

<sup>127</sup> Œuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté, [Http://fr.m.wikipedia.org.liste des pays par taux d'urbanisation](http://fr.m.wikipedia.org.liste%20des%20pays%20par%20taux%20d'urbanisation) 27 en ligne le 27 juillet 2018.

<sup>128</sup> AMINADER, *Rapport annuel du FIDA*, 2001, p. 6.

<sup>129</sup> Yemmafou, "L'agriculture urbaine..", p. 3.

<sup>130</sup> Ces organisations regroupent les GIC, les coopératives, les organisations paysannes...

<sup>131</sup> AMINADER, *Cameroun : cadre sectoriel du...*, p. 3.

Troisièmement, ces actions sont orientées dans le sens de l'autonomisation des organisations rurales. Pour ce faire, le MINADER a réservé une ligne budgétaire pour offrir des subventions directes aux (Organisations Paysannes) en appui à leurs projets de développement. Les coopératives d'épargne et de crédit connaissent un contrôle externe du MINFI pour assurer la sécurité de l'épargne publique qui y est gérée. Certaines organisations rurales économiquement fortes et bien gérées ont assuré elles-mêmes leur autonomie et se sont positionnées comme partenaires forts face aux différentes institutions<sup>132</sup>. La dernière action dans ce cadre politique et juridique des organisations rurales a été la représentativité des populations dans les organisations rurales. Elle implique l'adhésion des membres sans discrimination à travers l'application des moyens démocratiques<sup>133</sup>, la création des organisations spécifiques à certains groupes pour contourner les problèmes de marginalisation (groupe de femmes, GIC des jeunes...)<sup>134</sup>, l'équité et la représentation de tous les segments de la population rurale dans les organisations rurales de la mise en place d'un Service d'Appui aux Activités Féminines (SPAF) au sein du MINADER en vue de promouvoir et d'accompagner spécifiquement les organisations des femmes.

En ce qui concerne le volet dialogue politique<sup>135</sup> entre le gouvernement et les organisations rurales, des stratégies ont également été déployées. Il s'agit par exemple du processus de consultation pour le dialogue politique avec le gouvernement. Il est marqué par l'existence d'un certain nombre d'éléments qui peuvent être cités. Le comité de coordination du développement auxquels prennent part les organisations de la société civile au niveau de l'État. À ce comité s'ajoutent les plateformes nationales des organisations rurales ayant des démembrements au niveau régional et local pouvant parler d'une seule voix. Par ailleurs, la mission assignée au MINADER et au MINEPIA (Ministère des Pêches et des Industries Animales) de développer des cadres de concertation formels entre les organisations professionnelles et les partenaires au développement constitue également un élément fondamental<sup>136</sup>.

Les échanges entre le gouvernement et les organisations rurales portent sur l'adoption conforme des thèmes pertinents. Il se fait à travers l'avis des organisations rurales pris par les élus locaux. Enfin, en ce qui concerne la représentation de ces organisations dans les organes

---

<sup>132</sup> AMINADER, *Cameroun : cadre sectoriel du...*, p. 3.

<sup>133</sup> Une personne égale à une voix.

<sup>134</sup> Il s'agit des regroupements qui jadis étaient inexistants et qui malgré leur création récentes ont du mal à s'exprimer en Afrique.

<sup>135</sup> AMINADER, *Cameroun : cadre sectoriel du...*, p. 4.

<sup>136</sup> AMINADER, Décrets N°2005/118 du 15/04/05 et N°2005/152 de la 04/05/05 portant réorganisation du MINADER et du MINEPIA.

exécutifs ou consultatifs publics, les organisations rurales sont représentées au niveau du conseil économique et social, des assemblées régionales, de la chambre de commerce des mines et des industries, de la chambre d'agriculture et des forêts etc. Leurs délégués siègent au conseil d'administration des établissements publics à caractère agricole. Elles sont également membres des commissions paritaires de gestion des institutions intervenant dans le milieu rural et membres des comités de pilotage de tous les nouveaux projets de développement.

Il est tout de même nécessaire de constater que si des efforts ont été fournis par le gouvernement sur le plan politique et juridique pour l'amélioration des conditions de vie des ruraux au Cameroun, leur participation reste très faible et même souvent absente à plusieurs niveaux<sup>137</sup>.

## **2- L'amélioration de l'accès aux ressources naturelles productives et aux technologies**

L'amélioration de l'accès aux ressources naturelles productives et aux technologies porte sur trois principaux éléments : l'accès à la terre, l'accès à l'eau à usage agricole, et l'accès aux services de recherche et de vulgarisation agricole.

L'accès à la terre est un aspect qui de tout temps est à l'origine de litiges multiples tant en zone urbaine que rurale. Le problème se posant avec acuité en milieu rural, l'État du Cameroun s'est attelé à réguler l'accès à la terre pour les ménages ruraux pauvres à travers l'ordonnance N°74/1 du 6 juillet 1974 portant sur le régime foncier. Il stipule que toute personne sans aucune discrimination susceptible de mettre une parcelle en valeur en fait la demande à l'État qui fait une affectation à titre temporaire (concession) ou définitif (titre foncier). De même, le Ministère des Affaires Foncières et Domaniales organise depuis 2008<sup>138</sup> des campagnes et publie des ouvrages pour informer les usagers, démystifier et déconcentrer la gestion foncière<sup>139</sup>, au sujet des marchés fonciers formels, la vente des concessions et les titres fonciers octroyés par l'État finalisée par devant un notaire, l'existence dans chaque communauté des règles non écrites de gestion des ressources collectives impartiales, la mise sur pied des comités de gestion et des instances d'arbitrage sont autant des mesures prises pour veiller à l'équité dans l'attribution des terres.

---

<sup>137</sup> Kelefact environ 50 ans Coordonnateur Programme de développement du riz pluvial (PRODERIP), mars 2021, Yaoundé.

<sup>138</sup> Ceci se traduit par les actions menées sur le terrain par les lots communautaires attribués aux populations locales par les communautés urbaines et les mairies.

<sup>139</sup> AMINADER, *Cameroun : cadre sectoriel...*, p. 5.

L'accès à l'eau à usage agricole a été rendue possible grâce à des mesures diverses. L'orientation vers une politique gouvernementale en matière d'eau à usage agricole à travers l'adoption en 1998, d'une loi<sup>140</sup> sur le régime de l'eau. La création d'un Comité National de l'Eau (CNE)<sup>141</sup> et l'élaboration du document de stratégie de gestion des eaux et des sols à usage agro-sylvo-pastoral en 2007. L'adoption de l'approvisionnement et la gestion des ressources en eau à usage agricole grâce à l'élaboration du plan national de l'hydraulique agricole et pastorale a induit plusieurs actions telles : l'intégration d'une approche de gestion participative de l'eau par le MINADER, la conception des systèmes d'irrigation et de drainage à des coûts à la portée des petits producteurs et de nombreux projets exécutés dans le cadre de la maîtrise de l'eau utilisent la méthode de la participation des producteurs à l'investissement et à l'entretien des ouvrages (Projet de Développement Rural du Mont Mbapit (PDRM), le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire PSSA, Programme de Valorisation des Bas-fonds (PVBF), Baïgom). Une autre action a été la mise en place des associations d'usagers de l'eau représentatives avec pour avantage de répartir les coûts de production entre ses membres, et l'obtention des crédits. Enfin, l'autre action non négligeable consista en la tarification de l'utilisation de l'eau pour l'agriculture qui intègre à la fois la gestion dans les petits et les grands périmètres de son désengagement.

Le volet accès à la technologie a porté sur la recherche et la vulgarisation agricole<sup>142</sup>. Ceci a consisté en quatre principales actions :

- S'agissant du développement des services de recherches et de vulgarisation, les résultats ont été constitués de la mise sur pied des structures de recherche, de l'élaboration des programmes prioritaires de recherche par zones écologiques, des innovations diverses<sup>143</sup>, la signature d'une convention entre le MINADER et le MINRESI (Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation) en vue de mettre les résultats de la recherche à la disposition et à la portée des utilisateurs.
- La définition des priorités en matière de recherche et de vulgarisation s'est faite à partir d'un diagnostic participatif qui a consisté à élaborer une stratégie de relance de la recherche au Cameroun en tenant compte des priorités<sup>144</sup>.

<sup>140</sup> AMINADER, *Cameroun : cadre sectoriel...*, p. 5.

<sup>141</sup> *Idem.*, Décret N°2001/161/PM du 08 mai 2001 portant création d'un Comité National de l'eau.

<sup>142</sup> AMINADER, *Cameroun : cadre sectoriel...*, p. 8.

<sup>143</sup> Il s'agit de nouvelles techniques de distribution de l'eau visant à éviter des pertes considérables.

<sup>144</sup> En terme de priorités, il s'agit du renforcement des liens avec les potentiels utilisateurs, le partenariat avec le secteur privé, le développement d'un financement public durable pour l'IRAD, la promotion des programmes de recherche axés sur les systèmes de production, l'économie et la sociologie rurale, la réactivation des comités provinciaux de programmation et la mise en place des conseils de département et de centres régionaux de recherche ouverts aux partenaires associatifs et privés de la recherche concernés.



- Quant à la mise sur pied d'un système de vulgarisation : l'État mis sur pied dès les années 90 le Programme de Vulgarisation et de la Recherche Agricole (PNVRA) qui a constitué le socle de cette vulgarisation. Ce système a également été fondé sur la vulgarisation des fonctions économiques telles l'accès aux intrants, au crédit, aux marchés et une meilleure formation du personnel chargé de la vulgarisation soutenue par plusieurs projets filières (Programme National de Développement des Racines et Tubercules PNDTR, SODECAO, PSCC, maïs...)
- 200 femmes<sup>145</sup> ont été formées comme vulgarisatrices dans la partie septentrionale. Dans la même optique, il est mis sur pied un service de promotion et d'appui aux actions féminines (APAF).

De ce qui précède, l'on note une certaine amélioration des efforts du gouvernement en matière d'accès aux ressources naturelles et productives et aux technologies. Cette politique a-t-elle aussi pris en compte l'aspect financier.

### **3- L'amélioration de l'accès aux services financiers et aux marchés**

L'amélioration de l'accès aux services financiers et aux marchés passe par des efforts observables dans trois stratégies phares:

- l'adoption des conditions propices au développement des services financiers et aux marchés renvoie aux différentes politiques gouvernementales en la matière, aux offres de service financiers ruraux<sup>146</sup>, au cadre juridique pour leur réglementation<sup>147</sup> et au contrôle et à la supervision des établissements qui offrent ces services.
- le contrôle et la supervision des établissements de micro-finance offrant des services aux ruraux se font de façon décentralisée en interne par les organes faîtières, les ONG (Organisations Non Gouvernementales) et les Banques et en externe par l'autorité monétaire et la COBAC (Commission Bancaire d'Afrique Centrale) notamment et subsidiairement par les ministères techniques concernés<sup>148</sup>.
- la mise en place d'un climat propice à l'investissement pour les entreprises rurales ; pour y parvenir, le gouvernement du Cameroun a mené des actions ciblées telles la

---

<sup>145</sup> AMINADER, *Cameroun : cadre sectoriel...*, p. 8.

<sup>146</sup> A. MINADER, *Cameroun : cadre sectoriel du développement rural, évaluation des politiques et institutions sectorielles*, p. 8.

<sup>147</sup> Il s'agit des mesures mises sur pied pour garantir la sécurité de l'épargne, prévenir les problèmes de gestion, de compétence, assainir et professionnaliser le secteur des services financiers ruraux.

<sup>148</sup> Le MINADER, le MINEPIA, ...

libéralisation du marché dans les zones rurales<sup>149</sup>, le développement d'un secteur privé en milieu rural<sup>150</sup> et des formalités d'enregistrement d'une petite entreprise rurale<sup>151</sup>.

L'accès au marché des intrants et des produits agricoles s'est fait à travers trois actions: le rôle du secteur privé sur les marchés des intrants et des produits est perceptible à travers la création des marchés périodiques ou frontaliers<sup>152</sup>, des voies d'accès aux marchés notamment les routes et les pistes agricoles nécessaires à l'acheminement de la production vers les différents points de vente financés par les bailleurs de fonds<sup>153</sup>, l'entretien des routes, la construction des infrastructures de marché, la vente groupée et l'entretien locale par l'approche Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO), le tout coordonné par le Conseil National de la Route créé en 2005.

Les résultats de ces différentes actions sont perceptibles à travers le réseau routier estimé à 28900 km et<sup>154</sup> des routes rurales classées et 16100 km pour les routes rurales non classées. Il est important d'émettre des réserves à ce niveau, car malgré ces efforts, l'état des routes et la vétusté du parc sur le réseau rural entraînent des coûts élevés et rendent l'accès au marché encore plus difficile pour les producteurs ruraux<sup>155</sup>.

La disponibilité et l'accès aux informations sur le marché s'est traduite par plusieurs actions notamment l'adoption du système opérationnel d'information sur les marchés vivriers comme cela a été le cas avec *Tradenet* en ce qui concerne le manioc et ses dérivés, la création des journaux spécialisés pour le monde rural ( la voix du paysan) et des radios rurales utilisant la langue locale qui relayaient des informations concernant les prix des denrées sur les marchés locaux et internationaux. L'usage d'internet et de la téléphonie mobile s'est également mis au service de cette cause. Il semble pourtant important de relever que malgré ces efforts, de nombreuses pesanteurs<sup>156</sup> empêchent les paysans d'avoir accès aux informations. Les producteurs pauvres des zones rurales éloignées ont très peu de chance d'obtenir des prix

<sup>149</sup>A.MINADER, décret N°90/1423 du 30/10/90 portant fixant la liste des premières entreprises à privatiser Cameroun.

<sup>150</sup>AMINADER, *Cameroun : cadre sectoriel...*, p. 10.

<sup>151</sup> La création des entreprises de type Sociétés anonymes à Responsabilité Limitée(SARL) requiert 13 étapes pour une durée de 37 jours.

<sup>152</sup> Il s'agit notamment du PADC, Programme National de Développement Participatif (PNDP), Société de Développement du Cacao (SODECAO), *Cameroon Development and Cooperation* (CDC), Société Camerounaise de Palmeraies (SOCAPALM )

<sup>153</sup>AMINADER, *Cameroun : cadre sectoriel...*, p. 12.

<sup>154</sup>*Ibid.*

<sup>155</sup> Kelefact, environ 55 ans, Coordonnateur du PRODERIP, 10 juillet 2021, Yaoundé.

<sup>156</sup> Il s'agit notamment du coût très élevé des journaux, du rayon d'émission des radios et de la langue utilisée.

équitable pour leurs produits. Ces efforts de développement rural jugés insatisfaisants se sont heurtés à la crise économique des années 80.

### **III. LES NOUVELLES ORIENTATIONS DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET AGRICOLE SOUS L'INFLUENCE D'ACTEURS EXTÉRIEURS**

La crise économique qui a frappé le monde dans la deuxième moitié de la décennie 80, n'a pas épargné les économies des pays en voie de développement en général, et le Cameroun en particulier. Celle-ci a profondément affecté l'économie camerounaise à plusieurs niveaux. Les différentes mesures prises pour la résorber en disent long sur les dégâts entraînés par la crise et par conséquent, l'implication des acteurs extérieurs.

#### **A- GÉNÉRALITES SUR LA CRISE**

Dès la fin des années 1970, une baisse des prix des produits de base en général et ceux agricoles en particulier est constatée à travers le monde. Le fait que le Cameroun n'a été touché par la crise qu'au milieu des années 80 s'explique par l'utilisation des ressources issues du pétrole pour masquer la situation drastique de l'économie du pays à cette époque<sup>157</sup>. Pour Abena Etoundi, ce qu'il appelle "situation relative favorable" en ce qui concerne l'économie du Cameroun en 1905 s'explique par son niveau d'endettement qui apparaît moins élevé que celui de ses voisins<sup>158</sup>. Les paysans se languissent d'un avenir meilleur alors que le pays fonce droit vers une crise sans nulle autre pareille qui va déstabiliser leur vie. Le secteur agricole qui représente 30% du Produit Intérieur Brut (PIB) et 80% des exportations totales passe à 25% du (PIB) et 50% des exportations entre 87 /88<sup>159</sup>. Cet état de chose a profondément affecté le secteur agricole et par conséquent le monde rural.

#### **1- Les fondements structurels ou internes de la crise**

Dans sa quête de développement et de modernisme, l'économie camerounaise a failli à plusieurs niveaux, il s'agit notamment de son manque de compétitivité<sup>160</sup> qui s'est traduit par des faits tels que le protectionnisme des industries domestiques, le surdimensionnement des entreprises sans garantie de rentabilité ou de débouchés, la tendance permanente à la hausse des salaires et la promotion des activités à faible revenu notamment le cas de l'agriculture vivrière. Dans le même ordre d'idées, la tendance expansionniste du secteur public<sup>161</sup> a constitué l'un des

<sup>157</sup> Nopoudem, "L'union européenne et le développement ... ", p. 50.

<sup>158</sup> Abena, " la planification économique... ", p. 391.

<sup>159</sup> AMINADER, Analyse des 4èmes et 5ème plans quinquennaux, p. x-35.

<sup>160</sup> G.A. Kemogne, "Production et commercialisation du maïs dans la région de Bandjoun : Etude historique", mémoire de master II en histoire économique et sociale, université de Yaoundé I, 2011-2012, p. 70.

<sup>161</sup> *Ibid.*, p. 71.

éléments majeurs dans le déclenchement de la crise économique au niveau national. En effet, le secteur public à lui seul compte plus de 170 organismes au sein desquels près de 100 000 personnes sont employées, ce qui avoisine les 3/4 des effectifs de la fonction publique. Ceci a eu pour conséquence directe l'absence d'entrepreneuriat et par conséquent, le faible développement d'un secteur privé bien structuré. À côté des fondements internes, se dressent des fondements conjoncturels de la crise.

## **2- Les fondements conjoncturels de la crise**

Les fondements conjoncturels ont trait au marasme économique développé hors des frontières camerounaises peuvent être regroupés en trois ensembles : le premier découle de la chute brutale des cours des produits d'exportation<sup>162</sup> de l'ordre de 65% pour le pétrole, 11% pour le café et 24% pour le cacao entre autres. Les produits de base constituant la majeure si non la quasi-totalité des exportations du pays à cette époque, le Cameroun s'y trouve profondément touché. Cet état de chose est exacerbé par l'évolution des taux d'intérêts nominaux<sup>163</sup> sur la dette extérieure qui oscille autour de 19% entre 1980 et 1983. Ceci a entraîné une accumulation des arriérés de paiement de cette dette à partir de 1989<sup>164</sup> qui a avoisiné les 350 milliards de FCFA en fin juin 1993. De même, la dépréciation du dollar américain a provoqué *de facto* la chute brutale des cours des matières premières libellées ou adossées au dollar américain. Il convient de souligner que cette dévaluation du dollar américain au début de la décennie 1980 a consisté uniquement à relancer les exportations américaines en pleine stagnation, ce qui leur a permis de préserver leurs intérêts économiques au détriment des économies des pays du Tiers-Monde comme le Cameroun<sup>165</sup>.

## **B- LES EFFETS DE LA CRISE SUR LE SECTEUR AGRICOLE ET LE MONDE RURAL**

Les effets de la crise économique ont été particulièrement dévastateurs et ont déstructuré le tissu économique encore embryonnaire du Cameroun, plongeant une large majorité de la population dont les ruraux dans une paupérisation sans précédent. Le secteur agricole, base de l'économie camerounaise, tout comme les paysans, ont subi les affres de cette crise. L'objectif de la présente section est de ressortir l'impact de cette crise à la fois sur le secteur agricole et le monde rural.

---

<sup>162</sup>Kemogne, " Production et commercialisation...", p. 63.

<sup>163</sup> *Ibid.*, p. 64.

<sup>164</sup> Touna Mama, *l'économie camerounaise...* p. 318.

<sup>165</sup> S. De Brunhoff, " Les matières premières et le système monétaire international", *Revue Tiers* n°66, 1976, p. 522.

## **1- Conséquences de la crise dans le secteur agricole**

Dans cette sous articulation il est procédé à une brève présentation des conséquences de la crise économique sur le secteur agricole au Cameroun. Pour ce faire, une attention est portée sur les ajustements structurels et leur effet sur les méthodes de planification de l'économie.

### **a- L'ajustement structurel et le désengagement de l'État du secteur agricole**

L'ajustement structurel regroupe les diverses mesures de sauvegarde auxquelles les pays en voie de développement ont dû souscrire pour assainir leurs économies en échange de prêts à court terme. Ils ont été contraints de coopérer avec le Fonds Monétaire International(FMI) et la Banque Mondiale(BM) pour trouver des solutions adéquates à leurs difficultés en implémentant une politique économique libérale et supposée compétitive. Cette mesure a eu pour corollaire l'enclenchement d'un processus de déréglementation et de désengagement de l'État dans l'octroi des subventions aux paysans et au secteur agricole. En d'autres termes, l'interventionnisme pratiqué jusqu'alors par plusieurs pays en développement dont le Cameroun a été désignée comme la principale cause de la crise. Ainsi, le retrait ou du moins, le désengagement de l'État du secteur rural et agricole, pense-t-on du côté des Institutions Financières Internationales (IFI), conduit à une amélioration de la productivité et de la compétitivité des économies.

Les objectifs de cet ajustement structurel sont de plusieurs ordres : résoudre le problème de la balance de paiement<sup>166</sup> qui doit retrouver une position viable, dans un contexte de stabilité de prix et de croissance économique soutenues en évitant l'emploi des mesures contraires à la liberté du Commerce et de paiement des dettes relevant des prêts spéciaux ; réaliser un équilibre entre les dépenses et les recettes publiques<sup>167</sup> pour le FMI. Il est également question pour les économies des pays en développement de s'ouvrir et de s'intégrer le plus possible dans les échanges internationaux et à l'économie sociale.

En ce qui concerne le monde rural, la Banque Mondiale le soutient à travers son programme de prêts sectoriels dans l'agriculture qui est considéré comme un secteur clé. Ainsi, dans le secteur rural, les objectifs sont les suivants : garantir la sécurité alimentaire, ce qui faisait partie des acquis depuis la fin du 3<sup>ème</sup> plan quinquennal<sup>168</sup>, promouvoir et diversifier les exportations, accroître les revenus en milieu rural.

---

<sup>166</sup> Abena Etoundi, "La planification économique... ", p. 422.

<sup>167</sup> AMINADER, Analyse des cinquième et sixième plans quinquennaux, p. 38.

<sup>168</sup> AMINADER, *La politique agricole du Cameroun oriental dans la perspective du troisième plan quinquennal*, 1969, p. 3.

Les prêts sectoriels de la banque mondiale ont été orientés vers quatre principaux axes à savoir l'amélioration du système d'encadrement du monde paysan, le maintien et le développement du soutien aux petits agriculteurs traditionnels, la promotion et la création des Exploitations Agricoles de Moyennes Importance (EAMI<sup>169</sup>) et l'accroissement de l'efficacité et de la valeur ajoutée du secteur agricole.

#### **b- Impact sur les méthodes de planification**

Le Plan d'Ajustement Structurel a affecté de façon profonde la planification qui depuis l'indépendance a servi de boussole à l'économie camerounaise. Il a obligé ainsi l'État du Cameroun à considérer autre chose que le moyen terme dans la planification vu sa durée d'application courte et a exigé de s'intéresser à d'autres objectifs économiques que la recherche d'investissements objectifs<sup>170</sup>. Pour ce faire, deux catégories de mesures lui ont été proposées, à savoir la réduction du niveau des dépenses nationales et la réorientation des dépenses.

En outre, l'État a abandonné le modèle de planification fort interventionniste élaboré depuis les indépendances au profit d'une politique de dérèglementation imposée par les institutions financières internationales, laquelle consiste à réduire les charges auxquelles il a toujours pourvues. La dynamique de libéralisation impulsée dans le cadre des PAS le lui a imposé de toute évidence. C'est à ce titre que l'on a procédé à la libéralisation du secteur des engrais et de la commercialisation des produits de base. Ceci s'est traduit dans la pratique par l'entrée en jeu du secteur privé et de la société civile.

#### **c- La production agricole face à la dévaluation du francs CFA**

Le 12 janvier 1994<sup>171</sup>, la dévaluation du F CFA est officielle et le Cameroun comme tous les autres pays de la zone F CFA doivent y faire face. Il s'agit d'une mesure d'adaptation au contexte de crise qui sévit à travers le monde. Ce mécanisme consacre une dévaluation du F CFA de 50% par rapport au Franc français. Elle consacre ainsi un double effet car, d'une part, le prix CAF<sup>172</sup> des principales cultures d'exportation est doublé, entraînant une hausse substantielle du prix d'achat aux producteurs et d'autre part, la valeur des biens importés dont les intrants agricoles, exprimée en F CFA, a connu une hausse drastique<sup>173</sup>.

<sup>169</sup>Il s'agit des exploitations agricoles de moyennes importances.

<sup>170</sup>AMINADER, *Analyse du quatrième et cinquième plans quinquennaux...*, p. x-41.

<sup>171</sup> Douya, *Analyse de l'impact ...*, p. 3.

<sup>172</sup> Il s'agit du prix d'un bien à la frontière du pays importateur, ou encore du prix d'un service fourni à un résident avant acquittement de tous les impôts et droits sur les importations et le paiement de toutes les marges commerciales et de transport dans le pays.

<sup>173</sup> Douya, *Analyse de l'impact...*, p. 3.

La dévaluation du F CFA a eu un impact direct sur la sécurité alimentaire qui s'est trouvée menacée pour certains produits comme le maïs. Les producteurs ont été tentés de vendre la totalité de leur production pour entrer en possession de la rente. La filière riz a subi une hausse des prix tandis que le prix du riz local a doublé, celui importé a connu une hausse de 20%<sup>174</sup>. En ce qui concerne l'huile de palme, la demande extérieure devenant plus forte, l'exportation a été interdite pendant un moment pour assurer l'approvisionnement local. La consommation de la viande et du poisson a régressé à cause de la baisse des revenus des ménages.

## **2- Conséquences de la crise sur le monde rural**

La paupérisation des ruraux qui elle-même a été une émanation des ajustements structurels et de l'Impact des PAS sur le monde rural.

### **a- La paupérisation des ruraux**

La crise a entraîné des conséquences directes sur les ruraux qui avaient pour seules ressources la commercialisation des produits de rente, les produits vivriers servant uniquement à la subsistance. Parmi les effets de cette crise, l'on a relevé le recul du PIB par habitant de 11% en 1978/1988 par rapport à celui de 1985/1986<sup>175</sup> et une baisse du revenu national avec pour conséquence directe la baisse dans tout le pays<sup>176</sup>. En ce qui concerne l'Indice de Développement Humain, le Cameroun est classé 134<sup>e</sup> sur un total de 174 pays par le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD)<sup>177</sup>. L'autre effet non négligeable de cette crise a été le fléchissement de la demande des produits en provenance des pays en développement d'où le déséquilibre de la balance des paiements. Ce déséquilibre à son tour entraîne la réduction des importations des Pays en voie de développement qui baissent de 23% entre 1985 et 1987<sup>178</sup>. Ceci explique dans une certaine mesure l'accumulation et le stockage des produits tels le cacao, le café durant cette période. Plus de 110.000 tonnes de café ont été accumulées à la fin de la campagne 1986-1987<sup>179</sup>.

Le déséquilibre de la balance des paiements suivi d'un déficit budgétaire imputable à une baisse des recettes des impôts sur la consommation et une baisse record de droits d'importation de 50 milliards de FCFA entre 1986-1987 a entraîné un impact négatif réel. La conséquence de cette réduction a été générale car elle a touché tous les secteurs d'activité. Elle implique ainsi

---

<sup>174</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>175</sup> AMINADER, *Analyse du quatrième et cinquième plans quinquennaux*, p. x-35.

<sup>176</sup> Cette baisse de la consommation par habitant était de 9% entre 1985-1986 et 1986-1987.

<sup>177</sup> Abena Etoundi, "La planification économique...", p. 492.

<sup>178</sup> AMINADER, *Analyse du quatrième et cinquième plans quinquennaux...*, p. x-35.

<sup>179</sup> Nkeumi Fondja, "l'impact de la libéralisation...", p.78

la compression des crédits alloués au développement dans tous les secteurs y compris l'agriculture. Ceci a accentué la paupérisation en milieu rural.

La crise de liquidité du système bancaire s'est traduite par une contraction des prêts de 12% de la masse monétaire entre les prix des produits de base qui ont relativement augmenté en 1983 et en 1984<sup>180</sup>. Ceci a affecté l'agriculture qui en dépend à plusieurs égards, au niveau de l'accès aux intrants agricoles, du paiement de la main d'œuvre et inputs pour l'entretien des exploitations.

Pour le cas de la filière café, la part des fertilisants et des fongicides par exploitation en ce qui concerne le café arabica qui a respectivement été de 594 kg soit de 50% en 1984 est passé à 288 kg correspondant à 33% en 1991<sup>181</sup>. Enfin, on a la baisse des prix de certains produits de base de plus de 50% au cours de la première moitié de la décennie 90.

Ces difficultés ont provoqué la chute des prix du café. Ainsi, le prix du kilogramme de café arabica est passé de 475 F CFA en 1989 à 250 FCFA en 1990 tandis que le robusta est passé de 440 F CFA à 175 F CFA durant la même période<sup>182</sup>. Ceci a asséné le coup de grâce aux agriculteurs qui ont réagi de diverses manières. Pour la plupart, c'est l'abandon total des plantations, certains se sont appuyés sur la diversification agricole en vue de maintenir les cultures de base, d'autres se sont totalement convertis aux cultures vivrières qui permettent néanmoins la subsistance.

En somme, la production agricole a été affectée par l'insuffisance de devise traduite par la réduction des exportations, la baisse des prix des produits de base, la réduction des crédits y afférents et l'arrêt des subventions diverses. Plusieurs tentatives de résolutions de la crise ont été engagées.

#### **b- Influence des institutions internationales : les PAS**

Les mesures encouragées par les plans d'Ajustement Structurels ont plutôt aggravé la situation du pays et sont loin de combler les objectifs de ceux-ci. Les importations alimentaires se sont accrues<sup>183</sup> pour atteindre les 240 millions de dollars, chiffre enregistrés à la fin de la décennie 80. Pourtant, entre 2000 et 2007, elles ont subi une augmentation vertigineuse pour doubler à la fin de l'année 2007, soit de 227 à 490 millions de dollars américains. Ce qui est tout à fait contraire au tout premier objectif des PAS qui voulait garantir la sécurité alimentaire. De même, l'expansion des exportations agricoles et la suppression des subventions aux produits

<sup>180</sup> AMINADER, *Analyse du quatrième et cinquième plans quinquennaux...*, p. x-36

<sup>181</sup> Douya, *Analyse de l'impact de la dévaluation du franc CFA*, p. 18.

<sup>182</sup> Nkeumi Fondja, "L'impact de la libéralisation...", p. 75.

<sup>183</sup> C. Owono et M. Havaré, "Rôle des importations dans la consommation alimentaire au Cameroun", *Acte du colloque sur le développement durable de l'Afrique*, Tome 2, Avril 2011, p. 4.



alimentaires ont entraîné une dégradation de la situation alimentaire de la population. Les réajustements budgétaires ont détruit les acquis du 5<sup>ème</sup> plan quinquennal. En effet, celui-ci avait réussi à faire fonctionner les organismes paraétatiques (FONADER, SEMCA, Les coopératives...), organismes qui se sont chargés du développement rural ou d'activités connexes.

La production agricole a été délaissée car que ce soit au niveau de l'État ou même au niveau du planteur, des actions entreprises ont concouru à accroître la pauvreté. Certains producteurs des cultures de base ont abandonné les plantations et d'autres se sont rués vers les cultures vivrières<sup>184</sup>.

Le présent chapitre a consisté à revisiter les différentes politiques agricoles adoptées par l'État camerounais de son indépendance aux années 2000. Cette rétrospective a permis de s'interroger sur la politique de libéralisme planifié du Président Ahmadou Ahidjo, traduite dans la pratique par les plans quinquennaux et l'implémentation des institutions administratives et financières pour les accompagner. Ensuite, un bilan à mi-parcours a permis d'évaluer l'évolution de la production agricole face à ces politiques. Seulement, la venue de la crise des années 80 a freiné le nouveau régime, celui du libéralisme planifié qui a subi les mesures fortes de la communauté internationale à travers les PAS. Malgré ce marasme économique, le pays a poursuivi son développement économique à travers les projets sectoriels.

---

<sup>184</sup> La baisse de 14% de la production du cacao entre 1989/90 et 1992/93 s'explique au moins en partie, par le découragement des exploitants.

## **CHAPITRE II : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES PROJETS SECTORIELS AU CAMEROUN**

L'Analyse Sectorielle en Agriculture (ASA) est un outil de planification qui permet d'établir des prévisions conditionnelles d'évolution du secteur agricole. Elles sont dites conditionnelles parce qu'elles dépendent de la réalisation de certaines hypothèses : les unes se rapportent à l'environnement non contrôlable du secteur agricole<sup>185</sup>, les autres concernent la politique qui oriente l'évolution du secteur favorablement. Les méthodes et techniques de l'ASA visent à décrire, à quantifier l'effet des instruments dont le gouvernement a la maîtrise sur les objectifs qu'il veut atteindre<sup>186</sup>. Prenant le cas du Cameroun, la planification adoptée dès son accession à l'indépendance cadre avec l'ASA, l'agriculture ayant été choisie comme base du développement, celle-ci a fait partie des priorités du pays et reste d'actualité. Le présent chapitre ambitionne de revisiter le chemin parcouru par cette politique, les éléments de sa mise en œuvre, les acteurs de son fonctionnement et ses différents mécanismes de financement.

### **I- GÉNÉRALITÉS SUR LES PROJETS SECTORIELS ET LEUR MISE EN ŒUVRE SOUS LE DIGIRIGISME ÉTATIQUE**

Le développement des politiques d'encadrement trois décennies après les indépendances a été fonction de la conjoncture internationale. L'activité agricole a connu en effet de profondes mutations dans son évolution, mutations caractérisées par la transformation dans les systèmes d'encadrement des paysans. Ces changements et évolutions des institutions et systèmes d'encadrement des paysans ont eu les mêmes objectifs<sup>187</sup>: accroître la production agricole et améliorer sa qualité, tant pour les produits d'exportation que les productions vivrières, animales et halieutiques, augmenter le revenu du paysan et valoriser les produits agricoles en les transformant dans le pays. Cependant l'agriculture paysanne est demeurée la base de l'appareil productif la mauvaise organisation et la faible productivité. Les régimes fonciers quant à eux<sup>188</sup> n'ont pas favorisé l'installation de jeunes agriculteurs, éleveurs, et pêcheurs, ni d'unités de production moderne. La recherche ne répondant pas toujours aux

<sup>185</sup> Ceci renvoie aux marchés mondiaux, au climat et même aux catastrophes naturelles...

<sup>186</sup> J. Vercueil, *Analyse sectorielle en agriculture*, Rome, FAO, 1978, p. 78.

<sup>187</sup> AMINADER, *La politique agricole du Cameroun dans la perspective du troisième plan quinquennal*, Yaoundé, 1969, p. 5.

<sup>188</sup> La loi foncière de 1963 prévoyait d'envisager deux grandes catégories d'actions : dégager un patrimoine Collectif National à partir d'une partie des terres jusqu'à présent considérées comme en la possession des collectivités d'une part et d'autres parts à l'intérieur des zones réservées aux collectivités, la technique domaniale et foncière, par le jeu des conditions à imposer pour l'accession à la propriété, doit être un instrument de progrès de l'agriculture. Toutes ces projections n'ont pas eu de résultats probants dans la pratique.

besoins prioritaires des paysans, le niveau d'approvisionnement en intrants très insuffisant par rapport aux besoins, beaucoup de villages et d'exploitations agricoles sont demeurés enclavés et les prix aux producteurs peu indicatifs.

Pour pallier ces difficultés, des stratégies différentes ont été proposées au rang desquels des projets sectoriels et des programmes initiés tour à tour par le Secrétariat d'État au Développement Rural, le MINAGRI et le MINADER.

## **A- DES PROJETS AUX PROGRAMMES SECTORIELS**

Il est question d'examiner la progression des politiques agricoles pratiquées par le Cameroun de son accession à l'indépendance à la fin de la décennie 1960. Adossés sur la planification et soutenus par l'interventionnisme étatique pendant les deux premières décennies d'après indépendance, les projets sectoriels en agriculture ont été coupés du contrôle étatique à la faveur de la crise économique du milieu des années 1980 qui a frappé le Cameroun tout comme les autres pays d'Afrique subsaharienne.

Deux principaux axes meublent cette articulation. Le premier apporte un éclairage sur les notions de projets et de programmes sectoriels. La seconde traite de l'évolution de ces projets tant sous le Secrétariat d'État au Développement Rural que sous le MINADER en passant par la période du MINAGRI.

### **1- Clarification des notions de projets et de programmes**

La volonté de clarification des notions de programmes et de projets usitées dans le présent travail tient au fait que dans la pratique, ces deux notions ont souvent désigné plus ou moins la même chose mais à des échelles différentes.

Le concept de projet qui constitue un élément clé de ce travail de recherche nécessite d'être élucidé car, dans un domaine identique, il prend le nom de programme et ceci tend à semer la confusion dans l'esprit du lectorat. En effet, le projet est un ensemble d'activités et d'actions entreprises par une « équipe projet » sous la responsabilité d'un chef de projet dans le but de répondre à un besoin défini par un contrat dans les délais fixés et dans la limite d'une enveloppe budgétaire allouée<sup>189</sup>. Tandis que le programme est un ensemble de projets ou de sous-projets concourant à un même objectif, organisé transversalement dans une entreprise ou un organisme en général<sup>190</sup>. Ainsi, un projet ne demande qu'un effort simple et concentré pour atteindre un objectif spécifique. Un programme est un ensemble de projets qui sont

<sup>189</sup> J. P. Boutinet, *Anthropologie du projet*, P.U.F, 2005, fr.m.wikipedia.org. En ligne, consulté le 11 mars 2022.

<sup>190</sup> D., Galiana, "Quelle est la différence entre un projet et un programme", wimi-teamwork.com, En ligne, consulté le 11 mars 2022.

complémentaires et dont chacun participe à l'atteinte de l'objectif global du programme. Il ressort de cette analyse que les projets ne peuvent être dissociés des programmes pour plusieurs raisons :

- les projets précèdent les programmes<sup>191</sup> au sein du MINADER. Généralement, un projet est un engagement temporaire et ponctuel qui se concentre sur l'atteinte d'un objectif précis et la livraison d'un résultat spécifique. Il possède une date de démarrage et une date de fin, et il se termine lorsque l'objectif est atteint. En effet, le projet est initié dans le but de trouver une solution à un problème ponctuel qui se pose avec acuité dans une localité. Ce premier cas de figure trouve des éléments illustratifs dans les tous premiers projets initiés dans le cadre des deux premiers plans quinquennaux.

- le projet est indissociable du programme lorsqu'il devient national, en ce sens qu'il couvre les dix régions, devient ainsi plus vaste, exige une durée plus longue pour sa réalisation, ou intègre plusieurs autres objectifs que le programme à lui seul ne saurait contenir. Dans ce cas, les différents objectifs s'érigent en projets pour satisfaire les exigences du programme. On parle dans ce cas de "Projet d'Appui <sup>192</sup>".

- la nécessité de la mise sur pied d'un certain nombre de projets dans le but de soutenir un programme lorsqu'il tend à se diversifier s'inscrit en droite ligne avec ce que David Galiana appelle "le changement" lorsqu'il évoque les différences entre un projet et un programme. Le changement ici impose un certain nombre d'adaptation en vue d'optimiser la livraison des bénéfiques du programme. Dans ce cas, lesdits projets constituent les différents volets de développement du programme, il est utilisé dans ce cas de figure au sein du MINADER, l'expression "Projet d'appui" <sup>193</sup> et ceux-ci sont légions en ce qui concerne les projets achevés ou en cours d'exécution au MINADER. De cette brève description des projets et programmes, il ressort que la différence entre ces deux notions réside dans le fait que le projet est ponctuel, tandis que le programme a tendance à s'allonger dans le temps.

---

<sup>191</sup> De 1960 à 1969 il n'a été institué aucun programme par le secrétariat au développement rural.

<sup>192</sup> C'est le cas du programme d'appui à la maîtrise d'ouvrage des administrations du secteur rural(AMO), du programme d'appui au développement de la micro finance rurale phase II (PADMIR II), du programme d'appui au développement des filières agricoles(PADFA), du programme d'appui au développement rural(PADER).

<sup>193</sup> C'est le cas du projet d'appui au développement des racines et tubercules (PADRT), du projet national d'appui au développement des cultures céréalières (PNADCC), du projet d'appui au développement de la filière champignon comestibles(PADFC), du projet d'appui au développement du cacao(PAD-CACAO), du projet d'appui à la relance de la filière café(PARF-CAFE), projet d'appui au développement de la filière cajou(PADF-CAJOU), tous en cours au MINADER.

## **2- L'évolution des projets sectoriels**

Les projets sectoriels dans le domaine agricole et le développement intégré du monde rural ne sont pas restés statiques depuis le Secrétariat d'État au Développement Rural à l'actuel MINADER. En fonction de la conjoncture internationale et nationale, ils se sont à chaque fois arrimés à la nouvelle donne.

C'est ainsi qu'ils sont passés de projets financés par l'État du Cameroun et quelques appuis extérieurs, aux projets totalement financés par les organismes internationaux suite à la crise des années 80. Des projets à financement conjoints dont l'État et les organismes internationaux, ils ont migré, aux projets financés par des fonds issus de l'allègement de la dette camerounaise.

De nos jours les projets en cours bénéficient des financements conjoints de l'État et de l'extérieur<sup>194</sup>. Pour mener à bien cette étude, le choix est porté sur une approche chronologique qui permet de les regrouper en trois ensembles : les projets liés à la promotion du secteur de modernisation, les projets PPTE et les projets en cours au MINADER.

## **B- LES PREMICES DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS/PROGRAMMES SECTORIELS SOUS LA PLANIFICATION ÉCONOMIQUE**

Les projets dits de modernisation du secteur agricole sont ceux qui datent de 1960 à 1982. Ils ont en commun l'interventionnisme accrue de l'État dans tous les secteurs de l'économie en général et celui agricole et rural en particulier<sup>195</sup>. Cette étude consacre ceux-ci en sous-groupe en fonction de leur orientation. Il s'agit entre autres de la promotion de l'agriculture paysanne à travers les secteurs de modernisation par les deux premiers plans, la promotion des complexes agro-industriels par le troisième plan et l'extension du secteur moderne à travers la création des sociétés et missions de développement par le quatrième plan quinquennal.

### **1- Les projets/programmes sectoriels sous les plans fédéraux (1960-1972)**

L'expression plans fédéraux est employée ici en référence au statut de République Fédérale dont jouit le Cameroun dès le 1<sup>er</sup> octobre 1961<sup>196</sup>. Cette période couvre deux plans à

---

<sup>194</sup>Guenang Pascal, environ 50, secrétaire à la direction des projets, 21 mars 2021, Yaoundé.

<sup>195</sup>Qui selon Abena Etoundi passe par l'accumulation du capital nécessaire à la croissance économique menée par les nationaux d'abord. Abena Etoundi "la planification économique... ",p.97.

<sup>196</sup> Cette date marque à la fois l'accession du Cameroun occidental à la souveraineté internationale et la réunification des deux Cameroun.

savoir le premier et les deuxièmes plans quinquennaux qui se sont consacrés à la promotion de l'agriculture paysanne à travers les secteurs de modernisation.

#### **a- Le premier plan quinquennal et les balbutiements des projets sectoriels agricoles**

Les objectifs du 1<sup>er</sup> plan quinquennal jugés irréalistes<sup>197</sup> n'ont pas favorisé une grande réalisation des projets initiés dans le domaine de l'agriculture.

À ces objectifs qui portaient sur l'autosuffisance alimentaire, la réduction de la pauvreté en milieu rural et l'amélioration de la production agricole, deux autres objectifs sectoriels ont été implémentés: l'intensification de la mise en valeur du potentiel agricole grâce au développement des cultures d'exportation et la production agricole destinée à satisfaire les besoins de la population<sup>198</sup> et une plus grande exportation et une valorisation des produits bruts tels que le cacao, le café, le coton, etc.

#### **b- Le deuxième plan quinquennal et le décollage effectif des projets sectoriels agricoles**

Pour tenter de rectifier le tir, le second plan quinquennal se fixe, grâce aux structures mieux étoffées<sup>199</sup>, des objectifs un peu plus réalistes notamment : le doublement du revenu par tête en vingt ans, la réduction des disparités régionales et la modification des structures économiques pour passer des structures économiques agricoles aux structures industrialisées<sup>200</sup> et des structures extraverties aux structures introverties. Dans le même ordre d'idées, les projets sectoriels initiés par le second plan quinquennal ont été plus précis et réalistes. Ces projets ont touché plusieurs éléments nécessaires au développement de l'agriculture. Il s'agit entre autres de :

- la mise sur pied du Fonds National pour le Développement Rural (FONADER) en 1973 qui a œuvré dans la distribution des crédits en espèce et en nature aux agriculteurs au sein des coopératives ;

---

<sup>197</sup> L'économiste camerounais Touna Mama s'exprime sur la question en ces termes : « Ses objectifs ont parfois manqué de réalisme ; par exemple, un service obligatoire pour les jeunes oisifs des villes de même que l'on a escompté que 30% des investissements à réaliser se sont fait par « l'investissement humain. » C'est l'une des principales raisons pour lesquelles entre 1961 et 1963, les investissements effectués n'ont atteint que 55,6% des prévisions », T. Mama, *L'économie camerounaise : Pour un nouveau départ*, Yaoundé ; Afrédit, 2008, p. 24.

<sup>198</sup> Il s'agit des céréales, légumineuses, oléagineux, élevage.

<sup>199</sup> Il s'agit de l'intervention d'un grand nombre de responsables des divers secteurs d'activités, de la mise sur pied de quatre commissions horizontales (économie générale et synthèse ; finances et crédits ; structure ; structures ; enseignement, formation et emploi) et de cinq commissions verticales ou spécialisées (économie rurale ; industrie, mine et énergie ; commerce et service ; transport et habitat ; santé et affaires sociales)

<sup>200</sup> Ceci fut d'ailleurs l'objet de plusieurs projets initiés lors de ce plan : SODECAO, SOCUCAM, CHOCOCAM...

- les projets portés sur l'institution des complexes agro-industriels telles la SOSUCAM (opération Obala-Mbandjock), la SOCAPALM, la SEMRY, la SODECOTON, la SODEBLE, etc.
- la mise sur pied des zones de développement à vocation multiple : l'opération Guider, le projet Nord-Est Bénoué, le périmètre de Wum, l'aménagement de la plaine de Ndop, l'opération Yabassi-Bafang et les ZAPI-Est ;
- les projets cacao, café arabica, café robusta, huile de palme industriel, banane d'exportation, coton-graine dont les prévisions et réalisations sont contenues dans le tableau suivant :

**Tableau 3: Prévisions et réalisations du IIème plan (1966-1971)**

Produits	Objectifs du IIème plan	Production (tonnes)		Réalisations%
		1966	1971	
Cacao	130000	79600	111700	86
Café arabica	20000	21338	25451	127
Café robusta	64000	49776	50250	79
Huile de palme industrielle	29000	22200	29600	102
Banane d'exportation	130000	64000	51000	39
Coton-graine	75000	55800	38390	51
Viande (bovins, ovins, porcins et volaille)	70000	53600	70000	100

Source : Y.Morel, *Les tableaux économiques du Cameroun*, Douala, 1983, p.185.

Il ressort de ce tableau que les objectifs agricoles pour le deuxième plan quinquennal sont allés au-delà des prévisions, c'est le cas du café arabica, de l'huile de palme industrielle et de la viande qui ont atteint des taux respectifs de 127%, 102%, 100%.

Au demeurant, ce plan contrairement au premier a amélioré ses réalisations dans le secteur agricole et rural. Les prévisions de celui-ci dans le domaine de la production rurale ont été de 26.750 millions de F.CFA pour une réalisation d'une valeur de 18.650 millions de F.CFA, soit un taux de réalisation de 69,7%<sup>201</sup>.

## 2- Les plans unitaires et la mise en œuvre des projets sectoriels (1972-1991)

L'expression plan unitaire renvoie à l'unification du Cameroun intervenue en 1972<sup>202</sup>, unification qui a suscité l'harmonisation de son économie en un tout. Cette période a connu quatre plans dont le dernier a connu une interruption causée par la crise économique des années 80.

<sup>201</sup> T.G. Sobgui, *planification économique et projections spatiales au Cameroun*, Paris, Nouvelles Editions Debresses, 1976, p.141.

<sup>202</sup> Il s'agit de la date du 20 mai 1972 qui consacra le statut de République Unie du Cameroun.

### **a- Le troisième plan quinquennal et la poursuite des projets sectoriels agricoles**

Le second plan quinquennal s'est soldé par l'atteinte de plusieurs objectifs sur le plan agricole mais avec un délaissement du secteur vivrier. Pour rectifier le tir, le III<sup>ème</sup> plan s'est fixé des objectifs mieux élaborés et en a inclus de nouveaux. Il s'agit en plus de la modernisation des structures agricoles, de l'encadrement des cultivateurs et de l'accroissement de la production tant vivrière que rentière. Pour rendre opérationnels ces objectifs, un certain nombre de projets ont été mis sur pied :

- le projet SEMRY I qui prévoit d'aménager 4300 hectares de terrain destinés à la production du riz paddy ;
- le projet MIDERIM sur 5200 hectares destinés à la production intensive du riz et du soja
- le projet "Ceinture verte" qui a consisté en la création autour des grands centres urbains du Cameroun des plantations de banane-plantain pour promouvoir cette culture ;
- le "Plan cacao" qui a porté sur le traitement phytosanitaire des plantations de cacao, leur régénération et l'amélioration des conditions d'exploitation de celles déjà existantes ;
- le projet "Thé" qui a touché les régions de Ndu (Nkambè) et de Djutitsa (Dschang) respectivement sur 165 et 700 hectares ;
- le projet "Palmier à huile" qui consiste en la replantation du palmier à huile sur une superficie de 2569 hectares et en l'extension sur une superficie de 12454 hectares ; ce qui porte à une superficie totale de 39810 hectares sur le territoire national. Les sociétés agro-industrielles devant bénéficier d'une extension se comptaient parmi la CDC (1928 Ha), PAMOL (176 Ha), SOCAPALM (9885Ha)<sup>203</sup>.

À l'actif de ce plan, on peut ajouter la poursuite des projets entamés depuis le deuxième plan quinquennal<sup>204</sup>, en l'occurrence le Centre National de Développement des Entreprises Coopératives(CENADEC) dans la Lékié et dans le Nord-ouest, les ZAPI de l'Est, de l'opération Wum, le Projet Nord-Est Bénoué, le Projet de la vallée du Noun, le Projet SODENKAM, etc.

De même, la création de trois nouveaux complexes agro-industriels<sup>205</sup> sont autant de projets ayant contribué tant au développement agricole que rural du Cameroun de 1971 à 1976. Il s'agit notamment de :

- la Société de Développement du Cacao(SODECAO) qui a eu pour objectif d'exploiter 50 000 hectares de cacao ;

<sup>203</sup> Touna Mama, *L'économie camerounaise : Pour un nouveau départ*, Yaoundé ; Afrédit, 2008, p. 100.

<sup>204</sup> *Ibid.*, p. 234.

<sup>205</sup> Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, Yaoundé ; Afrédit, 2008, p. 234.



- la Société Camerounaise d'Engrais (SOCAME) lancée dès 1975 mais qui n'a été effective qu'en 1977 ;

- la Société d'Hévéa du Cameroun (HEVECAM) installée dans la région de Kribi.

Les résultats de ces différents projets sur le plan agricole bien que mitigés sont contenus dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 4:** Prévisions et réalisations du IIIème plan

Cultures(en tonnes)	Objectifs	Résultats	Taux de réalisation(%)
<b>A-PRODUCTION VIVRIERE</b>			
Mil et sorgho	540 000	350 000	64,8
Maïs	290 000	376 000	129,0
Riz(paddy)	30 000	32 593	109,0
Manioc	814 000	811 002	99,6
Taro-macabo	462 500	850 371	184,0
Ignames	203 700	363 767	178,6
Patates	73 000	150 206	205,0
Pommes de terre	20 200	37 791	188,9
Plantain	1 161 200	1 070 000	92,1
Ananas	10 800	4 370	40,5
Produits maraîchers	23 600	45 000	190,7
Bananes	100 000	85 701	85,7
Canne à sucre	150 000	252 000	168,0
Sucre	20 000	27 158	135,7
<b>B.PRODUCTION D'EXPORTATION</b>			
Cacao	150 000	96 000	64,0
Café arabica	30 000	22 760	76,0
Café robusta	70 000	57 154	82,0
Thé	1 500	1 500	100,0
Huile de palme industriel	55 550	44 918	81,0
Palmiste	14 200	10 800	76,0
Coton	120 000	49 462	41,0
Caoutchouc	19 000	16 375	86,0
Tabac de cape	1 500	2 300	153,0
Tabac de coupe	600	950	158,0
Arachide	170 000	170 000	100,0

Source : Touna Mama, *L'économie camerounaise*, p. 233.

La production vivrière, exception faite du mil, du plantain et de l'ananas, a atteint ses objectifs durant ce troisième plan quinquennal. Par contre, la production d'exportation, en dehors du thé et des tabacs n'a pas réussi à atteindre les prévisions faites en 1971. Il est également important de rappeler que nombres de projets ont connu une révision puis un abandon du fait de la hausse généralisée des prix des biens d'équipement au cours de ce plan<sup>206</sup>. D'une manière générale, les projets sectoriels du troisième plan quinquennal tout comme ceux qui le précèdent se sont focalisés uniquement sur l'agriculture. Le quatrième plan quinquennal a créé la rupture en introduisant le développement rural.

<sup>206</sup> Le taux d'inflation prévu de 3,5% par an avait été dépassé, puisqu'il s'était élevé à 4% en 1972, à 6% en 1973, à 13% en 1974, à 16% en 1975, et à 12% la dernière année du plan.

### **b- Le quatrième plan quinquennal et le développement rural par l'introduction des projets intégrés**

De 1976 à 1981 se déroule le quatrième plan quinquennal toujours sous le prisme du dirigisme étatique soutenu ici par les différents projets sectoriels initiés par l'État du Cameroun. L'un des aspects important à relever dans ce plan est qu'il se démarque des autres de par sa précision. Il formule des objectifs<sup>207</sup> à courts termes qui à leurs tours se traduisent par des projets divers. Ces objectifs sur le plan agricole visent principalement le développement rural à travers la création des grandes plantations et l'extension des complexes agro-industriels, la promotion des petites exploitations familiales, l'accélération du système de crédit de commercialisation et d'équipement, l'application d'une politique foncière permettant l'installation des jeunes agriculteurs, l'équipement des campagnes et des agriculteurs et l'harmonisation des interventions par la réalisation des projets intégrés.

Le concept de projet intégré traduit la volonté politique de ne plus se focaliser uniquement sur l'agriculture mais aussi sur le planteur, son environnement et l'amélioration de ses conditions de vie. En effet, le troisième plan ayant eu de la peine à se réaliser sur le plan agricole, le gouvernement a pris du recul et a réorienté ses objectifs vers des projets susceptibles de booster le développement agricole<sup>208</sup>. Pour ce faire, il s'est focalisé sur la poursuite des projets intégrés touchant le secteur agricole. Ainsi, en plus des projets<sup>209</sup> cités plus haut qui ont connu une extension, de nouveaux projets tels le projet Bambili d'une valeur de 500 millions<sup>210</sup> de F CFA sur la mise en valeur de 1500 hectares d'exploitation agricole est initié, le projet de mise en valeur de la zone Bertoua-Batouri d'une valeur de 100 millions de FCFA sur les vivriers, maraîchers et fruitiers, le projet du développement intégré du Ndé d'un montant de 200 millions de FCFA, du plan directeur de Kribi de 352 millions de FCFA, le projet du périmètre de Maroua évalué à 2 000 millions de FCFA, du Logone et Chari d'une valeur de 600 millions de FCFA, de mécanisation agricole d'un montant 1400 millions de FCFA et du développement de la statistique agricole pour une valeur de 50 millions de F CFA.

Au début des années 80, ces projets ont de la peine à se démarquer de ceux initiés dans le plan précédant. Ainsi, les projets intégrés ne se sont pas exprimés réellement durant le quatrième plan quinquennal, la plupart restant focalisés sur le développement agricole. Ces différents projets ont-ils relevé les défis qui étaient les leurs ?

<sup>207</sup> AMINEPLAN, *IVème plan quinquennal du Cameroun*, 1976-1981, p.106.

<sup>208</sup> AMINADER, *la politique agricole...*, p. 3.

<sup>209</sup> Il s'agit des projets CENADEC, des ZAPI de l'Est, pépinière de Wum, SODENKAM II, Bénoué.

<sup>210</sup> Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, p. 245.

**Tableau 5:** Prévisions et réalisations du IVème plan (1976-1981)

<b>Production vivrière(en tonnes)</b>	<b>Objectifs 1979/1980</b>	<b>Production 1979/1980</b>	<b>Réalisations (%)</b>
Mil et sorgho	500 000	410 000	82
Maïs	500 000	410 000	82
Riz (paddy)	100 000	46 000	46
Blé	30 000	1 600	5,3
Haricots doliques	90 900	17 000	18,7
Grains de courge	76 000	47 000	61,8
Banane plantain	2 600 000	2 360 000	90,7
Manioc	1 000 000	620 000	62
Taro-macabo	900 000	810 000	90
Ignames	1 324 000	420 000	31,7
Patates	296 000	67 000	22,6
Pommes de terre	200 000	25 000	12,5
<b>PRODUCTION D'EXPORTATION(en tonnes)</b>			
Cacao	200 000	123 400	61,7
Café arabica	60 000	31 500	52,5
Café robusta	100 000	83 311	83,4
Thé	3 500	1 950	55,7
Banane	130 000	83 000	63,8
Coton	125 000	80 346	64,2
Caoutchouc	25 000	18 500	74,0
Huile de palme	80 000	72 520	90,6
Palmiste	22 000	14 000	63,6
Tabac de coupe	1 200	525	43,7
Tabac de cape	5 000	897	18
Sucre	80 000	56 000	70
Cannes à sucre	1 000 000	300 000	30
<b>AUTRES PRODUITS</b>			
Bois (en m3)	2 500 000	1 613 207	64,5

**Source :** Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, p. 245

Lecture faite de ce tableau, il apparaît malheureusement qu'aucun objectif des prévisions agricoles ne sont pas atteints lors du quatrième plan quinquennal. Ainsi, pire que le troisième plan quinquennal, la situation agricole du pays a évolué en se dégradant, seules les productions de banane plantain, de caoutchouc et d'huile de palme sont parvenues à franchir le cap des 90% dans leurs productions. De même, les projets intégrés annoncés lors de la conception du plan n'ont pas été initiés. Le cinquième plan quinquennal a-t-il réussi à résorber toutes ces lacunes ?

### c- Le cinquième plan quinquennal et la mise en œuvre des projets agricoles et intégrés

Les grandes lignes du cinquième plan quinquennal données dans la lettre circulaire du Chef de l'État<sup>211</sup> en ce qui concerne l'agriculture ont été claires. Il s'agit de redynamiser les structures de production à travers l'établissement de nouvelles relations entre l'administration et le paysan, le développement de chaque zone agricole par des structures autonomes au plans administratif et financier, l'amélioration sensible des conditions de vie en milieu rural ; la détermination d'une politique des prix agricoles, la généralisation et l'intensification de la formation et du recyclage de tous les agents intervenant dans le milieu rural et la priorité accordée à l'accroissement de la productivité de l'appareil de production agricole. C'est dans cette optique que plusieurs programmes et projets ont vu le jour en l'occurrence les Programmes de Promotion de l'Utilisation des Facteurs de Production, les Programmes de Structuration du Milieu Rural, et les Programmes Provinciaux du Développement Rural.

Ces différents projets sont contenus dans le tableau ci-dessous et regroupés en deux ensembles dont les projets nouveaux et les projets anciens devant connaître une phase nouvelle au cours de ce plan.

**Tableau 6:** Récapitulatif des projets du cinquième plan dont les financements sont ou seront à rechercher (1981-1986)

Nom du projet	Montant prévu (en millions de FCFA)	État d'avancement des études
<b>Projets nouveaux</b>		
Ananas de Ntui	7 000	A l'étude
Coopératives du Moungo	4 200	Etudie terminée
projet tomate	3 400	Etudie terminée
Haute Sanaga-Mbam	5 000	Etudie terminée
Développement zone Nombal	4 000	Etudie terminée
Développement intégré zone Bertoua-Batouri	4 000	A étudier
Projet Lagdo	8 500	A étudier
Bas-Fond Rizicole	2 800	Etudie terminée
Mbaw Plaine	1 050	A étudier
Wum-Akwaya-Manfé	2 500	A étudier
Menchum	—	A étudier
Ambam	500	A étudier
Edéa-Bambili	2 000	A étudier
Plaine Tikar	620	A étudier
Haut Nkam	320	A étudier
Tombel- Bangem	1 750	A étudier
Développement département de Momo	450	A étudier
Baigom	380	A étudier
Quinquina	370	A étudier

<sup>211</sup> AMINADER, Lettre circulaire N°09/CAB/PRUC du 27 septembre 1980.

Tonga	270	A étudier
Soja	2 800	A étudier
Riziculture dans la vallée du N.O	450	A étudier
Production paysanne d'huile de palme	350	A étudier
Développement de la zone de Mbé	1 000	A étudier
<b>Projets dont une nouvelle phase est envisagée au cours du 5<sup>e</sup> plan</b>		
Route du Noun	600	Etude terminée
Anacardier	1400	Etude terminée
ZAPI-Est	4600	A étudier
Développement Centre-Sud(SODECAO)	7500	A étudier
Hauts plateaux de l'Ouest	7000	A étudier
SODERIM	4100	A étudier
UNVDA	4 500	A étudier
FSAR	4500	A étudier
SODEBLE	1 500	A étudier
HEVECAM	20 000	A étudier
SEMRY	8 400	A étudier

Source : AMINADER, *Document de Stratégie ...*, annexe n°11.

Il ressort de ce tableau qu'en plus des projets initiés par les plans précédents, et devant être poursuivis au cours du cinquième plan, 24 projets sont initiés par ce plan et touchent pour la plupart les projets intégrés auxquels il peut être attribué le nom de projet de développement rural.

Ce cinquième plan quelque peu ambitieux a connu un réel problème de sécheresse durant les quatre premières années comme le montre les résultats dans le domaine agricoles. Le secteur moderne de production est resté limité aux plantations de palmier à huile, d'hévéa, de théiers, de banane d'exportation et ananas ainsi qu'aux cultures de canne à sucre industrielle et de riz. La production cacaoyère qui a évoluée de 118 345 tonnes<sup>212</sup> en 1982 passe à 120 081 tonnes en 1985 : Le thé est passé de 2 131 tonnes en 1982 à 2 300 tonnes en 1985, la production du sucre quant à elle s'est améliorée de 65 259 tonnes en 1982 à 71 000 tonnes en 1985)<sup>213</sup> connurent une stagnation. L'on note néanmoins que les sociétés de développement assistées des sociétés privées ont assuré directement la production et l'encadrement des producteurs individuels en ce qui concerne les cultures du secteur moderne, ce qui a permis une forte intégration dudit secteur dans le tissu économique national<sup>214</sup>.

Ce cinquième plan clôture donc le chapitre de la planification au Cameroun, car le VI<sup>e</sup> plan n'a pas eu l'occasion de prendre corps, le pays ayant été frappé par la crise économique, le contexte international impose le passage à l'ajustement structurel. La nouvelle

<sup>212</sup>Touna Mama, *L'économie camerounaise...*, p. 259

<sup>213</sup>*Ibid.*

<sup>214</sup>*Ibid.*

vague des projets n'intervient que quelques années plus tard dans le cadre de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés.

## **II- LA FIN DE L'IPTEET LA REPRISE DES PROJETS/PROGRAMMES SECTORIELS**

Après avoir subi plusieurs cures d'austérité sous le diktat<sup>215</sup> des institutions financières internationales, le Cameroun qui n'arrive toujours pas à sortir du cycle infernal de l'endettement extérieur a tout fait pour être admis parmi les Pays Pauvres Très Endettés. Cette admission lui a permis de bénéficier des remises de sa dette. Dans la présente articulation, nous faisons état de l'IPTE d'une part, et en présentons les types de projets ou programmes sectoriels mis en œuvre au Cameroun après l'atteinte du point d'achèvement de l'IPTE dans le secteur agricole.

### **A- CONTEXTE ET IMPLICATIONS DE L'ATTEINTE DE L'IPTE**

Dans cette articulation, nous présentons le contexte ainsi que les enjeux de la mise en place de l'IPTE.

#### **1- Contexte de mise en place et enjeux de l'IPTE**

L'adoption de l'IPTE intervient en 1996<sup>216</sup> et est perçue comme une sorte d'innovation, car avant cette période, les allègements de dette vis-à-vis des pays en voie de développement concernent uniquement celle bilatérale. Dans la recherche des solutions à cette dernière, le gouvernement a procédé à l'application de plusieurs mesures parmi lesquelles la libéralisation dans différents secteurs d'activités. Seulement, dans le secteur primaire en général et le domaine agricole en particulier, la libéralisation des filières est classée comme principale cause de l'échec de développement du secteur rural<sup>217</sup>, car ces mesures ont entraînés entre autres : la hausse des prix des intrants, l'absence d'encadrement des producteurs, la chute des prix d'achat aux producteurs et l'absence de financement.

Une chose en entraînant une autre, le pays continuant de ployer sous le poids de sa dette, l'initiative de ramener à un niveau jugé supportable la charge de la dette extérieure des pays pauvres très endettés adoptée lors du sommet du G7 de Lyon<sup>218</sup> en 1996 a ouvert une nouvelle ère pour le Cameroun. Mais, c'est dans le cadre de l'initiative PTE renforcée initiée

---

<sup>215</sup> L'expression diktat employée ici voudrait traduire l'absence de volonté des pays sous ajustement structurel à opter pour quelques mesures que ce soit. En effet ces mesures leur étaient imposées.

<sup>216</sup> Touna Mama, *L'économie camerounaise...*p. 342.

<sup>217</sup> V. Achancho, "Revue et analyse des stratégies nationales d'investissement et des politiques agricoles en Afrique du Centre : Cas du Cameroun", *Reconstruire le potentiel alimentaire de l'Afrique de l'Ouest*, in A. Elbehri (ed), FAO/FIDA, p. 142.

<sup>218</sup> Touna Mama, *L'économie camerounaise ...*p. 342.

en 1999<sup>219</sup> que le pays atteint le point de décision<sup>220</sup> en octobre 2000 et rentre dans un engrenage de mesures qui lui permettent d'atteindre le point d'achèvement le 28 avril 2006<sup>221</sup>, dans un contexte d'instabilité économique.

## **2- Les implications de la fin de l'IPPTE: la mise en place des projets à financements PPTE**

L'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE le 28 avril 2006<sup>222</sup> entraîne un relâchement des pressions internationales sur le Cameroun et par ricochet une bonne marge de manœuvre en ce qui concerne à la fois sa politique agricole, ses nouvelles orientations et les modes de financement. Ces propos inscrits dans le *Cameroon Tribune* du 02 mai 2006 ont été assez expressifs en ce qui concerne le soulagement qu'apporte cette fin de l'initiative : « Plus que toute chose, l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE par le Cameroun lui donne des coudées franches pour mener une politique de développement plus audacieuse.<sup>223</sup> »

Les implications de cet accomplissement sont perceptibles à travers la réduction significative du montant de la dette camerounaise se traduisant par un ratio stock<sup>224</sup> de la dette publique qui passe de 56% à 20% entre 2005 et 2006<sup>225</sup>. En effet, avec l'atteinte du point d'achèvement, non seulement le pays voit le fardeau de sa dette allégé considérablement et donc sa contrainte extérieure se relâcher, mais surtout il peut désormais jouir d'une plus grande marge de manœuvre pour définir et mettre en œuvre une politique économique plus autonome. Ceci se traduit dans le domaine agricole par le lancement d'un certain nombre de projets dits PPTE<sup>226</sup> à partir de 2007 au sein du MINADER et le retour aux financements de l'État des projets sectoriels.

## **B- TYPOLOGIE DES PROJETS SECTORIELS**

Cette articulation de recherche se propose d'élaborer une classification des différents projets régionaux ou nationaux, des projets à financement extérieur ou conjoint, des projets agricoles

<sup>219</sup> Touna Mama, *L'économie camerounaise* ...p. 342.

<sup>220</sup> Le point de décision est l'expression employée pour désigne l'aboutissement de la première étape du Programme d'ajustement renforcé qui dure 3 ans et ne s'emploie que lorsque la performance d'un pays est conforme aux objectifs du programme.

<sup>221</sup> *Ibid.*, p. 369.

<sup>222</sup> *Ibid.*

<sup>223</sup> *Ibid.*, p. 372.

<sup>224</sup> Le concept de stock employé ici désigne la dette consommée et non encore remboursée.

<sup>225</sup> S. Chauvin, "Cameroun : les enjeux de la croissance", *Macroéconomie et Développement Macrodev*, n°6, 2012, p. 20.

<sup>226</sup> Ces projets sont au nombre de 11 et sont financés uniquement par les ressources PPTE.

ou intégrés, initiés depuis le Secrétariat d'État au Développement Rural jusqu'à l'actuel MINADER.

### 1- La classification selon l'étendue du projet : projets régionaux et nationaux

A la base, les projets sectoriels constituent des stratégies de résolution des problèmes identifiés dans une région précise ou un secteur précis de l'économie. Pour ce qui est du cas du MINADER, ceux-ci touchent précisément l'agriculture et l'amélioration des modes de vie des populations rurales. Une fois le problème identifié, des mesures sont consignées dans un *document projet*<sup>227</sup> élaboré par une équipe d'experts qui y insère, les objectifs du projet, les stratégies de résolution du problème avec des estimations qui prennent ici le nom de prévisions. Il est généralement constitué de plusieurs phases dont la phase pilote et la phase de mise en œuvre.

Revenant à la classification des projets en fonction de l'espace couvert, étant donné que le problème est toujours détecté au niveau locale, la plupart des projets actuellement en cours au MINADER sont des projets régionaux.

**Tableau 7:** Répartition des programmes et projets du MINADER par zone de couverture (2003-2007)

Nom du projet	Zone/province de couverture
PARFAR	Nord Ouest, Extrême Nord, Adamaoua
Stock de sécurité	Nord Ouest, Extrême Nord, Adamaoua
Route du Noun	Ouest
PADC	Centre, Extrême Nord, Adamaoua
PDDL	Centre, Ouest, Extrême Nord
ESA	Nord ouest, Extrême nord
PDPV	Centre, Sud, Est, Littoral, Ouest, Sud ouest
PSSA	Adamaoua, Centre, Nord ouest
Appui aux producteurs d'oignons	Nord Ouest, Extrême Nord
PNDTR	Territoire national
Relance de l'agriculture dans la vallée du Logone	Extrême Nord
Programme de relance de la filière plantain	Centre, Sud, Est, Littoral, Ouest, Sud Ouest
Lutte contre les grands fléaux des cultures vivrières	Nord Ouest, Extrême Nord, Adamaoua
Appui à la protection du verger café cacao	Centre, Sud, Est, Littoral, Ouest, Sud Ouest
Réhabilitation des séchoirs à cacao	Sud ouest, Mungo
Valorisation de bas fonds	Territoire national
Crédit rural décentralisé phase II	Extrême nord Centre
ESEPPA	DEPA
PARI	Territoire national
Projet Rumpi	Sud ouest
Projet GP-DERUDEP	Nord ouest

Source : AMINADER, Document de Stratégie ..., pp. 99-100.M

Il ressort de ce tableau que sur la vingtaine<sup>228</sup> de projets lancés par le MINADER de 2003 à 2007, seuls trois d'entre eux touchent l'étendu totale du territoire national. Ces projets ont

<sup>227</sup> Il s'agit du document qui guide la réalisation d'un projet et qui contient des informations qui orientent le projet.

<sup>228</sup> Au total 21 projets ont été initiés.



évolué progressivement des projets régionaux pour la plupart vers des projets nationaux. Cette évolution pourrait trouver une explication dans le souci de développement intégré voulu par le pouvoir en place.

## **2- La Classification des projets selon le mode de financement**

Lorsque l'on se réfère au mode de financement des projets et programmes du MINADER, l'on a constaté que ceux-ci présentent des spécificités qui n'impactent pas sur leur fonctionnement et l'atteinte des objectifs visés. Ainsi, la grande partie des projets réalisés au MINADER de 1960 à nos jours, dépendent des financements extérieurs accordés par les bailleurs de fonds à la fois bilatéraux et multilatéraux<sup>229</sup>. Ceux-ci ont connu pour certains un réel succès, tandis que d'autres ont été suspendus à cause de la conjoncture internationale.

### **a- Les projets à financements conjoints**

Les programmes et projets à financements conjoints ont la particularité d'utiliser des fonds nationaux qui proviennent soit du Budget d'Investissement publique, des sociétés parapubliques, soit du secteur privé que l'on associe aux fonds perçus des partenaires extérieurs. Seulement les projets à financements sont sujets au problème du retard ou encore de l'absence de versement des fonds de contrepartie<sup>230</sup> par la partie camerounaise. La conséquence directe est l'abstention ou le retrait de certains bailleurs étrangers.

### **b- Les projets financés par les bailleurs de fonds**

Ce type de projet voit le jour dans les années 2000 grâce à l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE qui permet d'implémenter un certain nombre de projets dont le but premier est la relance de l'agriculture camerounaise.

Considéré comme membre des 33 pays éligibles à l'Initiative des Pays Pauvres et Très Endettés en Afrique, le Cameroun voit sa dette allégée par le Groupe de la Banque après application des Programmes d'Ajustement Structurels et l'atteinte du point d'achèvement en fin mars 2006<sup>231</sup>. Huit domaines ont été identifiés pour l'utilisation des ressources PPTE aux fins de lutter contre la pauvreté : notamment<sup>232</sup> l'éducation, la santé, le VIH/SIDA, la protection

<sup>229</sup> Guenang Pascal, environ 50, secrétaire à la direction des projets, 21 mars 2021, Yaoundé.

C'est le cas de la FAO, de la banque mondiale, du FIDA, de la BIRD, de la BID, UE, ... ou encore des pays comme la France, l'Allemagne, la Chine...

<sup>230</sup> Part qui revient généralement à l'une des parties contractante dans un accord en guise de contribution à la réalisation d'un projet. Elle constitue à la fois une sorte de garantie et prouve l'engagement et la bonne volonté de la partie bénéficiaire dans un accord.

<sup>231</sup>Fonds monétaire international, Cameroun-Documents d'approbation PPTE, point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE renforcée, rapport des services du FMI, mai 2006, <https://www.imf.org>, [En ligne], consulté le 10 octobre, p. 6.

<sup>232</sup> *Ibid.* p. 7.

et l'assistance sociale, le développement rural, l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement urbain et le ramassage des ordures, et la gouvernance. Ainsi, sa quote part des 5,4milliards d'USD fournis par le Groupe de la Banque aux 26 pays membres régionaux<sup>233</sup> lui a permis de relancer plusieurs secteurs de son développement. Au rang des secteurs éligibles, le secteur agricole qui a mis sur pied plusieurs projets dits PPTE.

Le tableau ci-dessous indique un certain nombre de projets initiés à la faveur de cet allègement.

**Tableau 8:** Projets/programmes PPTE mis sur pied en janvier 2007

N°	Nom du projet/société	Coordonnateur
1.	Projet d'Appui à la Protection du Verger Cacao Café	NJOCK NKEN
2.	Projet de Lutte contre les Grands Fléaux des Vivriers	EKOTO EBOA Esaïe Faustin
3.	Projet de Relance de la Riziculture dans la Vallée du Logone	ABAKASHI
4.	Projet Crédit Rural Décentralisé	Simon YON TJEGA
5.	Programme de Développement des Palmeraies Villageoises(PDPV)	NGOM Emmanuel
6.	Programme de Relance de la Filière Plantain	OBATE FOUMANE Emmanuel
7.	Programme de Valorisation des Bas-Fonds	ELLA EWANE Adolf
8.	Projet d'Appui au Développement de la Filière Mais	SIKAPIN Paul
9.	Projet d'Appui aux Producteurs d'oignon	Siméon FOKOU
10.	Projet d'Appui à la Tabaculture de l'Est	KELLE
11.	Projet d'Appui à MC2/ADAF	MBOMDA Justin

Source : AMINADER, cellule des projets et programmes, liste des responsables des projets et sociétés sous tutelle MINADER, janvier 2007, p.2.

Nous observons qu'aucun de ces projets n'est nouveau, il s'agit des projets initiés pour accompagner certains projets prometteurs ayant connu un abandon suite au déclenchement de la crise économique. De façon précise, onze projets ont été engagés pour la relance du secteur rural et ceux majoritairement à vocation agricole pour l'usage des fonds PPTE. En effet, une collaboration entre le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales et le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a permis d'envisager dès 2007 des projets dits de désendettement pour le secteur agricole. Ces projets ont eu pour objectif de relancer le secteur agricole et pastoral, profondément touché par la crise.

**Tableau 9:** Projets C2D en cours de préparation en janvier 2007

Programme	Coût prévisionnel 2007 (millions de FCFA)		
	MINADER	MINEPIA	TOTAL
Amélioration de la compétitivité des exploitations familiales agro-pastorales(ACEFA)	407	272	679
Appui à la maîtrise d'ouvrage des administrations du secteur rural (MINADER, MINEPIA)	413	134	547
Rénovation et développement de la formation professionnelle	358	179	537
<b>Total</b>	<b>1 178</b>	<b>585</b>	<b>1 763</b>

Source : AMINADER, cellule des projets et programmes, liste des responsables des projets et sociétés sous tutelle MINADER, janvier 2007, p.3.

<sup>233</sup> Il s'agit du Benin, BurkinaFasso, Burundi, Cameroun ,RCA, République du Congo, République Démocratique du Congo, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Sao Tomé et Principe, Sénégal, Sierra Léone, Rwanda, Tanzanie, Togo, Ouganda et Zambie.

Le tableau ci-dessus révèle pour la seule année 2007 des prévisions d'une valeur totale de 1 763 millions de F.CFA dont 1 178 millions reviennent au MINADER qui porte ainsi la plus forte responsabilité. C'est ici également le lieu de préciser que ces différents projets jadis en cours de préparation en 2007 et visant l'assainissement voire la rénovation du secteur agro-pastoral camerounais sont dorénavant en cours d'exécution et couvrent le territoire national.

### **c- Les projets financés à partir des capitaux nationaux**

Les sociétés jadis sous la tutelle du MINADER ont été mise à jour dans le cadre de la relance agricole. En effet, plusieurs sociétés d'État ont subi la privatisation en droite ligne avec les Politiques d'Ajustement Structurelles. Le Cameroun a subi dans ce cadre une série de six Programmes d'Ajustement Structurels(P.A.S)<sup>234</sup> dont le premier s'est étalé de septembre 1988 à juin 1990. Les entreprises publiques et parapubliques ont accumulé 29 642 millions de FCFA d'arriérés et pour cette raison, elles se sont vues doter d'un maximum de souplesse en vue d'améliorer leur gestion, et leur investissement devant désormais faire l'objet d'une évaluation économique et financière préalable. Le deuxième P.A.S de décembre 1991 à septembre 1992 a touché une fois de plus les entreprises à caractère financier<sup>235</sup>, les autres rentrants dans une sorte d'hibernation. Le troisième P.A.S est allé de mars 1994 à juin 1995. Il est marqué par la dévaluation du FCFA et le délaissement du secteur agricole au profit des produits pétrolier qui ont été protégés par la modification de la structure des prix pour modérer l'impact de la dévaluation sur les prix à la pompe des produits.

Le quatrième P.A.S de septembre 1995 à juillet 1996 a été marqué par le désengagement de l'État des entreprises publiques<sup>236</sup>. En ce qui concerne les entreprises du secteur agricole, celles-ci ont été soumises à des appels d'offre lancés en vue de leur mise en gérance. Leur situation a paru nettement meilleure contrairement à celles qui ont été mises en liquidation, en vente privatisée ou cédées au secteur privé. Le cinquième P.A.S du 1<sup>er</sup> juillet 1997 au 30 juin 2000 a duré trois ans pour juguler les difficultés rencontrées par les plans précédents. La réforme des entreprises publiques a porté sur l'achèvement de la privatisation des 30 dernières entreprises ciblées par les programmes de privatisation des premiers et du troisième P.A.S parmi lesquelles la CDC, la SOCAPALM, la SODECOTON et la CAMSUCO<sup>237</sup>. Le sixième

---

<sup>234</sup> AMINFI, *Aide-mémoire sur la politique économique et financière du gouvernement camerounais*, Yaoundé, août 1998, p. 54.

<sup>235</sup> FOGAPE, SNI, Crédit Foncier, CNPS, SNH, et les assurances

<sup>236</sup> Touna Mama, *L'économie camerounaise ...* p. 324.

<sup>237</sup> *Ibid.* p. 329

P.A.S du 1<sup>er</sup> octobre 2000 au 30 septembre 2003 a prévu d'achever la privatisation des entreprises du secteur des agro-industries.

Au terme de ce processus, avec l'atteinte du point d'achèvement, les fonds alloués au secteur agricole ont permis de relancer plusieurs sociétés restées sous la tutelle du MINADER comme l'indique le tableau ci-dessous.

**Tableau 10:** Sociétés sous tutelle du MINADER

N°	Nom de la société	Responsable
1.	CENEEMA	Ela Evina Ernest
2.	Mission de Développement du Sud-Ouest(SOWEDA)	Dr. Emene Andrew Ngome
3.	Mission de Développement de la Province du Nord-Ouest(MIDEN)	John B. Ndeh
4.	SEMRY	Ahmadou Evelé
5.	SOECAO	Jérôme Mvondo
6.	Upper Noun Valley Development Authority (UNVDA)	Dr. Wanki B. Samuel
7.	Unité de Traitement par Voie Aérienne(UTAVA)	Tiati A Ngae
8.	Cameroon Development Corporation (CDC)	Njalla Quan Henry
9.	Secrétariat Permanent Comité de Gestion FAO/PAM	Philip Moumié

Source : AMINADER, cellule des projets et programmes, liste des responsables des projets et sociétés sous tutelle MINADER, janvier 2007, p.3.

Ces sociétés relèvent du deuxième et du troisième plan quinquennal. Elles sont restées sous le contrôle de l'État et ont été confiés à des coordonnateurs en service au MINADER, malgré les Programmes d'Ajustement Structurels.

### 3- Les projets agricoles ou intégrés

Les projets agricoles sont des projets liés à la recherche et la vulgarisation agricole, à l'amélioration des techniques culturales et de conservation des récoltes pour l'amélioration des rendements agricoles, la production des semences et intrants agricoles base d'une production compétitive en terme de qualité, et la promotion des certaines cultures<sup>238</sup>. La finalité de cette pratique est de booster le secteur agricole, base de l'alimentation des populations et de l'économie camerounaise.

Les projets et programmes sectoriels intégrés sont ceux liés aux activités connexes de l'agriculture et à l'environnement dans lequel se déroulent les activités agricoles, notamment : le développement rural, l'éradication de la pauvreté en milieu rural<sup>239</sup> et le financement agricole<sup>240</sup>.

<sup>238</sup> C'est le cas des projets et programmes champignons comestibles, cacao-café, riz, cajou, palmier à huile et hévéa, cultures fruitières, cultures céréalières, les cultures maraichères... tous en cours de réalisation au MINADER.

<sup>239</sup> Parmi eux l'on note : le projet d'appui à l'installation des jeunes agriculteurs et personnes vulnérables(PAIJA), le Projet de veille et de renforcement de la sécurité alimentaire(PNVRSA)

<sup>240</sup> Le Projet crédit rural décentralisé(PCRD), le Programme d'appui au développement de la microfinance rurale phase II (PADMIR II).

La santé économique se faisant ressentir progressivement<sup>241</sup>, plusieurs projets parallèles sont relancés dans les années 2006 par le MINADER et suivent leur cours en 2007. Au total 21 projets<sup>242</sup> et programmes ont évolué parallèlement aux projets PPTE et contrairement à ces derniers, ils ont connu plusieurs sources de financement à savoir ceux nationaux, ceux des donateurs privés, ceux bilatéraux et multilatéraux. En fonction du domaine d'action, ces projets peuvent être regroupés en sous-ensembles dont la sécurité alimentaire, la vulgarisation et la recherche agricole, le développement intégré et la professionnalisation agricole.

Au rang des projets portant sur la sécurité alimentaire se trouvent en première ligne le projet de Stock de sécurité alimentaire qui a porté sur l'offre céréalière aux populations financé par la Banque Islamique de Développement. Nous avons également le Projet Téléfood issu des donateurs privés. Le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire(PSSA), le Projet Niébé et le Projet Palmier Daltier, tous financés par la FAO ; le Projet Champignon d'Obala a été l'œuvre du Budget d'Investissement Public (BIP) et le Projet de Développement de l'Élevage et de la Pêche dans le Sud-Ouest qui a bénéficié d'un financement conjoint de la BAD et de la BADEA.

Quant au domaine de la recherche et la vulgarisation agricole<sup>243</sup> plusieurs projets ont été recensés : le Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole (PNVRA), et le Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole (PNVRA PPTE) tous deux financés par le budget de l'État du Cameroun. Le Programme National de Développement des Racines et Tubercules (PNDTR) financé par le Fonds International de Développement Agricole. Le Projet Semencier CACAO/CAFE par le Budget d'Investissement Public et le projet portant sur la Réorientation de la Stratégie Phytosanitaire, le fruit de la coopération bilatérale entre le Cameroun et l'Allemagne(GTZ).

Parmi les projets portant sur le développement rural dits projets intégrés, plusieurs ont suivi leur cours dans les années 2007<sup>244</sup>. Il s'agit entre autre du Programme d'Amélioration du Revenu Familial Rural, le Projet de Développement Rural Participatif et Décentralisé dans la région des Grassfields et le Projet de Développement Rural Participatif et Décentralisé dans la région de Rumpi, financés par la Banque Africaine de Développement (BAD). Il s'agit également de la deuxième phase du Projet Route du Noun, du Projet d'Appui au Développement Communautaire(PADC), et du Projet Eau Sol Arbre (ESA) financés respectivement par le Budget d'Investissement Public camerounais, le Fonds International de

<sup>241</sup>Dougdje Mahamat, environ 56 ans, coordonnateur du PNVRA, Yaoundé, 16 juillet 2021.

<sup>242</sup>Pour plus de détail, voir annexe 4, liste des responsables des projets et sociétés sous tutelle du MINADER, pp. 1-2.

<sup>243</sup>AMINADER, Annuaire des projets et programmes actualisés du MINADER, pp. 1-2.

<sup>244</sup> AMINADER, liste des responsables des projets et sociétés sous tutelle du MINADER, pp. 1-2.

Développement Agricole et l'Agence Française de Développement. Le Programme de Développement du Bassin Agricole du Moungo-Nkam qui est le fruit de la coopération multilatérale Cameroun-Union Européenne clôture la vague des projets intégrés.

Enfin, la professionnalisation agricole est un domaine non négligeable dans lequel le fruit de la coopération technique française est palpable. Deux projets sont portés sur ce volet, l'Elaboration, le Suivi Evaluation des Politiques et Programmes Agricoles (ESEPPA) dont l'objectif était de dresser le bilan du chemin parcouru par les projets sectoriels agricole en vue de les rendre plus efficaces. Il faut également mentionner ici le Projet de Professionnalisation Agricole et Renforcement Institutionnel(PARI) qui a bénéficié du financement de l'Agence Française de Développement.

En somme, 21 projets et programmes dans des domaines aussi divers que variés ont suivi leur cours au MINADER après l'atteinte du Point d'achèvement de l'initiative PPTE.

#### **4- Les projets en cours au MINADER**

Il s'agit entre autres des projets<sup>245</sup> portant sur le développement des racines et tubercules, le sous-secteur engrais, le palmier à huile et l'hévéa, les céréales, les maraîchères, la sécurité alimentaire, le crédit rural et la microfinance rurale, les fruitiers, la riziculture, la filière cajou, la production du matériel végétal et les champignons comestibles. Ce sont autant de projets qui reviennent à l'ordre du jour de l'histoire des projets sectoriels du secteur agricole camerounais. Ils attirent notre attention car il nous pousse à questionner les raisons de la remise sur la sellette de ces différentes filières. Est-ce grâce à leur efficacité sur le terrain, est-ce par pure nécessité ou tout simplement par la non atteinte des objectifs visés par ces derniers ?

Par ailleurs, certains projets ayant été conduit à leur terme ont migré vers d'autres objectifs, c'est le cas de l'ancien PNVFA, passé au stade de PNVA, puis au PNVRA. Arrivé à son terme en 2017, il a migré vers le Projet National de Structuration et d'Accompagnement des Producteurs et de Vulgarisation Agricole (PRO-SAPVA) lancé depuis 2020 mais qui peine à prendre corps.

Il est néanmoins observé, une recrudescence des projets liés à l'appui technique<sup>246</sup> dans le domaine agricole. C'est le cas du Programme d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage des Administrations du Secteur Rural (AMO), le Centre d'Application des Techniques Agricoles du Cameroun(CATAC), le Projet d'Infrastructure Agricole et de Développement des Chaînes de Valeurs (AIVDP), le Projet Centre d'Innovation Verte dans le Secteur Agro-alimentaire

---

<sup>245</sup> Il s'agit plus exactement de 32 projets /programmes en cours d'exécution au MINADER dont le document est référé en annexe n°5

<sup>246</sup>AMINADER, Annuaire des projets et programmes actualisés du MINADER, pp. 1-2.

(PROCISA), le Projet de Développement des Chaînes de Valeur Agricole (PD-CVA), le Programme de Rénovation de Développement de la Formation Professionnelle dans les Secteurs de L'Agriculture et de l'Elevage(AFOP), le Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Agro-pastorales (ACEFA). Ce sont des projets techniques implémentés pour pallier les insuffisances observées dans la réalisation des projets sectoriels antérieurs, en l'occurrence ceux initiés durant les plans quinquennaux et ceux initiés dans les années 2007<sup>247</sup> dont certains étant arrivés à leur terme et d'autre ayant connu un échec, une suspension ou simplement un abandon<sup>248</sup>. Les projets du secteur agricole camerounais ont été réalisés avec le concours des acteurs tant extérieurs qu'intérieurs.

### **III- LES ACTEURS DE FINANCEMENT DES PROJETS SECTORIELS AU CAMEROUN**

Les projets ou programmes sectoriels sont pour l'essentiel financés par les acteurs nationaux et les bailleurs de fonds tant multilatéraux que bilatéraux d'origine étrangère. Dans la présente partie, l'on analyse le rôle et la contribution qui n'est pas toujours de nature financière de chacune de ces différentes catégories d'acteurs. Il s'agit en effet des acteurs institutionnels qui offrent un accompagnement plus technique et financier. Tandis que les acteurs non institutionnels notamment les Organisations de la Société Civile(OSC) jouent un rôle de proximité auprès des populations par rapport auxdits projets et des populations, principales bénéficiaires de ces programmes.

#### **A- LES ACTEURS INTERNATIONAUX**

Malgré son accession à la souveraineté internationale respectivement en 1960 et 1961 pour le Cameroun oriental et le Cameroun occidental, le pays est resté ouvert au monde extérieur et ceci est observable au travers des interventions étrangères dans tous les secteurs en général et celui agricole en particulier. Ces interventions ont revêtu aussi bien la forme bilatérale avec l'Allemagne, la Grande Bretagne et la France que celle multilatérale.

##### **1- Les acteurs multilatéraux**

Depuis les indépendances, le Cameroun bénéficie de divers appuis étrangers dans le cadre de la coopération internationale. Ce sont les institutions diverses telles que la Banque

---

<sup>247</sup>MINADER, cellule des projets et programmes, Liste des responsables des projets et sociétés sous tutelle MINADER, janvier 2007, p. 1.

<sup>248</sup> Guenang Pascal, environ 50, secrétaire à la direction des projets, 21 mars 2021, Yaoundé.

Mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Islamique de Développement (BID).

#### **a- Les institutions du Groupe Banque Mondiale**

Plusieurs organismes contribuent au financement des projets de développement de l'agriculture et du monde rural parmi lesquels le FIDA. Créée en 1977 comme institution spécialisée de l'ONU, le FIDA a pour principale mission de fournir directement des financements et de mobiliser des ressources additionnelles pour les programmes qui favorisent la promotion économique des ruraux pauvres, principalement en améliorant la productivité d'activités agricoles et extra agricoles.

La majeure partie des ressources du FIDA est mise à la disposition des pays à faible revenu sous forme de prêts qui obéissent à trois types<sup>249</sup> de conditions : les prêts à des conditions particulièrement favorables, remboursables sur 40 ans, assortis d'un différé d'amortissement de 10 ans et d'une commission de service annuelle de 0,75 %. Les prêts à des conditions intermédiaires dont les taux d'intérêts variables équivalent à 50 % du taux d'intérêt appliqué par la Banque Mondiale et le remboursement sur 20 ans, y compris un différé d'amortissement de 05 ans. Enfin les prêts aux conditions ordinaires dont le taux d'intérêt variable est égal à celui appliqué par la Banque Mondiale et remboursable sur 15 à 18 ans, y compris un différé de 03 ans. Il est important de rappeler que le Cameroun a bénéficié des prêts sous les trois types de conditionnalité entre 1978 et 2001. Dans l'optique de réduire la pauvreté au Cameroun, le FIDA a prévu un allègement total de 3249 dollars des USA au 31 juillet 2001 au titre de l'initiative PPTE<sup>250</sup>.

En ce qui concerne le financement des projets sous forme de prêt, plus d'une dizaine de projets et programmes ont été financés au Cameroun par cette institution onusienne. Ainsi, entre le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2001, 33918 923<sup>251</sup> de dollar ont été approuvés pour le pays.

Les interventions actuelles du FIDA sont orientées autour du Projet d'Appui au Développement Communautaire (PADC), du Programme de Développement des Racines et Tubercules (PNDTR)<sup>252</sup>, de l'actualisation du cadre stratégique du DSDSR et la formulation du cadre opérationnel y afférent, l'élaboration de la stratégie d'intervention du FIDA au Cameroun.

---

<sup>249</sup>FIDA, Œuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté, rapport annuel 2001, p. 106.

<sup>250</sup> *Ibid.*

<sup>251</sup> *Ibid.*, p. 102.

<sup>252</sup> AMINADER, Liste des responsables..., p. 2.



La Banque Mondiale (BM) accompagne le Cameroun dans le secteur rural depuis plusieurs décennies à travers le financement de plusieurs projets, notamment le Projet de Développement de la Province de l'Ouest<sup>253</sup> (Accord n°2406-CM du 24 juin 1984 à hauteur de 11.825.000.000 F CFA), du Projet Fonds Spécial d'Action Rurale (FSAR)<sup>254</sup> (Accord n°2567-CM du 06 juin 1985 à hauteur de 97.900.000.000 FCFA) ; et de plusieurs autres projets dont le Projet National de Recherche Agricole, le Projet de Réhabilitation du Secteur Cacaoyer à travers la SODECAO, du Projet de Vulgarisation et de Formation Agricole, tous au cours du cinquième plan quinquennal<sup>255</sup>. Le PNVRA a reçu le soutien financier de cette organisation de 1990 à 2005, date à laquelle le retrait des bailleurs de fonds internationaux a été effectif grâce à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE par le Cameroun.

#### **b- La Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Islamique de Développement (BID)**

Tout comme la Banque Mondiale, la BAD soutient le Cameroun dans le financement de plusieurs projets en général et agricole en particulier. Dans les années 80 et 90, ce soutien a couvert plusieurs projets. Il s'agit entre autres du Projet de Développement Rural Intégré en Haute Sanaga (Prêt d'un montant de 27,68 millions de F.CFA, exécuté par la SODECAO, du 26/10/82 au 8/4/83). Du Projet de Développement Rural Intégré du Sud-Ouest (SOWEDA) à travers la mise à disposition du prêt de 70,42 millions de F CFA alloué conjointement par le Fonds Africain de Développement et la BAD, et exécuté par la SOWEDA. Depuis janvier 2007, les interventions de la BAD concernent les projets et programmes suivants<sup>256</sup> : le Programme d'Amélioration du Revenu Familial Rural (PARFAR), le Projet de Développement Participatif et Décentralisé dans la Région (Rumpi), le Projet de Développement Participatif et Décentralisé dans la région Grassfield, le Projet de Développement de l'Élevage et de la Pêche dans le Sud-ouest en collaboration avec la BDEA entre autres.

Moins récurrent dans l'ensemble, le projet financé par la Banque Islamique de développement touche la partie septentrionale du pays et concerne le financement de l'aide alimentaire. Il s'agit ici du Stock de sécurité alimentaire initié en janvier 2007 dans la ville de Garoua constitué d'une quantité importante de céréales offerte par ladite organisation.

---

<sup>253</sup> AMINADER, *La politique agricole du Cameroun au cours du cinquième plan quinquennal*, 1981, annexe 5.

<sup>254</sup> *Ibid.*

<sup>255</sup> *Ibid.*

<sup>256</sup> AMINADER, Document de stratégie de développement du secteur rural, actualisation 2005, vol 1, p.78.

### c) Le FAO et Le PNUD

La contribution de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture au Développement Agricole et Rural Camerounais est non négligeable. En effet, cette organisation a financé divers projets à la fois régionaux et nationaux comme c'est le cas du Programme Spécial de Sécurité Alimentaire(PSSA), du Programme Régional de Sécurité Alimentaire(PRSA), du Projet Niébé ou encore du Projet Palmier d'Altier. Il est aussi important de rappeler que la FAO apporte également son appui et son expertise dans le domaine des programmes de développement de l'agriculture, de l'élevage et de la forêt.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement quant à lui est un vaste programme de réduction de la pauvreté à la base qui consiste en la mise en œuvre d'un nombre important de projets générateurs de revenu dont 300<sup>257</sup> reviennent au secteur agricole.

### d) L'Union Européenne

Cette organisation se présente comme celle ayant le plus contribué au financement des projets sectoriels dans le domaine agricole et rural camerounais. Ainsi, de 1960 à 2001 l'UE à travers le Fonds Européen de Développement (FED), la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et le STABEX a contribué au développement agricole et rural du Cameroun pour un montant de 216<sup>258</sup> milliards de FCFA, soit le financement d'une quinzaine de projets sur l'ensemble du territoire national dont neuf dans le domaine agricole pour une valeur totale de 153,26 milliards de FCFA et six dans le développement rural pour une valeur de 62,74 milliards de FCFA.

En dehors du financement des projets agricoles et ruraux, l'UE intervient également dans le renforcement des capacités institutionnelles et financières, le développement participatif, la protection de l'environnement, la formulation des axes stratégiques du développement, le soutien des réformes économiques et structurelles engagées par le gouvernement, etc.

## 2-Les acteurs bilatéraux

Les partenaires bilatéraux qui interviennent dans le développement agricole et rural du Cameroun sont multiples, il s'agit en l'occurrence de l'Allemagne, la France, la Chine, le Japon, la Malaisie et le Brésil.

---

<sup>257</sup>AMINADER, Document de stratégie de développement du secteur rural, actualisation 2005, vol 1, p.78.

<sup>258</sup>Noupoudem., "L'Union Européenne et ... ", p. 364.

### **a- L'Allemagne**

L'Allemagne, par le biais de la *Gesellschaft fur Zusammenarbeit* (GTZ) au départ et actuellement par la *Gesellschaft fur internationale Zusammenarbeit* (GIZ), accompagne le développement du Cameroun dans plusieurs domaines, parmi lesquels le développement communautaire<sup>259</sup>. Dans le secteur rural, l'Allemagne appuie plusieurs projets de protection durable des écosystèmes forestiers et des ressources naturelles. Ses interventions concernent également l'appui à l'autopromotion des organisations paysannes et du développement communautaire, la réorientation de la stratégie phytosanitaire, l'harmonisation des politiques phytosanitaires en Afrique centrale avec le Cameroun comme tête de file.

### **b- La France**

La France intervient à plusieurs niveaux dans le secteur rural, notamment : l'appui aux stratégies paysannes et à la professionnalisation de l'agriculture, à la décentralisation et au renforcement des institutions rurales, au renforcement des institutions du MINADER, du MINEPIA et du MINEP. En ce qui concerne l'appui du secteur agricole, la France a financé plusieurs projets à travers l'Agence Française de Développement (AFD). Dans le cadre de l'initiative Pays Pauvre Très Endetté (PPTE), la France a comme les autres bailleurs de fonds<sup>260</sup>, décidé d'annuler, au point d'achèvement, ses créances dues au titre de l'aide publique bilatérale au développement. Les fonds ainsi libérés ont servi au financement<sup>261</sup> des programmes et projets de lutte contre la pauvreté dans le cadre de Contrats Triennaux de Désendettement (C2D) négociés entre les deux pays.

### **c- La Chine**

La Chine intervient dans le développement agricole du pays à travers l'apprentissage de nouvelles techniques agricoles par les jeunes camerounais et le financement de plusieurs projets<sup>262</sup> notamment le Projet d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles (PIDMA) dont la contribution de la Chine via EXIMBANK s'élève à 100 millions de FCFA, ou encore le Projet de Nanga-Eboko portant sur la culture et la transformation des produits tels que le riz, le maïs, le manioc et l'élevage des autruches avec pour objectif de permettre aux jeunes camerounais de maîtriser les techniques agricoles avancées. Elle<sup>263</sup> souhaitait par ailleurs

<sup>259</sup> AMINADER, *Document de stratégie...*, p. 79

<sup>260</sup> Touna Mama, *L'économie camerounaise...* p. 342.

<sup>261</sup> AMINADER, *Document de stratégie de développement du secteur rural*, volume I, actualisation 2005, p. 79.

<sup>262</sup> F. Eka, "Investissements agricoles chinois au Cameroun", *Revue africaine d'environnement et d'agriculture*, n°4(3) 19-27, 2021, p. 22.

<sup>263</sup> AMINADER, *Document de stratégie...*, p. 79.

développer une bonne coopération en matière de machinisme agricole et le développement horticole.

D'autres partenaires extérieurs<sup>264</sup> comme le Brésil, le Japon et la Malaisie interviennent dans le secteur agricole camerounais.

## **B- LES ACTEURS NATIONAUX**

Parler d'acteurs nationaux ici revient à visiter les différents intervenants dans la conception et la mise en œuvre des projets sectoriels au Cameroun. Ces acteurs sont soit institutionnels et non institutionnels, soit gouvernementaux et non gouvernementaux. C'est dans le but de lever un pan de voile sur la complexité de ces structures que cette articulation a été formulée.

### **1- Les acteurs institutionnels**

A l'échelle nationale, ces acteurs sont multiples et constituent une chaîne à l'intérieur de laquelle chacun joue un rôle précis. Ceux-ci peuvent donc être classés en acteur institutionnels et acteurs non institutionnels. Les acteurs institutionnels auxquels il est fait mention ici concernent les structures étatiques impliquées dans le développement agricole et rural camerounais. L'État et ses démembrements interviennent au travers des départements ministériels, les établissements publics et parapublics et les comités interministériels.

#### **a- Les départements ministériels**

Il s'agit du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural<sup>265</sup>, du Ministère de l'Élevage, de la Pêche et des Industries Animales, du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature et du Ministère des Forêts et de la Faune. Compte tenu du caractère interdépendant de ces départements ministériels, leur implication dans le développement agricole et rural en général et dans celui des projets sectoriels agricoles en particulier n'est plus à démontrer. En effet, ces départements ministériels dans le développement du secteur agricole et rural étaient regroupés dès la base à l'intérieur du Secrétariat d'État au Développement Rural qui assurait la tutelle de ces ministères aujourd'hui divisés en plusieurs.

À Ces ministères se greffent également de manière spécifique<sup>266</sup> du Ministère de l'Économie et des Finances, le Ministère de la Planification, de la Programmation du

---

<sup>264</sup> *Ibid.*, p. 80.

<sup>265</sup> Il semble important de rappeler à ce niveau que les actions qui vont être mentionnées ici ne concernent pas que celles menées par le MINADER qui représente la forme actuelle de ce département ministériel, il a évolué du Secrétariat au Développement du monde Rural, au Ministère de l'Agriculture et enfin au MINADER.

<sup>266</sup> Le concept de spécificité employé ici renvoie au fait que ces départements n'interviennent pas de façon permanente mais de manière ponctuelle pour une fonction précise comme c'est le cas du MINESUP et du MINRESI pour ce qui est respectivement des volets formation et recherche.

Développement et de l'Aménagement du Territoire, le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, le Ministère de Enseignement Supérieure, le Ministère de l'Énergie et de l'Eau et le Ministère des Travaux Publics, en particulier pour les routes et pistes rurales.

#### - **Le MINADER**

Transformé de MINAGRI à MINADER par décret présidentiel<sup>267</sup> en décembre 2004, le MINADER a vu ses compétences s'agrandir et a été ainsi chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique gouvernementale dans les domaines de l'agriculture et du développement rural. Il assure aussi la tutelle des structures de développement rural.

Le MINADER se sert de ses organes opérationnels d'intervention que sont les services déconcentrés, les entreprises publiques et parapubliques, les sociétés de développement et les programmes et projets. En ce qui concerne ces derniers, environ 42 programmes et projets ont été répertoriés au MINADER en 2018. Ces projets et programmes portent de façon générale sur les intrants, les filières agricoles, le génie rural, l'amélioration du cadre de vie en milieu rural, la gestion des sols, la protection des végétaux, la sécurité alimentaire et le financement. Les principales cibles de ces projets sont les communautés rurales, les producteurs et leurs organisations, le secteur privé, les femmes et les jeunes et les autres membres de la société civile. Le MINADER s'appuie également sur les sociétés de développement qui pour certaines constituent des projets sectoriels pour répondre aux besoins spécifiques d'appui aux communautés rurales dans les domaines sus-mentionnés. C'est le cas du Centre National d'Etude et d'Expérimentation du Machinisme Agricole CENEEMA, de la Mission de Développement de la Province du Nord-Ouest MIDENO, de la *Cameroon Development Corporation*(CDC) ou encore de la Mission de Développement du Sud-Ouest, etc.

#### - **Les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)**

En conformité avec la loi du 22 juillet 2004<sup>268</sup> fixant les règles applicables aux communes, la mission générale de celles-ci prévoit le développement local et l'amélioration du cadre et des conditions de vie de ses habitants. C'est donc dans l'accomplissement de cette dernière que les communes mènent des activités dans le secteur de l'agriculture et du développement rural. Notamment l'appui matériel et financier aux microprojets générateurs de revenus, la construction des marchés, l'amélioration des pistes de collecte. Certains représentants de ces collectivités territoriales siègent au comité départemental de sélection des microprojets et d'autres collectivités territoriales concourent au renforcement de la dotation budgétaire prévue

<sup>267</sup> AMINADER, Décret n°2004/101 du 27 avril 2004 portant organisation du Ministère de l'Agriculture.

<sup>268</sup> AMINADER, *Document de stratégie ...*, p. 76.

pour les programmes. D'autres collectivités territoriales<sup>269</sup> vont plus loin en élaborant des programmes d'agriculture périurbaine avec l'appui du MINPLAPDAT, du MINRESI et les autres départements ministériels.

De même, l'élargissement des compétences et des missions des communes en ce qui concerne de développement local et l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants a été rendu possible par la loi du 24 juillet 2004<sup>270</sup>. Il s'agit entre autres du développement agricole qui prévoit les missions suivantes : la promotion des activités de production agricoles, pastorales, artisanales et piscicoles d'intérêt communal, l'appui aux microprojets générateurs de revenus et d'emplois, l'élaboration des plans d'occupation des sols, la création et l'entretien des routes non chaussées, la contribution à l'électrification des zones nécessiteuses, le contrôle sanitaire des établissements de fabrication, de conditionnement, de stockage, ou de distribution des produits alimentaires, l'élaboration d'un plan prévisionnel local de formation et de recyclage, et l'élaboration d'un plan communal d'insertion ou de réinsertion professionnelle.

## **2- Les acteurs non institutionnels**

Ce sont les différentes organisations de la société civile et le secteur privé qui en constituent les principaux acteurs chargés de la facilitation, la critique et même du financement des projets et programmes sectoriels initiés au sein du MINADER.

### **a) Les organisations de la société civile**

Il s'agit des associations communautaires, des associations de femmes et de jeunes, des organisations<sup>271</sup>, des groupes spécifiques<sup>272</sup>, des associations des consommateurs, des syndicats, des comités de développement, des congrégations religieuses et des Organisations Non Gouvernementales. Ces organisations de la société civile touchent des domaines aussi divers que variés dans le développement agricole et rural : l'ouverture et l'entretien des pistes rurales, l'approvisionnement en eau potable, la construction et l'équipement des écoles et des dispensaires, le microcrédit, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Il en est de même pour les congrégations religieuses qui apportent un encadrement technologique, des formations ou même facilitent l'accès aux microcrédits à leurs épargnants qui mènent des activités agricoles.

---

<sup>269</sup> C'est le cas de la Communauté urbaine de Yaoundé et Douala.

<sup>270</sup> AMINADER, Loi n°2004/017 du 24 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes.

<sup>271</sup> Il s'agit par exemple des organisations des enfants de la rue, personnes handicapées, minorités...

<sup>272</sup> Ces groupes spécifiques sont divers : les Bororo, Pygmées, albinos ...

### **b) Le secteur privé agricole**

Le processus de libéralisation de l'économie camerounaise engagée après la crise des années 80 a induit le désengagement de l'État avec la privatisation des entreprises publiques du secteur agro-industriel. Ainsi, depuis 2002<sup>273</sup> l'État a pris l'engagement de promouvoir un réel partenariat avec le secteur privé et la société civile comme condition de recherche d'une meilleure efficacité de l'économie. Dans le domaine agricole, le secteur privé a l'obligation dans le cadre des conventions de cession, de procéder à l'extension de leurs activités, de créer des emplois et d'améliorer les conditions de vie des travailleurs. Au rang des organisations du secteur privé agricole, peuvent être classées les entreprises privées, les structures agroindustrielles et les Institutions de Micro-Finance.

Leurs interventions touchent divers domaines auxquels s'inscrivent la commercialisation des produits, la productivité agricole, l'augmentation de la valeur des produits, l'approvisionnement en intrants agricoles et semences, la mise à disposition des produits financiers.

Le chapitre II de ce travail de recherche s'est attelé à effectuer une étude profonde des projets sectoriels agricoles et ruraux des indépendances jusqu'en 2020. Ces projets ont évolué au rythme de la planification jusqu'à la survenue de la crise économique. En fonction de leur étendu, leur domaine d'action ou encore leur mode de financement, les projets sectoriels présentent une grande diversité. Leur financement majoritaire par les bailleurs de fonds étrangers prête à équivoque, quant à la pertinence de la majeure partie d'entre eux d'une part, et l'orientation qui leur est donnée d'autres parts. Il ressort de ce dernier que malgré les effets de la crise économique des années 80 qui entraînent le retrait de l'État du financement agricole, ce dernier revint à la charge dès l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE bien que le dirigisme étatique ne soit plus d'actualité. Il peut être observé une sorte de politique mixte qui intègre à fois libéralisation et contrôle de l'État dans la conduite des projets sectoriels.

---

<sup>273</sup> AMINADER, *Document de stratégie...*, 2005, p. 85.

## **CHAPITRE III : LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL AU CAMEROUN : LE CAS DU PROGRAMME NATIONAL DE VULGARISATION ET DE RECHERCHE AGRICOLE (PNVRA) DE 1988 A 2017.**

Le présent chapitre est une étude de cas portant sur le Programme national de vulgarisation et de recherche agricole. Le choix porté sur ce projet n'est pas fortuit lorsqu'on jette un regard rétrospectif sur l'ensemble des projets agricoles initiés par le Secrétariat d'État au développement rural depuis les indépendances. Le PNVRA est un projet qui touche les dix régions du pays ; il comporte à lui seul 9 composantes et ses actions impliquent plusieurs départements ministériels.

En droite ligne de la planification observable au travers des plans quinquennaux, le Secrétariat d'État au Développement Rural a adopté dès les deux premiers plans, des projets visant des objectifs précis<sup>274</sup>. Le présent chapitre se propose d'évaluer l'action du PNVRA dans le temps et dans l'espace en tant que cas de figure de projet sectoriel du MINADER tourné vers le développement agricole et rural. L'option pour une telle démarche tient à une volonté de précision dans la mesure où il existe de très nombreux projets sectoriels destinés à promouvoir le développement agricole et rural. Pour ce faire, il insiste sur les aspects tels la genèse et l'évolution du programme, les différents objectifs et le fonctionnement du PNRVA, le financement et les réalisations de cet outil aujourd'hui devenu incontournable au développement agricole au Cameroun.

### **I- ORIGINE ET EVOLUTION DU PROGRAMME NATIONAL DE RECHERCHE ET DE VULGARISATION AGRICOLE**

Le PNVRA est initié vers la fin des années 80<sup>275</sup>. En fonction des problèmes et des besoins observés, il a muté pour s'adapter aux différents contextes et continue d'être d'actualité. Il est constitué de plusieurs composantes et s'est étendu progressivement à quatre provinces, puis sur six et enfin aux dix régions actuelles du territoire national du Cameroun. Ce Programme est planifié à la fin des années 80 et évolue jusque dans les années 2000. L'un de ses atouts est sa capacité à transcender le temps et la conjoncture internationale qui n'est pas restée sans

---

<sup>274</sup> Cf infra, pp.57-58.

<sup>275</sup> APNVRA, *Plan de Développement des ressources Humaines, Programme National de Vulgarisation et de Formation Agricole du Cameroun*, Montréal, CAC international, 1994, p. S1.



conséquences sur les différents plans quinquennaux du Cameroun. Cette articulation se propose de revisiter la genèse et l'évolution de ce programme qui s'étend sur trois décennies.

### **A- Contexte et fondements de la mise sur pied du PNVRA**

Portant uniquement sur la formation des cadres vulgarisateurs dans plusieurs composantes du développement de l'agriculture camerounaise tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, ce programme a connu des mutations de fond et de forme qui se traduisent sur le plan pratique par des changements d'appellation, d'objectifs, de cibles et même de composantes.

#### **1- Contexte d'implémentation du Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole au Cameroun**

Le Programme National de Recherche et de Vulgarisation Agricole est une initiative du gouvernement de la République du Cameroun. Il prend sa source dans les conclusions du séminaire sur la vulgarisation agricole organisé à Yaoundé en 1985<sup>276</sup>. Mis en place en 1987, sous l'appellation du Programme National de Vulgarisation et de Formation Agricole du Cameroun (PNVFA), il démarre ses activités dans un contexte socio-économique qui cadre avec la crise<sup>277</sup> ayant entraîné entre autres la dégradation de l'environnement social et économique, la baisse des salaires et la dévaluation du Franc CFA.

#### **2- Les raisons de la mise sur pied du PNVRA**

La réalisation d'un bilan diagnostique du secteur agricole pour la période de 1960 à 1980 a révélé des faiblesses<sup>278</sup> multiples dans le domaine de la formation et de la vulgarisation agricole. Il s'agit notamment de : l'absence de formation agronomique des agents d'encadrement de base, le manque de formation continue des encadreurs sur le terrain, l'insuffisance de contrôle et de supervision des liens entre la recherche et la vulgarisation, des moyens de travail et de transport, la multiplicité des structures d'intervention dans la même zone et l'insuffisance de l'encadrement des femmes comme cible des actions de vulgarisation. Face à cette situation peu reluisante, à l'initiative du gouvernement avec le concours de la Banque Mondiale, de l'USAID et de la FAO, plusieurs études ont été menées en vue d'y remédier<sup>279</sup>. Au terme de celles-ci, les différents résultats ont aboutis à la tenue d'un 'Séminaire

---

<sup>276</sup> Y. Cogne et al., *Plan de Développement des ressources Humaines, Programme National de Vulgarisation et de Formation Agricole du Cameroun*, Montréal, CAC international, 1994, p. S-1.

<sup>277</sup> Y. Wamba, *Evaluation des mécanismes de financement et de gestion du PNVRA en rapport avec les activités de vulgarisation agricoles*, AMINADER, 2000, p. 11.

<sup>278</sup> APNVRA, *Le PNVRA en raccourci*, MINADER, 1999, p. 3.

<sup>279</sup> AMINADER, *Actes de la table ronde...*, p. 1.

National sur les interventions en milieu rural'<sup>280</sup>. Les clauses de cette rencontre se sont concrétisées par la conception et la mise en place d'un Programme National de Vulgarisation et de Formation Agricole (PNVFA) en 1987 qui s'est adapté aux besoins nouveaux du développement agricole.

## **B- LE LONG PROCESSUS DE MISE EN PLACE : DU PNVFA AU PNVRA (1998-2020).**

Le programme de recherche et de vulgarisation agricole a connu plusieurs mutations constituées de phases différentes. En 1987, c'est sous l'appellation de "Programme National de Vulgarisation et Formation Agricole" (PNVFA) que ce programme voit le jour. Cette dénomination devient "Projet d'Appui au service National de Vulgarisation Agricole" (PNVA) en mars 1994 avant d'adopter la dénomination de "Programme National de Vulgarisation et de recherche agricole" (PNVRA) en janvier 1998. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il porte le nom de PRO-SAPVA.

### **1- Le Programme National de Vulgarisation et de Formation Agricole (PNVFA)**

Le Programme National de Vulgarisation et de Formation Agricole (PNVFA) est un programme national d'encadrement agricole aux objectifs multiples. Parmi ceux-ci on a l'accroissement de la productivité des paysans par le renforcement des institutions opérationnelles, la mise en place un système de gestion des services de vulgarisation par le financement de la formation du personnel, et l'amélioration de la liaison recherche-vulgarisation<sup>281</sup>. Il s'est déroulé en deux phases à savoir une phase pilote de 1988 à 1991<sup>282</sup> et une autre dite opérationnelle. La phase pilote d'une durée de trois ans s'est conduite dans quelques neufs départements répartis dans quatre provinces du pays dont l'Extrême Nord, le Sud, le Nord-Ouest et l'Est. Il est financé par la banque mondiale au travers d'un prêt d'un montant de 2,6millions de dollars U.S. Face aux résultats encourageants observés au bout de deux années de fonctionnement de cette phase pilote, la BIRD signe un accord à son tour, de prêt entre le gouvernement du Cameroun et la banque mondiale d'un montant de 21 millions de dollars US pour le financement de la première phase opérationnelle. Cette phase a duré 5 ans, répartie sur 29 départements de six provinces du pays dont l'Extrême-Nord, l'Ouest, l'Est, l'Adamaoua, le Sud-ouest, et le littoral. Le PNVFA au total a été financé à un coût global de

---

<sup>280</sup> Ce séminaire prescrit la nécessité de procéder à des changements spécifiques, techniques et institutionnels au sein de l'appareil de vulgarisation du MINAGRI.

<sup>281</sup>Cogne, *Plan de Développement...*, p. 2.

<sup>282</sup>Ibid., p. 3.

32,1 millions de dollars US<sup>283</sup>, soit 7,1 millions représentant la contribution du gouvernement de la République du Cameroun.

Focalisé sur le volet formation comme moyen d'amélioration de l'agriculture camerounaise, à son origine, le projet a mis l'accent sur les femmes, clientes de la vulgarisation en cherchant à répondre à leurs besoins. Sur le terrain, en plus des femmes qui constituent la clientèle cible du PNVFA, les activités de formation qui occupent une grande part des interventions du projet et du budget ont touché aussi les populations paysannes et le personnel<sup>284</sup> chargé d'assurer par la formation et le perfectionnement, l'encadrement de cette clientèle afin de répondre aux objectifs du programme. Ainsi, le PNVFA a organisé à la fois des activités de formations spécifiques, de formations permanentes et même des activités d'encadrement pour la réalisation de son cahier de charges.

#### **a- Les formations spécifiques ou ponctuels du PNVFA**

Les formations dites spécifiques concernent à la fois celles faites tant à l'étranger que sur le territoire national. Il semble impératif à ce stade de jeter un regard sur celles-ci en vue mesurer son impact sur la politique agricole camerounaise.

##### **- Les formations spécifiques du PNVFA à l'extérieur du Cameroun**

Le PNVFA a procédé à des formations hors des frontières Camerounaises en vue d'acquérir l'expertise nécessaire à une vulgarisation agricole plus efficiente. Ces formations tenues à l'étranger ont touché au total dix domaines et ceci dans divers pays.

---

<sup>283</sup> APNVRA, *Le PNVRA en...*, p. 3.

<sup>284</sup> Plus de 1000 cadres.

**Tableau 111:** Les formations menées par le PNVFA

N°	Les formations	Lieu de la formation	Durée de la formation	Coût de la formation	Nombre de participants à la formation
1)	Formation en vulgarisation agricole	Israël, Italie et Wageningen	1989 à 1994, (570 jours)	25 179 420 F CFA	13
2)	Gestion des cadres supérieurs des projets agricole	Benin, Ebolowa et Douala	1991(79 jours)	24 682 791 F CFA	06
3)	Administration et la gestion des services de vulgarisation	Dakar	1991(31 jours)	//	01
4)	La formation en suivi et évaluation des projets publics, option informatique	Norwich	1991 (180 jours)	12 000 000 F CFA	02
5)	Les technologies post-récoltes	Ibadan	1991 (27 jours)	436 600 F CFA	01
6)	La gestion des projets de vulgarisation agricole	Abidjan	1992(21 jours)	3 015 000 F CFA	03
7)	Le Déboursement des prêts de la Banque Mondiale	Washington	1991 (20 jours)	1 902 000 F CFA.	02
8)	Ateliers de formation des formateurs	Abidjan	1993(12 jours)	1 862 000 F CFA	02
9)	Certification et contrôle de la qualité des semences	France	1994(60 jours)	5 620 000 F CFA	02
10)	L'Atelier Régional de Formation sur l'AMRT	Benin	1994(30 jours)	2 506 050 F CFA	03

Source : Tableau conçu par l'auteure à partir des données de Cogne, *Plan de Développement...*, p.14.

Au total, 26 cadres camerounais ont reçu des formations entre 1989 et 1994 dans des domaines de gestion et de vulgarisation agricole divers.

Le constat opéré à l'analyse de ces données, c'est qu'après certaines formations, le retour sur investissement a été nul<sup>285</sup>, c'est le cas notamment des formations sur la Gestion des Services de Vulgarisation, le Suivi et Evaluation des Projets Publics, et celui des Technologies post-récolte, toutes des composantes stratégiques pour la vulgarisation agricole. Les raisons de ce non retour sur investissement sont à rechercher dans le retrait de certains cadres<sup>286</sup> formés du PNVFA ou encore leur affectation à d'autres cellules du MINAGRI, ce qui nous emmène à nous interroger sur la pertinence des critères de choix des cadres à bénéficier des formations à l'étranger. Il semble judicieux de relever également qu'en dehors des trois programmes susmentionnés, les autres n'ayant pas atteints les 100% ont connu les mêmes difficultés<sup>287</sup>. Ces formations spécifiques ont aussi été organisées au niveau du triangle national.

#### - Les formations spécifiques du PNVFA à l'intérieur du Cameroun

<sup>285</sup>Nke Awono, environ 52, responsable brigade villageoise phytosanitaire SOCOOPROCS, 11 novembre 2021, Obala.

<sup>286</sup> Monsieur Fouang n'a travaillé que deux dans le PNVFA et s'est retiré, pourtant il a été le seul à suivre la formation sur l'administration et la gestion des services de vulgarisation, d'où la non rentabilité du programme. De même, au niveau du programme de gestion des projets de vulgarisation, agricoles tenu à Abidjan, Djengoué n'a jamais travaillé au PNVFA tandis que Dikongué a été affecté deux ans au GTN, un programme une fois de plus nul. Enfin, Mbafor Mary, seule cadre formé sur les technologies post-récoltes a été affectée à la cellule Juridique du MINADER et n'est plus intervenue dans le PNVFA.

<sup>287</sup>Nke Awono, environ 52, responsable brigade villageoise phytosanitaire SOCOOPROCS, 11 novembre 2021, Obala.

Les formations spécifiques à l'intérieur du Cameroun ont commencées en 1990. L'on a enregistré une volonté du gouvernement d'améliorer le rendement des travailleurs dans ce secteur nonobstant les difficultés auxquelles ce gouvernement a fait face. Ainsi par exemple, sur les 21 sessions de formation programmées, seules huit ont été réalisées au travers des séminaires organisés sur l'étendue du territoire national. Il s'agit des séminaires de formation sur le Rôle des femmes dans le développement agricole organisé en 1990 à Dschang, la Gestion financière et comptable tenue en 1991 à Mbalmayo, la Lutte phytosanitaire en 1992, l'Information des Techniciens Spécialisés(T.S) et des Groupe de Technique National(GTN) en 1992 à Ebolowa, l'Initiation à la micro-informatique en 1993 à Yaoundé, des ateliers provinciaux sur la vulgarisation en 1993 dans le littoral, à l'Est, au Sud-ouest, à l'Ouest, à l'Extrême Nord et dans l'Adamaoua<sup>288</sup>. Le Séminaire sur la Préparation des ateliers-siège dont la date et lieu restent inconnus. Bien plus, l'on a eu d'autres formations à l'instar du séminaire sur les Techniques de Communication organisé en 1994 à Nkongsamba, et enfin celui relatif aux Technologies des semences organisés en 1994 à Dschang et à Garoua. Le tableau ci-dessous récapitule les différents séminaires organisés au Cameroun par le PNVFA entre 1990 et 1994.

**Tableau 12:** Séminaires divers à l'intérieur du Cameroun entre 1990 et 1994

Nombre de jours/homme	Nombre de personne	Nature du séminaire	Lieux	Coûts en FCFA	Prêt n°
5 jours/11-1990	34	Rôle des femmes/ développement agricole	Dschang	9 500 000	2406 CM
6 jours/08-1991	37	Gestion financière et comptable PNVFA	Mbalmayo	6 152 840	2406 CM
5 jours/04-1992	32	Lutte phytosanitaire	Yaoundé	3 067 320	3185 CM
2 jours/04-1992	24	Information des T.S et du GTN	Ebolowa	1 825 000	3185 CM
10 jours/1993	19	Initiation à la micro-informatique	Yaoundé	3 200 000	
5 jours/03-1993	57	Atelier provincial sur la vulgarisation (littoral)	Nkongsamba	6 505 540	3185 CM
5 jours/03-1993	52	Atelier provincial sur la vulgarisation(Est)	Bertoua	5 915 195	3185 CM
5 jours/04-1993	69	Atelier provincial sur la vulgarisation (Sud- ouest)	Kumba	6 299 420	3185 CM
5 jours/04-1993	99	Atelier provincial sur la vulgarisation(Ouest)	Dschang	8 994 630	3185 CM
5 jours/04-1993	75	Atelier provincial sur la vulgarisation (Extrême Nord et Adamaoua)	Maroua	7 843 650	3185 CM
		Préparation des ateliers-siège		2 867 800	3185 CM
7 jours/13-19-02-1994	26	séminaire sur les Techniques de Communication	Nkongsamba	6 431 520	3185 CM
8 jours/04-1994	72	Technologies des semences	Dschang	9 953 140	3185 CM
8 jours/05-1994	58	Technologies des semences	Garoua	9 889 275	3185 CM
<b>Total 76 jours</b>	<b>654</b>	-	-	<b>82 013 810</b>	

Source : Cogne, *Plan de Développement...*, p.18.

Il ressort de ce tableau que les formations du PNVFA à l'intérieur du Cameroun ont porté sur divers séminaires ayant concernés 654 cadres pour un coût total de 82 013 810 F CFA

<sup>288</sup> Cogne, *Plan de Développement...*, p.8.

pour une durée totale de 76 jours. D'une façon générale, le constat opéré à l'issue de ces séminaires est que ceux-ci sont entachés de plusieurs irrégularités<sup>289</sup> : premièrement, les listes nominatives des participants ne sont pas disponibles, seul le nombre des participants apparaît. Les coûts présentés ne distinguent pas les coûts réels de formation des frais de déplacement des participants, de l'acquisition du matériel didactique ou autre, nécessaire à la réalisation du programme de formation. De même, le nombre de participant est prohibitif et ne permet de considérer qu'il s'agit de session de « formation » mais plutôt des séances « d'information » : 654 personnes ont participé à 76 jours de formation ou d'information sur des thématiques liées aux interventions du programme. Bien plus, le retour sur investissement a été calculé en l'absence des listes des participants, mais aussi, l'on note la tenue de la session d'initiation à l'informatique organisée en 1993 sans que le programme ne dispose des équipements requis<sup>290</sup>.

Une tentative de comparaison entre les formations spécifiques du PNVFA au Cameroun et au-delà de ses frontières nous permet d'arriver aux conclusions selon lesquelles les formations nationales ont été bâclées et font montre de très peu de sérieux. C'est le lieu de s'interroger sur le bilan des activités de formation permanentes.

#### **b- Les formations permanentes à l'intérieur du pays**

La formation autour de la vulgarisation étant l'objectif phare du projet lancé en 1988, le PNVFA ajoute aux formations spécifiques des formations permanentes pour assurer l'implémentation et la continuité desdites formations. Les activités de formations permanentes sont de trois ordres : les formations bimensuelles, les Ateliers Mensuels de Revue de Technologie et les activités d'encadrement.

##### **- Les formations bimensuelles**

Les sessions de formation bimensuelles sont prévues pour les six régions du pays concernées par le PNVFA. Elles concernent les agents de vulgarisation de village, les superviseurs d'arrondissement et les superviseurs de secteur. Ces formations sont organisées par les techniciens spécialisés du niveau départemental. Les techniciens spécialisés du niveau provincial interviennent à la demande du niveau départemental. Le calendrier des sessions est planifié selon un rythme variable : celui-ci est annuel, semestriel ou trimestriel, avec une flexibilité pour les changements possibles de thématique de formation.

---

<sup>289</sup> Cogne, *Plan de Développement des ressources...*, p.19.

<sup>290</sup> Asse Marie Charlotte, environ 45 ans, secrétaire du délégué d'arrondissement du MINADER Obala, 9 novembre 2021, Obala.

Les formations bimensuelles ont aussi subi le rythme du PNVFA à savoir : la phase pilote de 1990 à 1991 et la mise en œuvre de 1991 à 1993. Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des formations bimensuelles dans six régions du Cameroun.

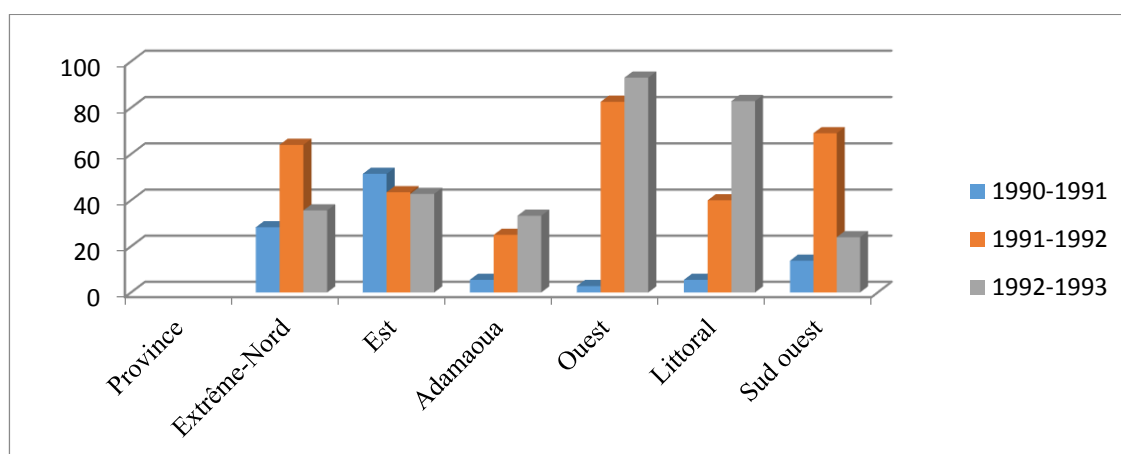
**Tableau 13:** Taux de réalisation des formations bimensuelles du PNVFA (1990-1993)

Période Province	1990-1991	1991-1992	1992-1993
Extrême-Nord	28,3	64	35,6
Est	51,5	43,5	42,8
Adamaoua	5,5	25	33,3
Ouest	2,8	82,6	93
Littoral	5,5	40	82,9
Sud-ouest	13,8	69	24

Source : Cogne, *International, plan de développement...*, 1994, p.20.

Pour mieux comprendre l'évolution des taux de réalisation des formations bimensuelles, un graphique a été ci-dessous dressé.

**Graphique 3:** Taux de réalisation des formations bimensuelles du PNVFA entre 1990 et 1993



Source : Idem tableau n°13.

L'observation du tableau ainsi que du graphique qui lui a été adjoint permet de constater que six provinces du Cameroun ont été concernées par le PNVFA. L'analyse du graphique ne tient compte que des années de référence, celle de la phase pilote ayant été considérée comme indicative. Il ressort de celui-ci que la province de l'Extrême-Nord subit une chute considérable du pourcentage des sessions réalisées, passant de 64% à 35,6%, soit une baisse qui avoisine la moitié des sessions planifiées. Celle de l'Adamaoua connaît une hausse 8,3%, pour la province de l'Est on note une légère chute de 43,5% à 42,8%, l'Ouest quant à elle augmente de 10,4%, tandis que le Littoral monte de 42,9% et le Sud-ouest une baisse importante de 45%.

### - Les Ateliers Mensuels de Revue de Technologie (AMRT)

Ceux-ci ont été menés par des chercheurs de l'Institut de recherche agronome(IRA) à l'attention des techniciens spécialisés(TS) à travers l'organisation des équipes pluridisciplinaires de recherche(EPR).

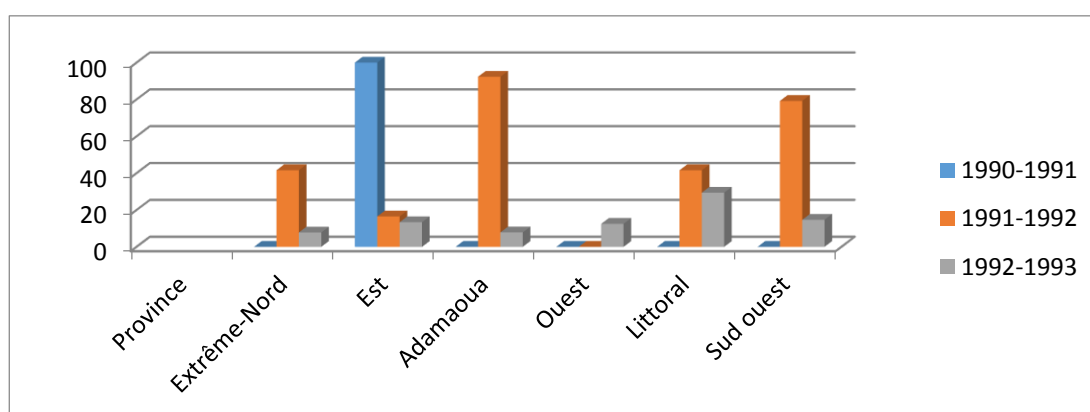
**Tableau 14:** Taux de réalisation des ateliers mensuels de revue de technologie 1990-1993

Période Province	1990-1991	1991-1992	1992-1993
Extrême-Nord	0	41,6	7,8
Est	100	16,5	13,4
Adamaoua	0	92,3	7,84
Ouest	0	0	12,5
Littoral	0	41,6	29,4
Sud-ouest	0	79,2	14,7

Source : Cogne, *plan de développement...*, p. 22.

A la suite de ce tableau, un graphique a été dressé dans le but de mieux saisir ou appréhender l'évolution des ateliers de 1990 à 1993 dans les provinces concernées.

**Graphique 4:** Taux de réalisation des ateliers mensuels de revue de technologie 1990-1993



Source : Idem tableau n°14.

Une analyse des chiffres dans le tableau permet de relever une quasi absence des formations mensuelles dans la province de l'ouest pour l'année 1991-1992, cette chute des formations entre les années 1991-1992 et 1992-1993 se généralisèrent dans toutes les provinces où elles eurent lieu et les plus accentuées furent le sud-ouest avec 64% et le littoral avec 12%. Cette diminution des formations a pour cause principale les problèmes de financement<sup>291</sup>.

### - Les activités d'encadrement

Les activités d'encadrement des populations paysannes font également partie des formations permanentes. Elles sont faites par les Agent de vulgarisation des villages(AVV)

<sup>291</sup> Cogne, *International, plan de développement...*, p. 22.



auprès des Groupes de contact(GC) et des Agriculteurs de contact(AC). Le tableau ci-après récapitule les différentes activités d'encadrement menées par les AVV durant la période du PNVFA dans six régions.

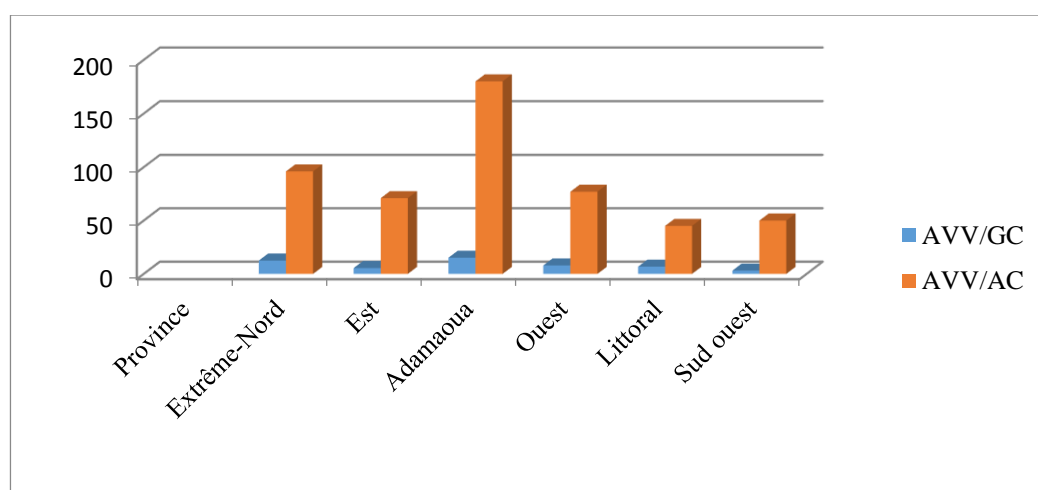
**Tableau 15:** Ratio d'encadrement de GC et AC par les AVV de 1993 à 1994

Unité Province	AVV/GC	AVV/AC
Extrême-Nord	12,5	96
Est	5,5	71
Adamaoua	15,2	180
Ouest	7,9	77
Littoral	6,8	45
Sud-ouest	3,1	50

Source : A.PRO-SAPVA, C.AC. International, plan de développement des ressources humaines, PNVFA, Cameroun, 1994, p. 23.

Le graphique ci- dessous a été conçu pour une meilleure évaluation de l'action des Agents de Vulgarisation de Village auprès des Agriculteurs de Contact d'une part et auprès des Groupe de Contact d'autres parts.

**Graphique 5: Ratio d'encadrement de GC et AC par AVV (1993-1994)**



Source : Idem tableau n°15.

Il ressort du tableau ci-dessus que le nombre de Groupe de Contact GC par AVV varie de 3.1 à 15.2, au lieu d'une variation estimée entre 16 et 32<sup>292</sup> Groupes de Contact par AVV. Ceci est très en dessous des résultats escomptés. Le nombre d'Agriculteur de Contact AC quant à lui varie de 45 à 180 par AVV, alors que les résultats escomptés doivent être de 96 à 320<sup>293</sup>. Les minima en ce qui concerne ces résultats ne sont atteints que dans les régions de l'Adamaoua et

<sup>292</sup> Dougdjé Mahamat, 50 ans environ, coordonnateur PNVRA, 5 juillet 2021, Yaoundé.

<sup>293</sup> Idem.,

de l'Extrême Nord. Il faut aussi remarquer de grandes disparités dans les chiffres entre les différentes provinces concernées par les activités d'encadrement du PNVFA.

En somme, s'il est vrai que de grandes disparités ont subsisté en ce qui concerne l'atteinte des objectifs du PNVFA, il n'en demeure pas moins qu'une évaluation conjointe à mi-parcours du programme entre le Cameroun et la banque mondiale a permis d'étendre le programme aux 10 régions du pays, et sa mutation en Programme National de vulgarisation agricole (PNVA) dès 1995.

### **1- Le Programme National de Vulgarisation Agricole (PNVA)**

Désormais connu sous le nom de Programme National de Vulgarisation Agricole (PNVA), ce programme a connu plusieurs mutations jusqu'en 1997. Le PNVA se démarque du PNVFA par son caractère diversifié, dépasse le cadre de la formation essentiellement pratiquée par son archétype le PNVFA pour toucher d'autres domaines et ainsi pallier les contraintes économiques de cette époque-là. En effet, c'est la crise des cours mondiaux des produits de rente qui a aidé à réorienter les politiques en faveur des stratégies visant la diversification, avec une attention particulière sur les cultures maraîchères et vivrières. Ce programme a consisté en la mise sur pied d'un cadre général de collaboration de mise en œuvre<sup>294</sup> au travers de la signature des conventions de collaboration entre le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de la Recherche Scientifique et Technique en 1996 d'une part, le Ministère de l'Elevage et des Pêches et des Industries en 1997 d'autres parts et de la Déclaration de la politique Nationale de Vulgarisation paraphée conjointement par le MINAGRI et le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales la même année. C'est dans ce contexte qu'en 1997, le gouvernement a adopté la Déclaration de politique nationale de vulgarisation contenant 10 principes<sup>295</sup>. Dès 1998<sup>296</sup>, le programme est passé à sa deuxième phase à la suite d'une convention signée plus tôt entre le Ministère de l'agriculture et le Ministère de la recherche scientifique et technique dans le cadre de la conduite des activités d'interface. Celle-ci jette les bases d'un programme beaucoup plus concret.

---

<sup>294</sup> Dougdjé Mahamat, 50 ans environ, coordonnateur PNVRA, 5 juillet 2021, Yaoundé.

<sup>295</sup> Il s'agit du : professionnalisme, l'unicité de la ligne de commande, la programmation, la formation régulière, le rapport coût/efficacité, la concentration des efforts, l'accès à tous au conseil, la flexibilité du système, le suivi évaluation conjoint des activités de vulgarisation et enfin le renforcement des liens avec les structures de recherche et les autres organismes d'appui.

<sup>296</sup> APNVRA, Rapport définitif, Etude d'évaluation des résultats et d'impact du Projet d'appui au programme national de vulgarisation et de recherche agricole (PNVRA), MINADER, ETS. *Golden Business Circle*(GBS-Ingénieurs conseils), 2012, p. 16

En somme la PNVA a consisté en une phase pilote du Programme national de recherche et de vulgarisation agricole(PNVRA), meublée par la signature des conventions ce qui explique l'absence des réalisations sur le terrain

## **2- Le Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole(PNVRA) 1998-2004**

Le PNVRA débute en 1998 sous l'appellation de Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole (PNVRA). Il est sensé s'achever en 2002, et dès sa première année, est marqué par la signature de trois accords de financement dont un accord de prêt N° 478 CM du FIDA, un accord de prêt FAD entre le gouvernement et la BAD et un accord de crédit N°3137 CM entre le Cameroun et l'IDA. Les besoins financiers du PNVRA se sont élevés à 46 millions de dollars<sup>297</sup> US échelonnés sur quatre ans dont, 28,52 milliards de F CFA supportés par l'État camerounais et les bailleurs de fonds internationaux<sup>298</sup>. Il couvre 58 départements, 380 secteurs de vulgarisation et surtout dans plus de 15000 villages sur les 18000 que compte le Cameroun. Le terme du présent programme a été prévu pour 2002, seulement, cette phase opérationnelle du programme a connu une rallonge de deux ans due aux problèmes de financement d'où l'octroi d'un crédit IDA en juin 2004<sup>299</sup> pour la clôture du programme. Les performances de cette phase du PNVRA peuvent être étudiées à travers ses différents domaines d'action :

- sur le plan de la vulgarisation, environ 3600 séances de formation ont été organisées au bénéfice de 1986 agents et la densité d'encadrement a permis de toucher 840 000 ménages agricoles sur un total de 1.241.158, soit 67%<sup>300</sup> des familles agricoles du pays. Au total, 196 technologies ont été développées et vulgarisées auprès des producteurs. De même, 10 conventions ont été signées avec les radios rurales et un journal<sup>301</sup>
- sur le plan genre, 200 AVZ ont été recrutées et 180 étaient effectivement en fonction en 2004. Des 840 000 ménages touchés par le PNVRA, les femmes représentent 488.501 soit 58%<sup>302</sup>.

---

<sup>297</sup> APNVRA, rapport définitif, Etude de l'évaluation des résultats et de l'impact du projet d'appui au Programme national de vulgarisation et de recherche agricole (PNVRA), MINADERSoft business management consulting (SBMCG), 2004, p. 78.

<sup>298</sup> La répartition de ces fonds en fonction des montants en dollars US des bailleurs est la suivante : IDA 15,1 millions, le FIDA 10,5 millions, le FAD 0,3 millions et l'État camerounais 10,1 millions.

<sup>299</sup> APNVRA, Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricoles, rapport d'achèvement, PNVRA, septembre 2004, p. 1.

<sup>300</sup> APNVRA, Etude de l'évaluation..., p. 8.

<sup>301</sup> Il s'agit du journal, « le conseiller agricole »

<sup>302</sup> APNVRA, Etude d'évaluation..., p. 9.

- sur le plan de structuration du monde rural, de 1999 à 2004, environ 13 877<sup>303</sup> Organisations de producteurs ont été créées sous la contribution du PNVRA, 79 associations professionnelles des producteurs ont été établies autour de 10 filières porteuses et certaines ont connu une évolution ayant abouti à la mise en place de 12 fédérations.
- dans le domaine de la recherche, les activités d'interface ont été menées, à travers la relance des activités (47%), l'amélioration des techniques de travail (84%), l'amélioration de l'esprit de travail en équipe (78%)<sup>304</sup>.

### **3- Le Projet d'Appui au Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole(PNVRA) 2006-2011**

En effet, à la fin de la période de financement conjoints État-Banque mondiale, le Projet d'appui au programme national de vulgarisation et de recherche agricole a été mis en place dans le but de développer des filières, d'apporter un appui en équipements et infrastructures et de promouvoir une implication des privés dans l'encadrement agricole. Le programme a été exécuté entre 2006 et 2011<sup>305</sup>. De 2006 à 2010 le gouvernement assura le fonctionnement minimal du Programme à travers une ligne de crédit intitulée « Pérennisation des acquis du PNVRA » grâce aux fonds PPTE. En 2006, le Ministre du MINADER d'alors présenta à l'assemblée nationale, un Projet d'Appui au PNVRA sur le plan financier qui a été adopté et a bénéficié d'un financement PPTE de 24 millions de francs CFA<sup>306</sup>. Ainsi, de 2006 à 2011, les performances du PNVRA d'après une étude menée par l'Etablissement *Golden Business Circle* sont les suivantes :

- pertinence des formations : seules 14% des OP estiment ne jamais avoir pu s'approprier les formations du programme à cette phase ;
- appui à la commercialisation des produits agricoles : le taux d'amélioration des revenus des populations cibles a été estimée à 42% ;
- valorisation des potentialités des exploitations et productions agricoles : elles se traduisent par la mise en place des techniques améliorées visant non seulement à accroître les productions, mais aussi à réduire les pertes post récoltes à travers les techniques de transformation, de stockage ;

---

<sup>303</sup> APNVRA, Etude d'évaluation..., p. 9.

<sup>304</sup> *Ibid.*

<sup>305</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>306</sup> APNVRA, Etude de l'évaluation, p. 20.

- amélioration de l'utilisation des intrants et équipements agricoles : seulement 17% des OP purent satisfaire leurs besoins en intrants durant cette phase ;
- amélioration de la gestion conservatoire des ressources naturelles et de la préservation de l'environnement quant à elle toucha uniquement les petits producteurs pour qui les préoccupations environnementales sont encore moins poignantes ;
- amélioration de la vision du producteur : de nombreuses OP ont été formées et d'autres promues en APP, union, ou fédérations. Par ailleurs, seules 36%<sup>307</sup> d'OP affirment pouvoir formuler, mettre en œuvre, suivre et évaluer leurs productions.

A partir de 2011, le financement du PNVRA est désormais tiré du Budget d'Investissement Public compte tenu du nouveau régime financier qui procède à l'unicité des guichets de l'État et s'est déroulé de 2011 à 2017. Ce projet est clôturé le 31 décembre 2017<sup>308</sup>. En 2018, après 30 années de fonctionnement, sous la proposition du Ministre de l'Agriculture et du Développement rural Henri Eyebe Ayissi, le PNVRA est passé sous l'appellation de Projet National de Structuration et d'Accompagnement des Producteurs et de Vulgarisation Agricole (PRO-SAPVA) sous la coordination de monsieur Dougdje Mahamat.

Au terme de cette présentation de l'évolution du PNVRA, le constat est clair, elle n'est pas restée statique car elle est passée de quatre à six régions, puis à l'ensemble du territoire national. Son champ d'action s'est muté tour à tour de la vulgarisation agricole à la formation et valorisation des ressources humaines, ensuite à l'appui aux organisations paysannes et liens avec le secteur privé, et enfin, au développement communautaire participatif villageois. Il est important de s'interroger sur les motivations et le fonctionnement d'un tel programme.

## **II- PRESENTATION GENERALE DU PROGRAMME NATIONAL DE VULGARISATION ET DE RECHERCHE AGRICOLE**

Cette articulation de l'étude du Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole insiste sur trois volets à savoir : les aspirations de ce dernier d'une part, la nomenclature du programme et son mode de fonctionnement d'autre part. Ceci passe par la présentation de la structure du PNVRA, de ses objectifs, et son fonctionnement.

---

<sup>307</sup> APNVRA, Etude d'évaluation des résultats..., p. 31.

<sup>308</sup> *Ibid.* p. 20.

## **A- Les objectifs du PNVRA**

Le Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole en terme d'objectifs, présente deux catégories, notamment un objectif global accompagné de quatre objectifs spécifiques.

### **1- L'objectif global**

L'objectif global vise à accroître la productivité agricole et les revenus des agriculteurs et en particulier les femmes, en renforçant la capacité à fournir des services de vulgarisation agricole, en améliorant les activités de recherche dans ce domaine et en rationalisant progressivement l'utilisation des ressources publiques affectés aux services agricoles<sup>309</sup>.

### **2- Les objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques consistent à améliorer la production agricole, à intégrer dans les activités de vulgarisation des problèmes des producteurs aux ressources limitées et ceux des femmes engagées dans la production vivrière, à appuyer les réformes institutionnelles engagées au niveau des services de vulgarisation et de recherche agricole. Il s'agit aussi de promouvoir des initiatives visant à réduire l'incidence des fonds publics dans le transfert des innovations technologiques<sup>310</sup>. De manière pratique, ces objectifs sont réalistes et en cohérence avec les priorités gouvernementales et les préoccupations des partenaires financiers et techniques en terme d'amélioration de la production agricole ; de sécurité alimentaire, des revenus agricoles, de l'abaissement des coûts de production, de l'émergence du secteur privé et de compétitivité sur les marchés nationaux et régionaux<sup>311</sup>. Pour mener à bien ces objectifs aussi bien spécifiques que global, une structure bien élaborée a été mise sur pied.

## **B- Structure du PNVRA**

La structuration minutieuse de toute organisation et la répartition des tâches au sein de cette dernière constitue une condition nécessaire à sa réussite. En ce qui concerne le PNVRA, il est constitué de deux principales instances à savoir : deux structures de décision et la structure d'exécution.

### **1- Les structures de décision**

Les structures de décision sont constituées de la tutelle et de la maîtrise d'ouvrage. La tutelle est la plus haute sphère de prise des décisions. Il s'agit du MINAGRI qui assure la tutelle

---

<sup>309</sup> APNVRA, Le PNVRA en raccourci..., p. 4.

<sup>310</sup> *Ibid.*

<sup>311</sup> APNVRA, Etude d'évaluation..., p. viii.

du PNVRA, en étroite collaboration avec le Ministre de l'Élevage, des pêches et des Industries Animales (MINEPIA), et le Ministre de la Recherche Scientifique et Technique (MINREST)<sup>312</sup>. Quant à la maîtrise d'ouvrage, elle comporte deux niveaux de prise de décision : une maîtrise d'ouvrage nationale et une maîtrise d'ouvrage provinciale. La maîtrise d'ouvrage nationale est l'organe d'orientation de la politique et de la stratégie nationale de vulgarisation, elle se réunit une fois par trimestre sur convocation de son président en vue de définir les grandes orientations et faciliter la mobilisation des fonds. La maîtrise d'ouvrage provinciale a la charge de coordonner et suivre l'exécution du programme au niveau de la province. Elle se réunit une fois par trimestre sur convocation de son président pour apprécier l'état d'avancement des activités programmées.

## **2- La structure d'exécution du PNVRA**

Elle est pilotée par la maîtrise d'œuvre qui comprend cinq niveaux d'exécution : le niveau national, provincial, régional, sectoriel et la zone. Au niveau national, se trouve la Coordination Nationale assistée d'un contrôle de Gestion et de six Cellules correspondant aux différentes activités du PNVRA. Le PNVRA compte dix provinces agricoles correspondant aux dix provinces administratives du pays. Au niveau de chaque province, se trouve une supervision provinciale. Chaque Province Agricole est divisée en Région, soit 52 Régions Agricoles<sup>313</sup> à la tête desquelles se trouve un Superviseur Régional. La Région Agricole est subdivisée en Secteur Agricole composé de huit Zones Agricoles. La Zone Agricole est la cellule de la vulgarisation agricole. Celle-ci est animée par un Agent de Vulgarisation de Zone (AVZ) qui s'appuie sur des Groupes de Contact. Le PNVRA compte 236 Secteurs Agricoles dirigés par un Superviseur de Secteur. Enfin, la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) qui est le bras financier du PNVRA, se charge d'assurer l'approvisionnement des comptes.

Le PNVRA est constitué de six composantes<sup>314</sup> différentes initiées dans le but de mener à bien ses actions:

- la vulgarisation agricole vise trois buts précis : le transfert de technologies améliorées respectueuses de l'environnement, en mettant l'accent sur les besoins des agricultrices, la mise à disposition de semences améliorées et l'utilisation plus intensive des médias.

- la recherche agricole qui doit renforcer les services de recherche agricole de l'IRAD, apporter un appui sélectif aux recherches prioritaires en station, former des chercheurs et cadres

---

<sup>312</sup> Wamba, *Evaluation des mécanismes*, p. 11.

<sup>313</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>314</sup> APNVRA, Rapport d'achèvement, Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole, PNVRA, septembre 2004, p. 2.

de l'IRAD, renforcer les liens recherche/vulgarisation et améliorer la qualité de la recherche grâce à un programme d'octroi de subventions sur base compétitive axé sur la demande.

- la formation et la valorisation des ressources humaines qui a pour mission d'apporter un appui à la formation en cours d'emploi et à la réhabilitation à titre pilote de deux ou trois établissements d'enseignement agricole ;

- l'appui aux organisations paysannes et liens avec le secteur privé qui doit faciliter l'établissement des liens commerciaux entre groupements d'agriculteurs et acheteurs de produits agricole et fournisseurs des intrants, ONG et autres partenaires afin d'améliorer la fourniture des intrants et la commercialisation des produits ;

- l'opération pilote de développement communautaire participatif villageois chargée d'expérimenter une démarche qui fournisse aux villages une base pour : établir des priorités de développement rural, mettre en œuvre des programmes d'action, et obtenir de divers prestataires de service l'aide dont ils ont besoin ;

- l'évaluation de l'impact du projet et études qui devait appuyer la conception et la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation interne et externe de l'impact du projet et le financement d'études en vue d'élaborer un plan d'investissements dans le développement rural.

Il est important de comprendre le fonctionnement d'un programme qui à priori présente une structure bien étoffée.

### **C-Fonctionnement du PNVRA**

La mise en exécution du PNVRA est liée à un nombre de conditionnalités dont la dernière est l'approbation du manuel d'exécution du programme. Ce manuel a été adopté le 30 avril 1999<sup>315</sup>. Le fonctionnement du PNVRA inclut plusieurs aspects parmi lesquels les mécanismes de son financement et le financement proprement dit. Les mécanismes de financement sont constitués des mécanismes de transmission des données et des procédures de passation des marchés<sup>316</sup>.

#### **1- Les mécanismes de transmission des données**

Il est important de commencer par les circuits de transmission des données compte tenu de son rôle dans le fonctionnement du projet. En effet, au sein de la maîtrise d'œuvre du PNVRA, se trouve la Cellule de Suivi-Evaluation interne qui se charge de la collecte, du traitement et de la centralisation des données techniques nécessaires à la bonne gestion du

---

<sup>315</sup> Lors de la réunion présidée par le ministre de tutelle, assisté du Ministre de l'élevage, des pêches et des Industries Animales, et du Représentant du Ministre de la Recherche Scientifique et Technique.

<sup>316</sup> Wamba, *Evaluation des mécanismes...*, p. 13.



programme<sup>317</sup>. La maîtrise d'œuvre dispose aussi d'une cellule administrative et financière qui a pour mission de centraliser et de consolider le budget et d'assurer la mise en œuvre et le respect des procédures de gestion financière et comptable du programme. Au niveau de la circulation des données, les principales tâches consistent en la collecte et le traitement de celles-ci. La collecte des données se fait par un Agent de Vulgarisation de Zone qui les transmet deux fois par mois au cours des réunions de quinzaine, au Superviseur de secteur. Le traitement des données quant à lui se fait à quatre niveaux : le Superviseur de Secteur procède à une première consolidation des données de zone agricole pour obtenir des données sectorielles qu'il transmet au Superviseur Régional, le Superviseur Régional qui les consolide pour obtenir des données de la région qu'il transmet au Superviseur Provincial. Le Superviseur Provincial à son tour consolide les données de la région pour obtenir de données de la province et les transmet ensuite à la coordination nationale où elles sont consolidées pour obtenir des données nationales. Toutes ces données sont à leur terme centralisées par la Cellule de Suivi-Evaluation en vue de produire un rapport d'activité trimestriel et semestriel, exigé par les bailleurs de fonds.

## **2- La procédure de passation des marchés**

Après le circuit de transmission des données, intervient la procédure de passation des marchés. Il s'agit du canal emprunté par les différents appels d'offre. La procédure de passation des marchés tient compte de deux conditions : la nature des biens et/ou services et le montant des biens et/ou des services. Pour une offre inférieure ou égale à 5. 000. 000 F CFA, la procédure utilisée est celle du bon de commande. Pour une offre supérieure à 5.000.000 F CFA, la procédure de lettre-commande est celle qui est requise<sup>318</sup>. En effet, dans le cadre de la gestion quotidienne du programme, la maîtrise d'œuvre utilise surtout la procédure de bon de commande<sup>319</sup> qui s'applique généralement aux achats de biens de consommation courante. Le principe consiste à délivrer un bon de commande qui est adressé à plusieurs fournisseurs dont l'un sera sélectionné sur la base de l'offre<sup>320</sup>.

## **3- Le financement du PNVRA**

Le PNVRA est financé par des organisations internationales et nationales au travers des comptes précis. Son architecture financière comporte trois types de comptes : les comptes de

---

<sup>317</sup> Wamba, *Evaluation des mécanismes...*, p. 13.

<sup>318</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>319</sup> Le bon de commande est une procédure qui demande au fournisseur de préfinancer la réalisation de tout achat et/ou service, de le livrer et ensuite d'être payé plus tard être soumis à une facturation hors taxes dans le cas où le fournisseur qui ne reverse pas la TVA.

<sup>320</sup> Grégoire Noah, environ 55ans, Responsable brigade villageoise phytosanitaire de GIC (SOCOODEC), 11 novembre 2021, Obala.

crédit et de prêt, les comptes spéciaux et les comptes auxiliaires<sup>321</sup>. Les comptes de crédit pour le financement IDA et de prêt pour le financement de la FIDA logés à l'extérieur, permettent de matérialiser les accords de financements les comptes spéciaux, gérés par la Caisse Autonome d'Amortissement qui monte les demandes de reconstitution de fonds et de paiement directs sont ouverts par les bailleurs de fonds au niveau central pour matérialiser les accords de financement et les comptes auxiliaires qui marquent la volonté de décentralisation de gestion du PNVRA par l'ouverture de dix comptes auxiliaires par les bailleurs de fonds dans chacune des dix régions du pays. Ces différents comptes s'appuient sur quatre structures bancaires dont la SCB-CL, la SGBC, la STANDARD, et la BICEC. Le PNVRA compte au total trois comptes spéciaux et trente comptes auxiliaires répartis entre ces quatre banques<sup>322</sup>.

#### **a- Les modes de fonctionnement**

Les modes de fonctionnement concernent le montage financier et la gestion des comptes. Le montage financier implique plusieurs paramètres parmi lesquels les montants du financement, les décaissements, l'approvisionnement et le réapprovisionnement. En effet, le montant des fonds destiné au financement du PNVRA est arrêté en fonction d'un programme d'activité budgétisé. Il commence par la dotation du compte spécial par le FIDA, l'IDA et le gouvernement du Cameroun<sup>323</sup>, ensuite un calendrier de décaissement est élaboré. Au niveau des comptes auxiliaires, la dotation initiale est calculée sur la base des dépenses trimestrielles de chaque région. Le montage financier du PNVRA accorde la possibilité de demande de non-objection pour les dépenses non budgétisées. Le réapprovisionnement que ce soit au niveau des comptes spéciaux ou de ceux auxiliaires n'est soumis à aucune contrainte de montant et de calendrier.

#### **b- Les taux de réalisation financière**

Pour parler des taux de réalisation du PNVRA, nous allons convoquer des éléments tels que les contributions des agents financiers, les différentes prévisions et les décaissements proprement dit.

La mobilisation des moyens financiers mentionnée ici interpelle les différents organismes pourvoyeurs de fonds nécessaires à la réalisation du PNVRA. Il s'agit entre autres du FIDA, de l'IDA, du FAD et de la contrepartie camerounaise. Les moyens financiers

---

<sup>321</sup> Y. Wamba, *Evaluation des mécanismes de financement et de gestion du PNVRA en rapport avec les activités de vulgarisation agricoles*, A. MINADER, 2000, p. 24.

<sup>322</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>323</sup> Il s'agit d'un montant de 800.000.000 F CFA pour l'IDA et de 600.000.000 F CFA pour le FIDA, il n'est pas superflu de rappeler qu'il fut exigé au départ un montant de 360.000.000 F CFA sur le compte spécial du gouvernement camerounais.

constituent un support déterminant pour la réalisation des objectifs du Programme national de vulgarisation et de recherche agricoles. Plusieurs accords de financement ont été signés entre les bailleurs de fonds pour la mise en œuvre du PNVRA. Le tableau ci – après présente les différents bailleurs de fonds, la nature et les dates des accords.

**Tableau 16 :** Contribution au financement du PNVRA de 1998 à 2005(en FCFA)

Accords	Date de signature	Date prévue mise en valeur	Date effective mise en valeur	Montant (F CFA)	Date de clôture
FIDA : Accord de prêt n° 478 CM	11/11/98	01/01/99	09/06/99	6 833 500 000	30/06/03
IDA : Accord de crédit n°3137 CM	08/12/98	01/01/99	09/06/99	9 861 000 000	30/06/04
FAD : Accord de prêt F/CAM/AP-PNR/AGR/98/14	08/12/98	01/01/99	01/10/99	4 655 000 000	31/12/05
Contrepartie globale	-	-	-	7 085 260 000	-

Source : APNVRA, Etude d'évaluation..., p. 77.

Il ressort de ce tableau que les principaux agents financeurs du PNVRA se listent parmi le FIDA, l'IDA et le FAD. La contrepartie qui s'élève à un montant global de 7 085 260 000 F CFA ne donne pas de précision sur la date exacte de signature des accords et aurait connu un retard de plus d'un an<sup>324</sup>. On peut également noter que la mobilisation des ressources par les bailleurs de fonds intervient avec un retard de six mois par rapport à la date de mise en vigueur.

### c- Prévisions et réalisations des décaissements

Rentré dans sa phase PNVRA dès 1998, le programme a mené des études qui ont abouti à des prévisions en fonction des objectifs et des activités à réaliser. Ces besoins ont ensuite été évalués en termes de prévisions financières que le tableau ci-dessous tente de comparer aux réalisations faites par le programme.

**Tableau 17:** Prévisions et réalisations des décaissements (en FCFA)

Accords	Montant prévisionnel	Décaissements effectifs (FCFA)	Ecart	Taux de décaissement(%)
FIDA : Accord de prêt n° 478 CM	6 758 529 000	2 921 880 596	4 230 623 963	43,23
IDA : Accord de crédit n°3137 CM	9 752 814 000	9 512 912 462	239 901 538	97,54
FAD : Accord de prêt F/CAM/AP-PNR/AGR/98/14	-	-	-	-
Contrepartie globale	7 085 260 000	6 194 630 821	890 629 179	87,43
<b>Total</b>	<b>23 596 603 000</b>	<b>18 629 423 876</b>	<b>4 967 179 121</b>	<b>78,95</b>

Source : APNVRA, Etude d'évaluation..., p. 77.

<sup>324</sup> Le premier décaissement n'intervient qu'en 2000.

Le financement global du projet a été évalué à 29 241 211 000<sup>325</sup> FCFA dont 23 596 603 000 F CFA pour le volet vulgarisation et 5 644 608 000 F CFA pour la recherche (IRAD). Quatre bailleurs de fonds ont contribué à ce financement à savoir : le gouvernement du Cameroun (7 085 260 000 F CFA), l'IDA(9 752 814 000 FCFA), le FIDA(6 758 529 000 FCFA), et la BAD(5 644 608 000 FCFA). Le taux de consommation global des financements au 09 septembre 2004 est de 79,80% et reparti ainsi qu'il suit : IDA : 97,54%, FIDA : 43,23%, Gouvernement du Cameroun : 90,26% et BAD : 43%. Il ressort de ces chiffres, une disparité entre la consommation des fonds du prêt FIDA par rapport aux deux autres bailleurs sur les crédits alloués.

### **III- LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME NATIONAL DE VULGARISATION ET DE RECHERCHE AGRICOLE**

Cette partie évalue le chemin parcouru et l'impact du PNVRA sur l'étendue du triangle national. Pour ce faire, le choix a été porté sur un examen minutieux du taux de réalisation des différentes composantes. Selon une approche thématique, celles-ci ont été regroupées ainsi qu'il suit : d'abord le volet vulgarisation et appui aux organisations paysannes, ensuite le volet recherche agricole et développement des ressources humaines, et enfin le volet opération pilote de développement participatif et évaluation du programme de vulgarisation.

#### **A- VOLET VULGARISATION AGRICOLE ET APPUI AUX ORGANISATIONS PAYSANNES**

La vulgarisation agricole et l'appui aux organisations paysannes entretiennent des rapports assez directs, car leur cible est commune à savoir les paysans. Il est opportun de présenter ici les réalisations du programme dans ces deux domaines.

##### **1- La vulgarisation agricole**

La vulgarisation agricole à travers le PNVRA jusqu'en 2004 a produit des résultats acceptables à travers les aspects tels l'amélioration : des techniques culturales/système de culture d'élevage, de des techniques de conservation, de protection des cultures et des produits, de conservation de l'environnement de production, et d'utilisation du matériel végétal ou animal. Le taux moyen de ces technologies vulgarisées est de 48,5 %<sup>326</sup>. Les résultats de cette amélioration sont perceptibles à plusieurs niveaux : dans les zones écologiques fragiles, elle a

<sup>325</sup> APNVRA, Programme National de vulgarisation..., p. 7.

<sup>326</sup>*Ibid.*, p. 5.

contribué à l'aménagement de 6370 hectares et la construction de 124 biefs<sup>327</sup>. Dans le domaine de la production des semences, 879 multiplicateurs de semences ont été formés entraînant ainsi la mise à la disposition des producteurs de 63 tonnes de semences de maïs, 75 tonnes de semences de pomme de terre, et 7,2 tonnes de *Nièbè* entre 2002 et 2004. Le projet a signé 10 conventions avec les radios rurales pour la diffusion des informations à caractère technico-économiques en direction des producteurs et des opérateurs économiques<sup>328</sup>.

## **2- L'appui aux organisations de producteur et les liens avec le secteur privé**

A ce niveau, le projet a contribué à la structuration du milieu et à l'établissement des liens commerciaux entre les groupements de producteurs et les opérateurs économiques. S'agissant de la structuration du milieu, les résultats en témoignent de son efficacité. Une étude menée par un consultant indépendant en 2004 montre que 77% des producteurs appartiennent aux organisations de producteurs dont 30% sont issues de l'action du PNVRA. Le projet a ainsi facilité l'émergence de 13 877 Organisation des Producteurs(OP)<sup>329</sup> de base parmi lesquelles 1605 ont été regroupées en 79 Associations des Professionnelles des Producteurs(APP), et 12 fédérations autour de 8 filières porteuses (maïs, pomme de terre, pisciculture, lait, oignon, manioc, aviculture et bananier plantain). De même, 474 arrangements contractuels dont 386 pour la fourniture d'intrants, 50 pour les crédits de campagne, 21 pour les contrats de production et 17 pour la commercialisation furent établis.

Les résultats de ces actions ont révélé que 90,2%<sup>330</sup> de producteurs ont reçu un appui technique dans le cadre de l'exécution de leurs projets. 48,6% OP sont capables de définir leur vision de développement ainsi que les objectifs y afférents. Dans le domaine des appuis en infrastructures/équipements, sur 1857 demandes<sup>331</sup> sélectionnées et approuvées par les comités partenaires, 1263 ont été effectivement financées pour un montant total de 1 322 869 878 F CFA. 520 demandes financées appartiennent aux femmes. Dans l'ensemble, 43% sont pour les productions végétales, 41% pour les production animales et halieutique, et 16% pour les productions mixtes. Les projets financés 45,60% portent sur les équipements de conservation et de transformation de produit agricoles destinés principalement aux femmes<sup>332</sup>. 39,74% concernent les infrastructures et équipements de production, 10% portent sur les infrastructures

<sup>327</sup> Constructions aménagées en vue de réduire l'érosion et de préserver la fertilité des sols.

<sup>328</sup> APNVRA, Programme National de vulgarisation..., p. 5.

<sup>329</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>330</sup> *Idem.*

<sup>331</sup> D'une valeur totale de 1 884 886 878 F CFA.

<sup>332</sup> Il s'agit des râpeuses, moulins, pressoirs, laiteries, magasins, abri-séchoirs...

de commercialisation et équipement de transport<sup>333</sup> et 4,66% concernent les infrastructures et équipements hydrauliques (aménagement de mares et retenues colinéaires, abreuvoirs)

## **B- LE VOLET RECHERCHE AGRICOLE ET DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES**

La recherche agricole et le développement des ressources humaines ont été mis ensemble parce qu'ils concernent le même maillon dans la chaîne de production, en ce sens que les personnels enrôlés tant dans la recherche que dans la vulgarisation nécessitent une formation adéquate.

### **1- Le volet recherche agricole**

Le renforcement de liens entre la vulgarisation, la recherche agricole et les bénéficiaires a permis la mise en œuvre effective d'une recherche adaptative menée en milieu paysan et permettant de tester et de trouver des solutions aux problèmes recensés. Les résultats sur le terrain sont perceptibles à travers la relance des activités grâce aux activités d'interface, l'amélioration de leur programme de recherche à hauteur de 26%, des méthodes de travail à 84%, de l'esprit d'équipe à 78,1%, la prise en compte des pratiques paysannes dans le développement des technologies à 54,8 % et le transfert des technologies développées aux producteurs à hauteur 74,2%<sup>334</sup>.

Dans le même ordre d'idées, un fonds de recherche sur base compétitive fut créé entre les chercheurs, un esprit d'émulation et de compétitivité. Ainsi, 14 projets de recherche exécutés sur le terrain adressèrent les problèmes prioritaires des producteurs identifiés lors des diagnostics participatifs des exploitations agricoles. Ce fonds a également contribué à mobiliser des compétences multidisciplinaires et multi institutionnelles garantissant au vu des résultats intermédiaires, la qualité des prestations.<sup>335</sup>

### **2- Formation et valorisation des ressources humaines**

Ce volet fut marqué par des formations régulières organisées à l'intention de 2500 vulgarisateurs et 128<sup>336</sup> chercheurs qui leur permirent d'être plus opérationnels et mieux prendre en compte les préoccupations des producteurs dans les domaines technique, managérial et organisationnel jusqu'en 2004. Ces chiffres se sont convenablement accrus avec le passage au

---

<sup>333</sup> Magasins, charrettes, porte-tout, brouettes, bascules.

<sup>334</sup> APNVR, Programme National de Vulgarisation..., p. 5.

<sup>335</sup> *Idem.*

<sup>336</sup> *Ibid.*, p. 3.

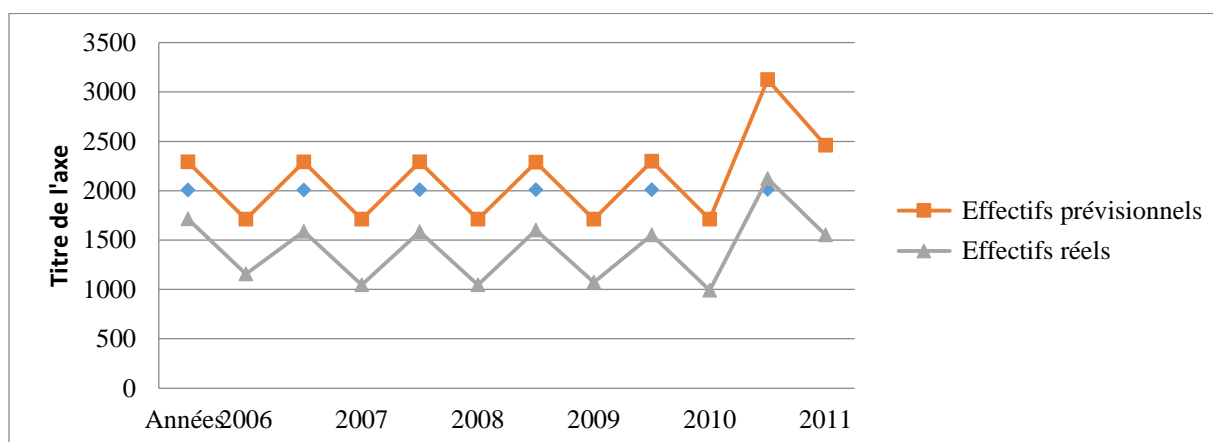
projet d'appui au PNVRA de 2006 à 2011. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de l'effectif du personnel employé par le programme.

**Tableau 18:** Evolution de l'effectif du personnel PNVRA (2006-2011)

Années	Personnel (nombre) dont AVZ		Ecart	
	Prévu	réalisé	effectif	%
2006	2291	1713	578	25,23
	1710	1156	554	23,40
2007	2291	1587	704	30,73
	1710	1046	664	38,83
2008	2291	1584	707	30,86
	1710	1046	664	38,83
2009	2289	1602	687	30,01
	1710	1072	638	37,31
2010	2299	1552	747	32,49
	1710	990	720	42,11
2011	3123	2123	1000	32,02
	2460	1551	909	36,95

Source : APNVRA, Etude d'évaluation..., p. 25.

**Graphique 6:** Evolution contrastée des effectifs du PNVRA entre 2006-2011



Source : APNVRA, Etude d'évaluation..., p. 25.

Il ressort de ce graphique que les prévisions de formation du personnel PNVRA n'ont pas pu être atteints, la barre des 40% n'ayant pu être franchie. En effet, entre 2006 et 2011, le PNVRA a eu besoin d'un effectif de personnel variant entre 2 291 et 3 123 qu'il a pu satisfaire à un taux de 75% en 2006 et à 68% en 2011, soit un manquant de 1000 personnes dont 909 Agents vulgarisateurs de zone<sup>337</sup>.

<sup>337</sup> APNVRA, Etude d'évaluation..., p. 26.

## **C- LE VOLET OPERATION PILOTE DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF VILLAGEOIS ET PREVENTION CONTRE LE VIH/SIDA**

Les objectifs des projets intégrés étant focalisés sur le paysan et son cadre de vie, il semble impératif dans l'optique d'une réalisation efficiente du projet de veiller à l'épanouissement de ce dernier.

### **1- Opération pilote de développement communautaire participatif villageois**

Cette opération a pour objectif de prendre en compte tous les problèmes du monde rural et d'organiser les populations villageoises pour l'autopromotion à travers leur propre prise en charge notamment par : l'établissement des priorités de développement rural à travers des plans d'action intégrés; la mise en œuvre de ces plans d'action de développement rural et l'obtention des divers partenaires de service. En bref, l'opération pilote de développement participatif vise à renforcer la participation des communautés villageoises à l'élaboration des stratégies d'un développement intégré et endogène. Sa réalisation s'inscrit dans un cadre multidisciplinaire cohérent qui fait appel à des domaines de compétences apparentés et variés tels que la santé, l'éducation, l'animation, l'équipement, l'équipement et l'infrastructure rurale, l'agriculture, l'élevage, le crédit rural, etc.

Cette opération fut conduite dans deux départements fut conduite dans deux départements (Noun, Mayo-Louti) pour 320 villages avec les résultats<sup>338</sup> suivants : 180 formateurs Approche Participative Niveau Village (APNV) dont 167 issus des administrations sectorielles, 7 des collectivités territoriales décentralisées et 10 de la société civile et ONG ont été formés. Des plans de développement de ces villages ont été élaborés et mis en œuvre à partir de la mobilisation des moyens endogènes : 40% de ces réalisations portent sur les adductions en eau potable ; 25% sur la réhabilitation /construction d'infrastructures scolaires et leur équipement de soins en produit de ; 10% sur les ouvrages de franchissement des cours d'eaux et 15% sur d'autres réalisations (cantonnement routier, aménagement de bas-fonds...).

### **2- Opérations de prévention contre le VIH/SIDA**

Au regard des ravages causés par l'infection à VIH/SIDA, en milieu rural, et de la nécessité de protéger le patrimoine productif (producteurs et vulgarisateurs), le projet introduisit dans sa mise en œuvre une 7<sup>ème</sup> composante, l'opération pilote de prévention de l'infection à VIH/SIDA en milieu rural. A travers l'opération pilote de prévention du VIH/SIDA, le PNVRA opte pour la participation active des populations rurales pour prévenir la propagation de la

---

<sup>338</sup>M. Bourou et al., Diversité et performance des dispositifs d'appui-conseil aux exploitations agricoles au Nord Cameroun, Atelier à mi-parcours PCP-REPARAC, Juin 2008, p. 11.



pandémie. Ceci passe par l'intégration effective des messages pratiques et concepts sur la prévention du SIDA dans les thèmes de vulgarisation. Les actions entreprises dans ce domaine entre 1999 et 2001, permirent d'aboutir aux résultats<sup>339</sup> suivants : la sensibilisation et l'éducation de près de 800 000 familles agricoles sur les 1.241.250 que comptait le pays, soit 80%, la mise en place de 300 comités locaux villageois de lutte de lutte communautaire contre le VIH/SIDA dans les villages APNV, la formation de 15.648 pairs éducateurs sur les techniques de communication pour le changement de comportement, la formation de 2.500 cadres et agents du réseau PNVRA. Il ne serait d'ailleurs pas superflu d'affirmer que cette expérience est encore d'actualité dans divers programmes de lutte contre cette maladie.

Au terme de ce chapitre portant sur le Programme National de Vulgarisation et de la Recherche Agricole (PNVRA), il importe de relever que ce programme a transcendé les différentes politiques agricoles post planification que sont la nouvelle politique agricole de 1990 et la nouvelle politique agricole - nouveaux défis<sup>340</sup>. Ce qui amène à questionner la pertinence des projets/programmes sectoriels en général.

---

<sup>339</sup> APNVRA, *Programme National de Vulgarisation...*, p. 7.

<sup>340</sup> VAchancho., "Revue et analyse des stratégies nationales d'investissement et des politiques agricoles en Afrique du Centre : Cas du Cameroun", in A. Elbehri (ed.), *Reconstruire le potentiel alimentaire de l'Afrique de l'Ouest*, FAO/FIDA, p.7.

## **CHAPITRE IV : BILAN CRITIQUE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET AGRICOLE SOUS LES PROJETS SECTORIELS**

Initiés au Cameroun depuis les indépendances, les projets sectoriels ont tant bien que mal guidé le développement agricole et rural du pays. Il semble judicieux de marquer un temps d'arrêt en vue d'évaluer le chemin parcouru jusqu'ici. Démontrer l'impact mitigé des projets sectoriels dans le développement agricole et rural malgré leur caractère incontournable, est ce à quoi ce chapitre est consacré.

### **I- LES ACQUIS DES PROJETS SECTORIELS : UNE RELATIVE REDYNAMISATION DU SECTEUR AGRICOLE ET RURAL**

Les acquis ici représentent quelques avancées obtenues grâce à la mise en œuvre des projets examinés. Ils touchent particulièrement la formation agricole, la structuration et les appuis divers du monde rural.

#### **A- LES PROJETS/PROGRAMMES SECTORIELS DU MINADER : UN CADRE PROPICE AUX FORMATIONS**

La transition entre l'organisation agricole durant la période coloniale et celle locale au lendemain des indépendances du Cameroun ne s'est pas faite de manière brusque, car le Secrétariat d'État au développement rural créée en 1957, a continué d'assurer la tutelle après 1960. Ainsi, les différents projets et programmes initiés au sein de ce département ministériel de cette période à 2017 ont misé sur la formation comme base essentielle du développement agricole et rural du pays dans des domaines aussi divers que variés. Il s'agit ici notamment de la formation des formateurs, la structuration du monde rural et l'accès aux services divers dans le monde rural.

##### **1- La création des cadres de formation en agronomie : un préalable au renforcement des capacités des populations rurales**

Le volet formation intègre plusieurs composantes, à savoir : la formation des experts et ingénieurs qualifiés, la vulgarisation agricole, l'approvisionnement en intrants agricoles et même la mécanisation agricole. Les résultats obtenus sont à l'image de l'évolution du contexte macroéconomique du pays qui obéit au rythme du contexte économique international.

### **a- La création des cadres propices à la formation et à la recherche agronomique**

Elle a constitué un préalable au renforcement des capacités des populations rurales en matière d'agriculture et a abouti à la mise en œuvre d'un plan d'action crédible capable de donner une impulsion durable à la recherche agricole. Bien plus, cette idée a permis d'en faire un instrument efficace au service du développement agricole en rapport avec les ressources et structures du Système National de Recherche Agricole (SNRA). Les résultats ont été les suivants : la mise sur pied de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD), dès 1996, des institutions universitaires sous la tutelle du MINESUP (Dschang, Ngaoundéré, Yaoundé I) qui supervisent des activités de recherche agricoles. Il s'agit également des institutions scientifiques et techniques comme le (CRAN) qui s'occupe de la nutrition et des technologies alimentaires, de (LANAVET) qui se charge de la santé animale ou encore du (CENEEMA) qui veille au machinisme agricole.

En ce qui concerne la formation agricole, des résultats quelque peu élogieux ont été enregistrés. L'on a par exemple, la période de 1996 à 2003<sup>341</sup> durant laquelle l'IRAD a tenu 254 ateliers de formation et formé environ 1850 techniciens spécialisés dans la vulgarisation agricole, produit près de 245 fiches techniques issues des formations destinées aux agents de vulgarisation des zones(AVZ) et producteurs. Plus de 174 chercheurs ont effectué 9611 jours de mission d'appui technique aux producteurs, sans oublier la quarantaine de journées-portes ouvertes qui ont été organisées sur le triangle national durant cette même période en vue de l'exposition des résultats de la recherche aux utilisateurs. En matière de vulgarisation et de recherche agricole, le PNVRA, lancé de façon effective en 1991 sous l'appellation de PNVFA<sup>342</sup> se présente comme figure de proue. Au moment de sa clôture en 2004, en ce qui concerne la vulgarisation, près de 2500 cadres ont disposé des moyens techniques permettant au projet d'être opérationnel dans 13000 villages sur les environ 15000 que compte le pays. 840000 ménages agricoles sur un total 1.241.158, soit 67% des familles agricoles du pays, ont bénéficié des services de vulgarisation. Ces actions ont entraîné sur le terrain une incidence notoire en termes de rendements à l'hectare observable dans le tableau ci-dessous.

---

<sup>341</sup> AMINADER, *Document de stratégie...*, p. 64.

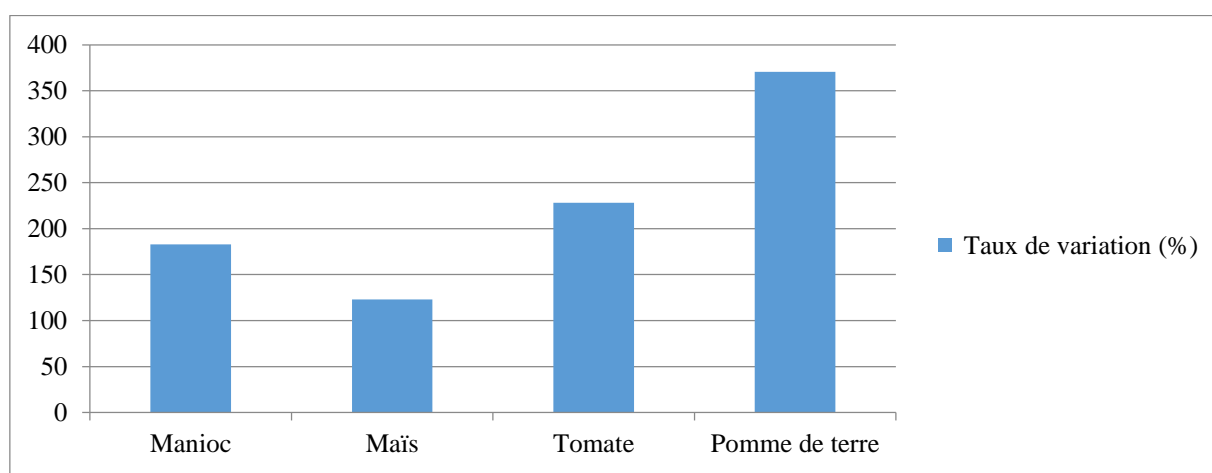
<sup>342</sup> Cogne et al., *Plan de Développement...*, p. 20.

**Tableau 19:** Taux de variation des rendements à l'hectare de certaines cultures en 1999 et 2004

Cultures	Rendement (entonne)		Variation (%)
	1999	2004	
Manioc	3	8,5	183
Maïs	1,3	2,9	123
Tomate	5,7	13	228,07
Pomme de terre	1,7	6,3	370,58

Source : Tableau conçu par nous à partir des chiffres Document de stratégie de développement du secteur rural, actualisation 2005, vol 1, p.66.

**Graphique 7:** Répartition des taux de rendements à l'hectare de certaines cultures en 1999 et 2004



Source : idem tableau 19.

Le graphique ci-dessus démontre la différence de production à l'hectare du manioc, du maïs, de la tomate et pomme de terre entre 1999 et 2004. Il ressort de ce tableau que l'impact du PNVRA sur la pratique de certaines cultures est positif. Pour le cas de la tomate et du maïs, il est 123%, tandis qu'il atteint le cap des 300% pour la culture de la pomme de terre. Ceci s'explique d'une part, par l'utilisation d'environ 196 technologies développées et vulgarisées auprès de ces producteurs ; d'autre part le renforcement des liens entre la vulgarisation, la recherche agricole et les bénéficiaires ont permis la mise en œuvre effective d'une recherche agricole adaptative menée en priorité en milieu paysan et permettant de tester et de trouver des solutions aux problèmes recensés auprès des producteurs.

#### **b- L'approvisionnement en intrants agricoles**

Resté sous le contrôle exclusif de l'État des indépendances jusqu'à l'avènement de la crise des années 80, l'approvisionnement en intrants agricoles a été confié au secteur privé. En

effet, la multiplication des projets/programme<sup>343</sup> et la proposition d'achats groupés à partir des groupements de producteurs initiés par le MINADER ont permis d'améliorer l'accessibilité des producteurs ruraux aux intrants agricoles. Les résultats bien que modiques se sont fait ressentir juste au niveau de l'accès aux semences. On note également la création du conseil national des semences et du fonds semencier<sup>344</sup>. Le PNVRA au moment de sa clôture en 2004, a formé 879 multiplicateurs de semences qui ont produit et mis à la disposition des agriculteurs des semences dans les proportions suivantes : 63 tonnes de maïs, 75 tonnes de pomme de terre, 7,2 tonnes de niébé entre 2002 et 2004<sup>345</sup>. Quant à la consommation d'engrais et la distribution de pesticide et les traitements phytosanitaires, beaucoup reste à faire.

La mécanisation agricole, qui même si elle n'a pas connu un essor réel, retient une attention particulière en ce qui concerne les projets du MINADER. Celle-ci touche à la fois le machinisme agricole, et la transformation agricole. On peut relever ici le cas du projet PAFSAT<sup>346</sup> portant sur la culture attelée qui a obtenu des résultats significatifs en matière d'introduction de la traction animale dans une bonne partie du Nord-ouest et de la motorisation intermédiaire à la SODECOTON qui a utilisé les tracteurs BOUYER. Cette traction animale est aussi majoritairement utilisée dans les régions septentrionales autour de la production du coton et du maïs. La promotion des équipements adaptés de transformation primaire et de conservation des produits locaux quant à elle a abouti à création des presses et des moulins. Le Centre national d'études et d'expérimentation du machinisme agricole(CENEEMA) intervient depuis sa réhabilitation dans la réalisation des opérations agricoles sous forme de démonstration, la formation des utilisateurs de machines agricoles, conception et fabrication du petit matériel agricole, étude et conseils sur la réalisation des projets des production agricoles.

## **2- La dynamique de structuration des organisations rurales**

Le MINADER au travers de ses multiples projets et initiatives a œuvré pour un épanouissement du monde rural, lieu par excellence de déploiement des activités agricoles et cadre de vie du paysan. Ceci se traduit sur le terrain par une réelle dynamique de structuration du monde rural en organisations paysannes pour une action plus efficace. Les résultats de cette action sont perceptibles à plusieurs niveaux : l'encouragement du monde rural à un groupement

---

<sup>343</sup> Il s'agit par exemple du Programme de réforme du sous-secteur engrais(PRESS) ou encore du PNVRA , le Projet d'appui à la protection du verger cacao café, le Projet de lutte contre les grands fléaux des cultures des cultures vivrières, le PNDRT, le PARFAR, le PSSC et bien d'autres projets dont l'incidence touche le secteur des intrants.

<sup>344</sup> AMINADER, Décret n°2005/169/PR de la 26/05/05 portant création du conseil national des semences et du fonds semencier.

<sup>345</sup> APNVRA, Etude d'évaluation..., p. 47.

<sup>346</sup> AMINADER, Document de stratégie..., p. 68.

effectif, une réglementation en ce qui concerne l'organisation du monde rural et appuis divers apportés par les différents projets.

**a- Un cadre législatif et réglementaire favorable à la création.**

Grâce à la table ronde qui se tient du 29 au 30 novembre 1990 portant sur la nouvelle politique agricole du Cameroun (NPA), l'État a mis sur pied une importante réglementation qui se doit de favoriser la structuration du monde rural, principal socle du développement agricole. Le contexte économique qui prévaut à cette époque avec la libéralisation des différents secteurs économiques comme solution à la crise qui secoue le pays. La réglementation ici évoquée concerne celles du 14 août 1992 et du 22 décembre 1993<sup>347</sup>. A la faveur de celle de 1992, relative aux sociétés coopératives et aux Groupes d'initiatives communales (GIC) de nombreuses organisations de base ont été légalisées et se sont engagées dans un processus de structuration en unions et fédérations et fédération de GIC. La loi de 1993 quant à elle consacre la création des Groupements d'intérêt économique qui visent essentiellement à améliorer l'activité économique de leurs membres. Ce nouvel environnement juridique a permis l'essor des organisations des producteurs (OP) dont les résultats sont les suivants : dans les zones proches des centres urbains comme Douala, Yaoundé, Garoua, Bafoussam, Bamenda, on rencontre des OP ayant une structuration avancée traduite par la constitution des unions de GIC et des fédérations régionales ; la présence de multiples intervenants et l'accessibilité de ces zones rurales. Les régions du Centre, du Littoral, de l'Ouest, du Nord-ouest et de l'Extrême-nord sont les plus avancées en matière d'organisation de producteurs.

**b- Des appuis divers apportés par les différents projets du MINADER.**

Ces appuis sont aussi divers que variés et touchent les aspects favorables à l'épanouissement du monde rural. C'est le cas du projet relatif à la Professionnalisation agricole et le renforcement institutionnel (PARI), l'appui à la mise en place des plateformes dans les 10 régions en juillet 2006, la promotion du développement participatif à la base à travers les comités de développement avec l'appui des projets PADC, PADDL, PNDP, PNDRT<sup>348</sup>... Ces différents projets ont abouti aux résultats<sup>349</sup> suivants : 40 000 organisations de producteurs dont 25 000 non encore enregistrées. Les projets de développement des filières ayant une composante appui aux OP dont 10 000 non enregistrées. Les activités d'appui permanentes des services traditionnels du MINADER ont bénéficié à 1000 organisations professionnelles dont

<sup>347</sup> AMINADER, Cadre sectoriel du développement..., p. 3.

<sup>348</sup> *Idem*.

<sup>349</sup> AMINADER, Document de stratégie..., p. 82.

500 non enregistrées. Ceci traduit cette volonté de voir émerger ces regroupements. En ce qui concerne les coopératives, les GIC, et les GIE, on est passé de 20 000 organisations coopératives enregistrées au 30 juin 1997 à plus de 41 000 organisations coopératives enregistrées au 1<sup>er</sup> janvier 2004, soit un accroissement de plus de 51%. Ceci a généré sur le plan économique et social plus de 100 000 emplois dans le secteur des coopératives

### **3- Relatif appui du monde rural à l'accès aux services financiers et aux marchés**

Il s'agit une fois de plus des appuis apportés par les projets et programmes du MINADER au monde rural, seulement ceux-ci sont orientés vers les services financiers et l'accès des paysans groupés aux marchés.

En ce qui concerne les conditions propices au développement des services financiers et aux marchés, plusieurs actions furent menées dans ce sens. Il s'agit notamment de la politique gouvernementale marquée par l'accent mis sur l'adaptation des services de micro-finance aux besoins des exclus des services bancaires et le renforcement des capacités des Etablissements de micro-finance(EMF) et l'extension de leur couverture géographique dans les zones rurales. Une offre des services financiers ruraux qui se matérialise à travers le Programme d'appui au développement de la micro-finance rurale (PADMIR)<sup>350</sup>. Ceci a facilité la mise sur pied d'une nouvelle structure bancaire à capitaux publics *Agricultural bank of Cameroon*<sup>351</sup> et un processus d'intervention des banques dans le monde rural par le biais du refinancement de certains EMF en réseau.

La réglementation sur le financement rural n'est pas en reste dans ce processus. Ceci s'est traduit par la mise des Coopératives d'épargne et crédit sous la tutelle du (COOPEC) du MINFI dès 1998<sup>352</sup>, la mise en place des règles prudentielles<sup>353</sup> auxquelles tous les EMF durent se conformer par le Conseil des ministères de la CEMAC en 2002.

L'accès des paysans au marché a été favorisé par le processus de libéralisation dans lequel le pays s'est lancé dès 1987 conduisant ainsi au désengagement de l'État des entreprises à caractère économique. Avec un bilan d'une vingtaine d'entreprises privatisées en octobre 1990, l'effet direct induit a été l'établissement des prix en fonction du jeu de l'offre et de la demande, induisant la nécessité des opérateurs de ce secteur à se grouper pour une maîtrise des coûts de production, la vente groupée par les organisations de producteur et un accès en temps réel à

<sup>350</sup> La phase II de ce programme est actuellement en cours au MINADER avec pour coordonnateur M Kouenkeu Thomas.

<sup>351</sup> AMINADER, Cadre sectoriel..., p. 9.

<sup>352</sup> AMINADER, Décret 98/300 du 9/09/1998 portant sur la mise sous tutelle du MINFI des COOPEC.

<sup>353</sup> Il s'agit pour ces derniers d'obtenir un agrément et de se conformer à ces règles prudentielles en trois ans au plus.

l'information commerciale. Ceci a été favorisé par l'implication des médias<sup>354</sup>. En somme, la libéralisation a eu pour conséquence directe, l'émergence du secteur privé et un accroissement de leurs actions dans le monde rural. Les voies d'accès aux marchés quant à elles se sont vue booster par la mise sur pied d'un certain nombre des projets<sup>355</sup> de développement financés pour la plupart par des bailleurs de fonds pour faciliter les conditions d'accessibilité aux marchés dans les villages et communes en zone rurale à travers : les travaux d'entretien, la création des marchés, la construction des infrastructures de marché, les campagnes de réhabilitation des routes rurales (environ 30% de route sont entretenues chaque année par ces projets)<sup>356</sup>. Ce programme de 7168 km permet de désenclaver certains bassins de production pouvant approvisionner les marchés, c'est cas du Projet route du Noun qui, rendu à son terme relie le département du Ndé au département du Noun à l'ouest Cameroun.

## **B- APPUI A LA DIMENSION GENRE ET A L'ACCES EQUITABLE AUX RESSOURCES PRODUCTIVES ET AUX TECHNOLOGIES**

Les projets et programmes de développement du monde rural ont jeté un regard favorable sur l'aspect genre. En effet, le PNVRA s'est inscrit à la suite de la politique favorisant l'éducation de la jeune fille. Pour ce faire, il a mené des actions visant son épanouissement à la fois dans de la prise des décisions et à l'accès aux ressources.

### **1- Une relative prise en compte de l'aspect genre**

Parler de relative prise en compte de l'aspect genre ici se justifie par le caractère exclusif des zones touchées par les projets du MINADER qui s'investissent de façon spécifique sur la femme<sup>357</sup>. Il est question ici de l'aspect accès à l'éducation de la jeune fille en milieu rural qui a été mis en évidence à travers la politique de scolarisation, la promotion de l'éducation de la jeune fille en milieu rural et le taux de scolarisation à travers le ratio fille/garçon au niveau du primaire et du secondaire.

#### **a- La politique de scolarisation favorable au développement de l'éducation en milieu rural**

Ces mesures sont assez générales et reposent sur : l'amélioration de l'offre de l'offre de service et de l'accès à l'enseignement et sa qualité ; la progression d'un programme

---

<sup>354</sup> Ceci renvoi aux systèmes infocom /Infocom, aux journaux spécialisés dans le monde rural, aux radios rurales utilisant la langue locale, internet, téléphonie mobile.

<sup>355</sup> Il s'agit entre autres du PADDC, PNDP, SODECA, CDC, SOCAPALM ...

<sup>356</sup> AMINADER, Cadre sectoriel du..., p. 12.

<sup>357</sup> Ceci dans la mesure où, ces projets ne ciblent pas uniquement les femmes en milieu rural, mais toute la population rurale de une infime partie de celle féminine. Ce sont des mesures plutôt générales.



d'infrastructure scolaire<sup>358</sup> en zone rurale ; le recrutement des instituteurs<sup>359</sup> pour renforcer l'offre éducative en milieu rurale entre 2008 et 2009, le programme de distribution des vivres par le PAM dans certaines écoles de la région septentrionale ; et enfin l'organisation par le gouvernement des campagnes de sensibilisation contre le travail des enfants, le mariage précoce, et autres pratiques traditionnelles qui constituent un véritable frein à l'éducation dans les campagnes.

De façon spécifique, des mesures d'encouragement telles que des bourses accordées aux filles brillantes et les appuis particuliers à celles qui s'orientent et réussissent dans les filières scientifiques ont été prévues. Ces différentes mesures ont abouti aux résultats suivants : le taux net de scolarisation qui fut de 73,60% en 1990, dans le primaire est passé à 78,8% en 2001 et de 79% en 2006 selon l'UNESCO<sup>360</sup>.

#### **b- La promotion de l'éducation des filles en milieu rural**

La jeune fille au centre des préoccupations en matière d'éducation en milieu rural bénéficie des mesures multiformes comme les campagnes de promotion et de sensibilisation visant à encourager l'accès de cette dernière à l'éducation avec l'appui des ONG à travers les projets et même les radios rurales. De même, des campagnes de sensibilisation ciblées ont été organisées en direction des parents, en l'occurrence des mères dans les centres de promotion de la femme. Enfin, plusieurs partenaires de coopération aussi bien bilatéraux que multilatéraux appuient le gouvernement spécifiquement pour l'alphabétisation des femmes et la scolarisation des filles.

Les résultats de ces efforts se traduisent par une amélioration du taux de scolarisation des filles, l'amélioration de la santé maternelle et infantile, la diminution du taux de fertilité en général et de celui des adolescentes en particulier. Ainsi, le taux net de scolarisation des filles qui a été de 68,60 en 1990, a évolué pour atteindre les 76,20% en 2001, puis les 83% en 2006, tandis que celui de fertilité a baissé en général, passant de 5 en 2000 à 4,4 en 2006. Enfin, le taux de fertilité chez l'adolescente estimé à 139% en l'an 2000, a chuté à 122% en 2006<sup>361</sup>.

Les taux de scolarisation des filles comparés à ceux des garçons au cycle primaire et secondaire traduisent un ratio qui tend vers un indice de parité, en ce sens que sur la période de 2000 à 2006, le taux net de fréquentation dans le primaire pour les garçons a été d'environ 86%

---

<sup>358</sup> C'est le cas du PADC, PNDP, PASE... tous financés par l'UE, et le Japon en renforcement des fonds PPTE.

<sup>359</sup> 5525 en 2003, 13 300 en 2006 et 5 500 en 2007.

<sup>360</sup> AMINADER, Cadre sectoriel..., p. 13.

<sup>361</sup> *Ibid.*

et de 81% pour les filles. Au niveau du secondaire, ce taux est estimé pour la même période à 45% pour les garçons et 42% pour les filles.

## **2- Un appui à l'amélioration de l'accès équitable aux ressources naturelles et productives**

L'accès équitable des femmes aux ressources naturelles et productives bien que relativement faible passe par des mesures multiples qui se traduisent dans la pratique par le rôle attribué aux femmes dans les instances de décision et l'accent aux projets sur la femme.

### **a- Le rôle des femmes dans les instances de décision au niveau local ou communautaire**

Eu égard à la Résolution 1325 des Nations Unies qui prône le respect et surtout l'implication des femmes dans les sphères décisionnelles, l'on a assisté à des améliorations de la condition de la femme au Cameroun. Autrefois, l'avis des femmes en milieu rural ne comptait pas, elles ne prenaient pas part aux réunions publiques, encore moins avec les hommes. Ainsi, bien que sous représentées dans les instances de décisions au niveau local, leur présence et leur point de vue sont requis dans tous les processus de participation au niveau local aujourd'hui. Pour améliorer leur statut et leur rôle dans les organes décisionnels locaux ou communautaires, l'on recherche à travers des programmes spécifiques à les renforcer aux plans éducatif et économique notamment. Outre le gouvernement, de nombreuses ONG mettent en œuvre des projets d'appui à la promotion des droits de la femme, à l'alphabétisation, à la promotion socio-économique, au microcrédit en faveur des femmes. L'implication des femmes est un enjeu incontournable aujourd'hui dans le processus de développement communautaire et social dans la mesure où elles ont une meilleure vision des réponses aux problèmes qu'elles vivent dans leurs ménages et leurs communautés. La société en général et les politiques en particulier reconnaissent le besoin d'accroître le quota<sup>362</sup> des femmes dans les instances de décision à tous les niveaux.

### **b- La participation des femmes dans les organisations rurales**

Favorisée par la législation de 1992<sup>363</sup> qui encourageait la structuration du monde paysan en organisations paysannes, la femme s'est intégrée au même titre que les hommes dans la création et le fonctionnement des GIE, des GIC, les Unions, les Fédérations et même des COOPEC. Cette législation semblait s'inscrire dans la perspective des dispositions de Beijing

<sup>362</sup> AMINADER, Cadre sectoriel..., p. 13.

<sup>363</sup> AMINADER, Décret n°98/300 du 9/9/1992.

en ce qui concerne l'égalité des sexes. Une telle résolution venait donner un coup d'accélérateur à la promotion des femmes et à la défense de leurs droits, ce qui a contribué davantage à les sortir de l'ombre<sup>364</sup>. Lors du 1<sup>er</sup> forum national des Organisations de Producteurs tenu en juillet 2006, trois femmes ont été élues en tant que membre du comité de pilotage créé au terme cette assise et ont occupé les prestigieux postes de 1<sup>er</sup> Vice-président, 1<sup>er</sup> rapporteur et trésorier. Il a été également noté à cette occasion que plusieurs femmes ont été présidentes d'Unions de GIC et présidente de fédération (une trentaine)<sup>365</sup>. Cette volonté du gouvernement d'accroître la participation de la femme dans les organisations rurales s'est aussi traduite par la mise en place des unités spécifiques d'appui aux organisations des femmes comme c'est le cas du Service d'Appui aux Activités Féminines (SPAF) créé au sein du MINADER ainsi qu'au Ministère de la promotion de la femme et de la famille(MINPROFF) en vue de promouvoir et d'accompagner spécifiquement les organisations des femmes.

### **c- L'accès des agricultrices à la vulgarisation et autres composantes**

En milieu rural, plus de 200 femmes vulgarisatrices ont été formées pour servir dans la partie septentrionale du pays à titre d'exemple. De même l'intégration de la préoccupation du genre a été l'un des objectifs spécifiques poursuivi par le Projet d'Appui au (PNVRA). Ce projet a procédé au recrutement de 200<sup>366</sup> Agents de Vulgarisation de Zone(AVZ), et à ce sujet, une enquête menée par le cabinet *Soft business management consulting group* en 2004 a révélé que 93% des femmes des zones enquêtées ont reçu l'appui du PNVRA tandis que 44% des producteurs ont déclaré préférer des AVZ femme. C'est également le cas du Projet d'Investissement des Marchés Agricoles (PIDMA) dont les bénéficiaires sont censés être constituées de femmes à 50%. Lors de la clôture du projet en 2019, 139 945 bénéficiaires ont été enregistrés dont 36% de femmes<sup>367</sup>.

## **II- LES FAIBLESSES DES PROJETS SECTORIELS DU MINADER ET REGRESSEMENT DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL AU CAMEROUN**

L'agriculture qui emploie au Cameroun environ 60% de la population active, représente moins de 23 % du PIB <sup>368</sup>du pays, toute chose qui contraste avec le nombre de personnes qui y sont impliquées ainsi que l'intérêt porté à ce secteur économique. Constat assez désolant compte

<sup>364</sup> I. Almeida, "Les droits des femmes : de la rhétorique à l'action", in *Revue québécoise de droit international*, n°8, volume 1993, p. 47.

<sup>365</sup> AMINADER, Cadre sectoriel..., p. 14.

<sup>366</sup> APNVRA, Etude de l'évaluation..., p.57.

<sup>367</sup> ADPP, Rapport d'avancement des projets et programmes du MINADER, 2020, p. 42.

<sup>368</sup> J.Dewbre, et A. B. de Batisti, « Progrès agricole au Cameroun, au Ghana et au Mali, comprendre les causes et maintenir la dynamique », *OECD*, <https://oecd.org>. [En ligne], consulté le 21 juillet 2022, p. 16.

tenu des efforts fournis, car le fait n'étant plus à démontrer, une quarantaine de projets sectoriels sont actuellement en cours de réalisation au MINADER avec pour but le développement agricole et rurale. Des investigations menées par la présente étude ont débouché sur un certain nombre de faiblesses qui ont été réparties en fonction de leur nature en deux catégories à savoir : les faiblesses structurelles et celles managériales.

## **A- LES FAIBLESSES STRUCTURELLES DES PROGRAMME/PROJETS SECTORIELS DU MINADER**

Plusieurs projets sectoriels ont été initiés et menés par les différentes politiques agricoles du Cameroun des indépendances à nos jours, certains avec succès, d'autres ont connu des interruptions temporaires et/ou ont été simplement abandonnés. Ces deux derniers cas constituent les exemples sur lesquels la présente étude s'appesantit pour traiter des faiblesses desdits projets. Les faiblesses structurelles sont celles liées à la conception et à la réalisation de ces projets. Trois principaux freins sont à retenir: les problèmes d'incohérence entre les différents programmes, l'incompatibilité au niveau des ressources humaines en charge de la gestion des programmes et les problèmes liés à la capitalisation des acquis des projets/programmes sectoriels.

### **1- Une incohérence notoire dans la coordination des programmes/projets**

L'analyse de la cohérence<sup>369</sup> dans les interventions des projets et programmes opérant au MINADER dans le même axe ou dans les axes différents révèle l'inexistence des relations entre eux. Ceci aboutit à la fois à l'incohérence des approches d'intervention d'une part et la non existence des relations fonctionnelle.

Il a été constaté que dans la même zone et pour les mêmes cibles, des projets adoptaient des approches d'intervention opposées : nous relevons à titre illustratif, l'accompagnement des microprojets de production des groupements de producteurs dans un esprit d'autopromotion et de meilleure gestion des ressources d'un côté et de l'autre l'octroi des dons à des producteurs isolés, appartenant parfois aux organisations de producteurs. Ces incongruités ont déstabilisé ces organisations émergentes. C'est le cas du Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA) qui a développé des référentiels technologiques sans tenir compte des fiches technico-économiques<sup>370</sup> du Projet d'appui au PNVRA. De plus, il n'existe aucun lien entre le PNVRA

---

<sup>369</sup> *Idem.*

<sup>370</sup> Parlant de ces fiches technico-économiques, ce projet d'appui au PNVRA en disposa de 196, chiffre assez représentatif pour couvrir toutes celles du PSSA.

qui a disposé d'un système de proximité de diffusion des technologies et le PSSA qui dans son montage n'a pas prévu un dispositif propre de vulgarisation des technologies développées.

De même, le Projet d'appui au développement communautaire (PADC) dans sa composante activité génératrice de revenus accompagne les projets de production des GIC en utilisant exclusivement les organismes d'Appui local, sans prendre en compte les programmes du MINADER œuvrant dans le même sens. La complémentarité entre les différents projets et programmes initiés au sein du MINADER aurait constitué un avantage à la réussite de ceux-ci.

Ces disparités entre les programmes et projets ont plusieurs conséquences parmi lesquelles des duplications inutiles et un gaspillage de ressources<sup>371</sup>, et un message brouillé de l'approche d'intervention du MINADER pour accompagner les producteurs ruraux. Dès lors il se pose le problème de l'intérêt réel des projets sectoriels, à qui profitent-ils réellement?

## **2- Des incohérences dans les stratégies d'évaluation et de formation avec le profil des cadres du MINADER**

Dans cette section, nous nous pencherons sur la désignation du personnel en charge de la gestion des projets/programmes sectoriels du MINADER. Une comparaison entre les personnels intervenant dans les différents projets fait état d'un choix beaucoup moins objectif contraire à la logique. A titre d'exemple, les projets PPTE utilisent à la base le même le même personnel que le PNVRA, sans qu'il ait une plate-forme permettant d'harmoniser et de coordonner les ressources financières et matérielles nécessaires à la mise en œuvre des actions de ces structures. En outre, ces projets/programmes utilisent des Comités de sélection et d'approbation des appuis à apporter aux bénéficiaires qui, quoique portant des dénominations différentes d'un projet à un autre, ont les mêmes mandats et sont composés à peu près des mêmes personnes<sup>372</sup>.

Dans le même ordre d'idées, cette étude révèle un choix quelque peu hasardeux ou pour des raisons injustifiables aussi bien des personnes devant bénéficier des formations des coordonnateurs et des différents responsables des programmes/projets du MINADER. Pour illustrer cet état de chose, le cas patent du PNVFA a servi de boussole. En effet, en ce qui concerne les programmes de formation en vulgarisation agricole menés à l'extérieur<sup>373</sup> du Cameroun de 1989 à 1994<sup>374</sup>, sur les 13 personnes formées, 5 d'entre elles viennent de la

---

<sup>371</sup>Essimi Lazare, environ 50 ans, responsable brigade villageoise phytosanitaire de GIC (FUPROCEAC), le 10-septembre 2021, Obala.

<sup>372</sup> AMINADER, Document de stratégie..., p. 96.

<sup>373</sup> Ceci fait référence aux pays tels Israël, Italie, et Allemagne(Wagenigen)

<sup>374</sup><sup>374</sup> Y. Cogne, *Plan de Développement*, 1994, p.7.

Direction de l'Agriculture (DIRAGRI). Cette situation revient dans plusieurs autres programmes comme c'est le cas pour le Programme d'appui au développement de la filière champignons comestibles qui connaît parmi ses difficultés l'incompatibilité des formations des cadres du MINADER en Chine sur les techniques des champignons par rapport à leurs postes de travail<sup>375</sup>. Il ressort de cette situation que la formation a été un alibi à des intérêts égoïstes des concernés.

Ainsi, l'incohérence des stratégies d'évaluation et l'incompatibilité des formations avec le profil des cadres du MINADER débouchent-elles sur un gaspillage des ressources matérielles, financières et humaines.

### **3- Une faible capitalisation des acquis des projets/programmes du MINADER depuis 1960**

Les projets sectoriels en général, ont été conçus pour répondre à des besoins réels des populations camerounaises en droite ligne avec les différentes politiques agricoles adoptées au fil du temps par le gouvernement. Seulement, ses objectifs aussi lointains soient-ils, n'ont pas pu être atteints malgré la pléthore des programmes initiés à cet effet. À l'observance, des faits multiples permettent de soutenir la thèse selon laquelle un grand nombre des programmes et projets du MINADER se sont soldés par un échec, un abandon, une interruption ou une suspension pure et simple et parfois une reprise d'autres projets/programmes<sup>376</sup> après plusieurs décennies. Il est indéniable que beaucoup de ces projets n'ont pas prospéré mais on a tout de même relevé une réussite de certains d'entre eux. Une investigation a permis de déceler plusieurs handicaps qui ont conduit à la faible capitalisation des acquis des projets menés à terme au sein du MINADER. Cela se traduit de façon pratique par une faible plus-value au terme du projet, ou encore la non pérennisation des activités initiées par les programmes.

#### **a- Une faible plus-value au terme de la réalisation des projets/programmes sectoriels du MINADER**

Il s'agit dans ce contexte, de l'impact qualitatif et quantitatif lié à la mise sur pied des projets sectoriels. Cette étude s'est attelé à ce niveau à visiter un certain nombre de projets réalisés dans le secteur rural et agricole et le résultat est sans appel, certains projets n'ont pas eu un bon rendement une fois menés à leur terme. Quelques exemples de projets/programmes permettent d'illustrer cela.

---

<sup>375</sup> ADPP, Rapport d'avancement..., p. 44.

<sup>376</sup> C'est le cas du projet route du Noun dans le Ndé, engagé depuis le cinquième plan quinquennal qui fut relancé en 2007.

Se penchant sur le cas du Programme de réforme du sous-secteur engrais (PRSSE), les objectifs consistaient en la libéralisation et la privatisation du marché des engrais, à travers la création d'un réseau de commerçants au gros et au détail. Le résultat n'est nul autre que la hausse des prix des engrais, conjugué à la morosité du marché international des produits de base qui a entraîné une diminution de l'utilisation des engrais. Le tableau ci-dessous en est une parfaite illustration.

**Tableau 20:** Evolution des importations annuelles d'engrais au Cameroun (en tonne) entre 1986-1993

Années	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993
Quantités	124.389	114.692	91.741	98.145	74.560	50.968	54.270	58.157

Source : Douya, *Analyse de l'impact...*, p.79.

Il ressort de ce tableau que, la courbe de l'évolution des importations en engrais au Cameroun est décroissante malgré les efforts déployés. Pour la campagne 93/94, l'importation des engrais dans le cadre du PRSSE a diminué pour ne plus représenter que 29%<sup>377</sup> du niveau de la première année du programme. En effet, les importations sont passées de 63000 tonnes en 1988/89 à 18200 tonnes seulement en 1993/94.

Cette absence de plus-value se traduit aussi par la baisse des rendements de retour sur investissement. En effet, les bailleurs de fonds étrangers ou l'État du Cameroun décaisse des fonds pour le financement des projets dont le rendement dans certains cas est de 0%. Le tableau ci-dessous en fait une large illustration.

**Tableau 21:** Récapitulatif des formations spécifiques à l'extérieur du Cameroun

Thématique vulgarisation agricole	Nombre de jours/homme	Coût imputé au PNVFA	Rendement sur investissement(%)
Vulgarisation agricole	570	25 179 420	53,8
AMTA IV	79	0	66
Gestion des services de vulgarisation	31	0	0
Gestion des projets agricoles	21	3 015 000	100
Suivi et évaluation des projets publics	360	12 000 000	0
Déboursement prêts Banque Mondiale	20	1 902 000	100
Formation des formateurs	24	1 862 000	100
Technologie post-récolte	27	436 000	0
Contrôle de qualité des semences	60	5 620 000	50
AMRT	30	2 506 050	66
<b>Total</b>	<b>1 222</b>	<b>52 519 970</b>	-

Source : Cogne, et al *Plan de Développement...*, p.14.

<sup>377</sup>Douya, *Analyse de l'impact de...*p.79.

Une brève analyse de ce tableau révèle un rendement s de 53% pour un investissement de plus de 53 519 970. L'État a dans le cadre ces formations spécifiques à l'extérieur perdu environ 47% de son investissement à cause des cadres qui après la formation ont été affectés ailleurs, ou n'ont jamais travaillé pour le compte du PNVFA, d'où un rendement sur investissement de 0% pour les formations sur la gestion des services de vulgarisation, le suivi et évaluation des projets publics et sur les technologies post-récolte.

Un autre point saillant de cette faible plus-value des projets sectoriels agricole et rural du MINADER reste l'échec de la stratégie de réduction de la pauvreté beaucoup plus accentuée en milieu rural<sup>378</sup>. Nul n'est points besoin de rappeler ici que la plupart sinon la quasi-totalité des projets se déroulent en milieu rural pourtant celui-ci demeure dominé par un niveau de vie très bas, avec des difficultés liées à l'hydraulique villageoise, à l'électrification villageoise, à l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'enclavement... C'est le lieu de s'interroger sur la pertinence des politiques sectorielles appliquées au travers des projets initiés au Cameroun depuis les indépendances. Cette controverse s'explique également par la faiblesse de la part du budget cumulé du MINADER et du MINEPIA, alloué au développement rural soit respectivement 2,1%, 2,23%, et 2,16% du budget total en 2006, 2007, et 2008<sup>379</sup>.

#### a- **Une absence de pérennisation des initiatives et des cas de projets inachevés**

Il est difficile voire très rare de retrouver de nos jours des bribes de multiples projets menés par le MINADER, en activité. En effet ceux-ci ont connu le coup de l'abandon ou d'une suspension ou ont été tout simplement rangés dans l'oubli.

Toutes ces faiblesses d'ordre structurelles ont entraîné des conséquences qui touchent non seulement le développement économique du Cameroun, mais aussi celui social et entraîne le pays dans le cercle vicieux de la dette qui progressivement l'asphyxie.

## **B- LES FAIBLESSES D'ORDRE MANAGERIALES**

Les faiblesses managériales quant à elles renvoient aux difficultés rencontrées au niveau de la gestion des projets. Celles-ci se présentent sous plusieurs formes et ont affecté de façon irréversible l'aboutissement de certains projets. Leurs causes sont bien entendu multiples et leurs impacts se présentent sous diverses formes.

---

<sup>378</sup> Ce taux est évalué à 55% en milieu rural.

<sup>379</sup> AMINADER, Cadre sectoriel du développement..., p. 14.



## 1- De multiples difficultés liées aux déficits multiples dans l'exécution des projets

Parlant des déficits, il a été relevé un nombre assez important d'irrégularités qui diluent et à la limite, rendent inefficients les efforts menés par les différents programmes/projets sectoriels dans le développement agricole et rural. Ceux-ci peuvent être classés en trois catégories à savoir : les déficits financiers, matériels et techniques.

### a- Les déficits financiers

Pour réaliser leurs projets, les pays sous-développés en général et au Cameroun en particulier, font souvent recours aux partenaires extérieurs au secteur privé et au BIP. Pourtant, ceci semble insuffisant pour achever avec succès la réalisation desdits projets. Plusieurs obstacles font obstruction à ces programmes sur le plan financier :

#### - Problèmes de mise à disposition des fonds pour l'agriculture et le développement rural

Il est courant de constater que les fonds alloués sont mis à disposition généralement avec retard et souvent objets des coupes importantes par rapport aux allocations budgétaires initiales. A titre d'exemple, la contribution directe exigible dans le cadre des budgets 2006 et 2007 au titre des fonds de contrepartie du MINADER s'élevait à 3 milliard de FCFA pour les projets et projets relevant de sa compétence ; la mobilisation s'est élevée à 1,0 milliard<sup>380</sup>.

De même, l'effectivité du déblocage des fonds de contrepartie étant une conditionnalité pour le décaissement des engagements des bailleurs de fonds, le rythme de ces derniers s'en est trouvé inhibé, débouchant sur un faible taux de décaissement des financements extérieurs et par conséquent, la diminution des engagements nouveaux<sup>381</sup>. Le tableau ci-dessous constitue une illustration en ce qui concerne le PIDMA.

**Tableau 22:** Taux de financement du Projet d'investissement et de développement des marchés agricoles (PIDMA) en 2018

Sources de financement	Financements acquis en FCFA	Cumul des décaissements	Taux de décaissement
<b>Financements intérieur</b>			
A Budget national	A 2 953 512 784	A 2 448 247 898	-
B Autofinancement	-	-	-
C Autres (populations et collectivités)	-	-	-
<b>Total financement intérieur</b>	<b>2 953 512 784</b>	<b>2 448 247 898</b>	<b>82,89%</b>
<b>Financements extérieur</b>			
B1 IDA	31 531 084 874	25 592 059 110	-
B2 PHRD	454 997 959	213 431 189	-
B3 nom bailleur 3	-	-	-
<b>Total financement extérieur</b>	<b>31 986 082 833</b>	<b>25 805 490 299</b>	<b>80,68%</b>

Source : ADPP, Rapport d'avancement..., p. 47.

<sup>380</sup> AMINADER, Cadre sectoriel du développement..., p.15.

<sup>381</sup>Ngue Bissa, 51 ans, Coordonnateur du projet tubercules, 22 juillet 2021, Yaoundé.

Il ressort du tableau ci-dessus qu'en ce qui concerne le financement intérieur, la part qui revient à l'autofinancement, aux populations et aux collectivités n'a pas pu être collectée, ce qui justifie l'abstention du bailleur numéro trois et un taux de décaissement d'environ 19,32% pour ce qui est du financement extérieur.

Enfin, il semble plausible de mentionner ici l'insuffisance des fonds mis à disposition des projets, suivi d'un décaissement lent du peu desdits fonds. Plusieurs programmes et projets du MINADER subissent les affres de cet obstacle non négligeable. Un regard rétrospectif jeté sur quelques programmes fait état des fonds de décaissement toujours inférieurs au budget prévisionnel total<sup>382</sup>, c'est le cas du Projet d'appui à la production et diffusion du matériel végétal cacao-café (PPDMVCC) de 14 476 307 856 de FCFA avant 2018 pour un décaissement de 11 209 386 936 soit un taux de 77,4%, le Projet d'appui à la production du matériel végétal de qualité (PAP-MAV-Q) dont le budget prévisionnel total fut de 1 268 200 000 FCFA, pour un décaissement de 1 073 072 092 FCFA, soit un taux de décaissement total de 84,61% ou encore le PIDMA qui enregistra en 2018 un budget prévisionnel total de 23 812 745 522 FCFA la même année pour un décaissement total 14 624 355 752 soit un taux de décaissement de 61,41%. La principale conséquence de cette insuffisance de décaissement des fonds se traduit par un solde important de crédits non consommés comme ce fut le cas pour les ressources PPTE<sup>383</sup>.

**- Les lourdeurs dans les procédures de décaissement des fonds qui entachent profondément la réalisation du projet**

De façon générale, il a été relevé des incongruités multiples<sup>384</sup> en ce qui concerne les procédures des décaissements des fonds nécessaires à la réalisation des projets sectoriels. Au rang de ces dysfonctionnements, se rangent le retard dans le réapprovisionnement des comptes auxiliaires et spéciaux<sup>385</sup>, le délai de mise à disposition des fonds aux utilisateurs très long et le retard dans la transmission des demandes de remboursement à la Caisse autonome.

A titre de rappel, le compte auxiliaire est la matérialisation de la volonté de décentralisation adoptée dans la gestion du PNVRA traduite sur le terrain par l'ouverture des comptes dans les dix régions du Cameroun par les bailleurs de fonds. Seulement, ces comptes connaissent des difficultés au niveau du décaissement et du réapprovisionnement. En effet, au

<sup>382</sup>ADPP, Rapport d'avancement..., pp. 49-51.

<sup>383</sup> Pour les sept projets et programmes PPTE, une enveloppe totale de 17 856 000 000 FCFA fut allouée, mais seulement au 30 décembre 2004, seulement un décaissement de 5 956 000 000 FCFA fut effectués, ce qui présente environ 33,3% de l'enveloppe totale.

<sup>384</sup>Essimi Lazare, environ 50 ans, responsable brigade villageoise phytosanitaire de GIC (FUPROCEAC), le 10-septembre 2021, Obala.

<sup>385</sup> Ceci concerne le cas spécifique du PNVRA

niveau des comptes auxiliaires, le chèque tiré sur le compte est visé par le Superviseur Provincial puis soumis aux signatures du délégué provincial de l'agriculture, du délégué provincial de l'élevage, des pêches et des industries animales et enfin du contrôleur provincial des finances. Le problème au niveau du décaissement est celui du retard dû à la difficulté de réunir simultanément les trois signatures exigées sur le chèque. C'est d'ailleurs ce que mentionne le coordonnateur actuel du PRO-SAPVA, lorsqu'il affirme : "Dans la province de l'Ouest, par exemple, le chèque préparé le mercredi 6 septembre 2000 pour débloquent les fonds nécessaires à la préparation de l'atelier prévu du 11 au 15 septembre, n'a pu obtenir la signature du contrôleur des finances que le 11 septembre, date du démarrage de l'atelier."<sup>386</sup> L'incidence directe de la non disponibilité des fonds ainsi présentée compromet de façon inévitable la qualité des travaux et par conséquent l'aboutissement du programme à long terme. En ce qui concerne le réapprovisionnement des comptes auxiliaires, il est important de relever que les demandes de remboursement formulées par les provinces sur la base des justificatifs des dépenses connaissent elles aussi des retards. Ce qui contribue à démotiver les différents acteurs.

Revenant aux comptes spéciaux qui, quant à eux sont également ouverts par le bailleur de fonds au niveau central et placés sous le contrôle de la CAA<sup>387</sup> qui monte les demandes de restitution de fonds et de paiement directs. En effet le compte spécial permet d'assurer le paiement des dépenses engagées au niveau central et le réapprovisionnement des comptes auxiliaires mentionnés plus haut. A ce niveau, plusieurs difficultés traduisent les lourdeurs procéduriers. Tout d'abord, la difficulté d'obtenir simultanément les signatures du contrôleur de gestion et du coordonnateur national<sup>388</sup> avant d'être transmise à la CAA pour règlement. La conséquence directe ici demeure le retard enregistré dans la réalisation du projet. La deuxième difficulté réside au niveau du réapprovisionnement de ces comptes. La Caisse autonome d'amortissement élabore une demande de reconstitution de compte spécial accompagnée des documents et états des dépenses qu'elle adresse au bailleur de fonds concerné, sur la base de cette demande, le bailleur sollicité ordonne un virement du compte prêt ou de crédit, sur le compte spécial dans un délai d'un mois. Seulement les retards enregistrés dans le réapprovisionnement des comptes spéciaux sont liés aux retards enregistrés depuis la base jusqu'au niveau central.

En somme, le financement des programmes et projets est souvent assuré par des sources extérieures diverses. La lourdeur des procédures y compris les délais de mise en place des

---

<sup>386</sup> Doudje Mahamat, environ 56 ans, Coordonnateur PNVRA, 21 juillet 2021, Yaoundé.

<sup>387</sup> Wamba, *Evaluation des mécanismes...*, p. 14.

<sup>388</sup> *Ibid.*, p. 15.

financements, la volonté de contrôler l'environnement de l'action et les rivalités entre les institutions (aussi bien nationales qu'extérieures) intervenant dans le secteur amènent parfois à des interventions dont les objectifs chevauchent et sont mal coordonnées sur le terrain.

### **b- Les déficits techniques et matériels**

Les déficits techniques et matériels de façon générale concernent les projets en cours et ceux déjà achevés. Cette étude s'est servie de cinq<sup>389</sup> d'entre eux pour mener à bien cette partie. Une observation panoramique de ces projets permet de recenser un certain nombre de difficultés qui reviennent sur la plupart, sinon sur la quasi-totalité.

#### **- Les déficits techniques**

Les manquements techniques peuvent être communs à plusieurs programmes et projets, mais pour le cas d'espèce, le passage à la direction des projets du MINADER, a permis de relever les plus criards à l'instar : du faible effectif du personnel au niveau des démembrements du projet<sup>390</sup>, le vieillissement du personnel ouvrier des fermes semencières ; la maîtrise insuffisante des procédures de passation des marchés par les coopératives dans le cas du Projet d'investissement et de développement des marchés agricoles. Nous avons aussi des pertes post-récoltes élevées (de l'ordre de 40%<sup>391</sup>), l'incompatibilité des formations des cadres du MINADER en Chine sur la technique des champignons par rapport à leurs postes de travail, la méconnaissance des acteurs de la filière des atouts potentiels des champignons et le suivi irrégulier des producteurs à cause du manque de logistique. A ceci s'ajoute un accent non mis sur le suivi des producteurs des indications géographiques sur le terrain, des incongruités entre le nombre de mission de suivi sur le terrain avec les ressources humaines, financières et matérielles. Sans oublier l'absence de formalisation du partenariat avec l'OAPI dans la mise en œuvre du projet PAMPIG qui pose d'énormes difficultés.

#### **- Les déficits matériels**

Plus importants que ceux techniques, les déficits matériels sont liés à la fois à ceux financiers et managériaux. Au nombre de ceux-ci, peuvent être mentionnés : l'insuffisance des champs semenciers, l'insuffisance des semences, la vétusté et l'insuffisance des infrastructures

---

<sup>389</sup> Il s'agit du PAMPIG (portant sur les indicateurs géographiques), DU PAP-MAV-Q (sur le développement du matériel végétal de qualité), du PIDMA (au sujet des marchés agricoles), du PPDMVCC (portant sur la production du matériel végétal dans les filières cacao-café) et le Programme d'appui au développement de la filière champignons comestibles.

<sup>390</sup> Asse Marie Charlotte, environ 40 ans Secrétaire du délégué d'arrondissement de l'agriculture, 9 novembre 2021, Obala.

<sup>391</sup> ADPP, Rapport d'avancement..., p. 31.

de stockage et de conservation du matériel végétal de qualité dans les fermes semencières de l'État. Il subsiste également les difficultés d'accès aux champs semenciers<sup>392</sup>. On peut également mentionner l'insuffisance des moyens de locomotion pour les missions de réception des plants, diffusion des plants et suivi des mise en terre dans la production du matériel végétal dans les filières cacao-café. Par ailleurs, on observe aussi une 'inadéquation entre le fonctionnement du programme et son cadre organique dans le programme champignon comestible. Le cadre de travail très peu indicatif marqué par des postes de travail informel<sup>393</sup>, des coupures intempestives d'eau qui rendent les tâches quotidiennes éprouvantes. Il faut également relever l'insuffisance du matériel pédagogique (vidéo projecteur, appareil photo, GPS...). L'insuffisance des intrants (semences, engrais, pesticides, petit matériel agricole...), couplée à celle d'électricité ainsi que le déficit de laboratoires dans le cadre du projet PAMPIG sont autant de problèmes, mieux de difficultés d'ordre technique à mentionner.

Sans toutefois avoir la prétention d'avoir recensé tous les manquements observés dans la mise en œuvre des projets sectoriels, il ne faut pas perdre de vue le fait que ces problèmes sont communs à la trentaine de projets en cours non mentionnée dans cette partie de l'étude et que sans doute, certaines difficultés existantes ne sont pas mentionnées ici.

## **2- L'impact des différents déficits sur l'aboutissement des projets sectoriels agricoles et ruraux du MINADER**

Les faiblesses tant structurelles que managériales observées dans la mise en œuvre des projets et programmes sectoriels du MINADER ont un impact considérable qui continue de ternir et contrecarrer les actions du gouvernement dans sa volonté de développer le secteur agricole et par conséquent de booster le développement économique du pays.

### **a- La réalisation approximative de certains projets**

La réalisation approximative des différents projets/programmes du secteur agricole et rural, entraînent des conséquences graves sur le bien-être des populations et l'économie du pays. Ainsi, après avoir atteint un pic de 5,9% en 2007<sup>394</sup>, le taux de croissance du secteur primaire a chuté à 2,7% en 2009, puis à 2,6% en 2010, tandis que le taux de croissance de la population lui est resté à 3,4%<sup>395</sup>. Ce décalage expliquerait dans une certaine mesure,

---

<sup>392</sup>Abena Sidonie, environ 65 ans, agricultrice 9 novembre 2021, Obala.

<sup>393</sup>Essimi Lazare, environ 50 ans, responsable brigade villageoise phytosanitaire de GIC (FUPROCEAC), le 10-septembre 2021, Obala.

<sup>394</sup>Achancho, "Revue et analyse... ", p.19.

<sup>395</sup> *Ibid.*

l'incapacité de l'agriculture camerounaise à subvenir aux besoins de sa population<sup>396</sup>. Malgré les multiples mesures adoptées par le plan d'urgence de 2008 incluant la mise sur pied de plusieurs projets<sup>397</sup> le secteur agricole ne réussit pas à redresser la pente. Dans le même ordre d'idées, le Cameroun reste fortement dépendant des importations de plusieurs produits ayant fait l'objet des projets sectoriels, c'est le cas du maïs avec 427 288 tonnes en 2009 contre 429 864 en 2006<sup>398</sup>, du riz dont les subventions de l'État vis-à-vis des producteurs privés bénéficient beaucoup plus aux investisseurs étrangers.

Revenant à la mécanisation agricole, envisagée par le DSCE qui voulait moderniser l'outil agricole avait abouti à la restructuration du Centre national d'étude et de expérimentation du machinisme agricole et l'entrée en production de l'usine de montage de tracteurs d'Ebolowa sont très vite rentrés en désuétude.

### **b- De multiples projets inachevés**

S'il est vrai que le gouvernement camerounais soutient le développement agricole à travers de multiples projets/programmes, il n'en demeure pas moins que ces actions s'avèrent la plupart du temps biaisées compte tenue de plusieurs facteurs dits destructeurs<sup>399</sup>. Pour des raisons sus mentionnées, plusieurs projets ont été morts nés ou tout simplement abandonnés. Les conséquences de cet abandon ne sont plus à démontrer de nos jours. Ne pouvant se soustraire au problème actuel de dérèglements climatique qui sévit de diverses manières à travers pays, l'opération "Ceinture verte" <sup>400</sup> lancée depuis le troisième plan quinquennal aurait pu, pour ce qui est de la partie septentrionale, limiter non seulement la sécheresse qui accable les paysans mais aussi les inondations observées durant les mois de septembre et d'octobre de chaque année.

Le contexte actuel de hausse des prix des produits de première nécessité parmi lesquels la farine aurait pu se poser avec moins d'acquittement si le projet SODEBLE n'avait pas été abandonné dans le contexte de la crise des années 80 et négligée lors de la restructuration des sociétés sous tutelle du MINADER après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE.

---

<sup>396</sup> Il est fait allusion ici aux émeutes de la fin de février 2008.

<sup>397</sup> Maïs, riz, manioc, pomme de terre, palmier à huile, mise à disposition des semences de qualité (aide semencière), construction des magasins de stockage et de conservation...

<sup>398</sup> V. Achancho, "Revue et analyse...", p.19.

<sup>399</sup> Noah Grégoire, environ 55 ans, Responsable brigade villageoise phytosanitaire SOCOODEC, 11 novembre 2021 Obala.

<sup>400</sup> Touna mama, *L'économie camerounaise...*, p, 200

## CONCLUSION

Les projets sectoriels engagés au Cameroun dès les indépendances des années 60 en droite ligne avec les plans quinquennaux ont influencé le développement du pays en général et celui économique et social en particulier. Entamés de façon timide, ce mode de développement économique et social a progressivement évolué d'une poignée de projet entamé dès le premier plan quinquennal à une vingtaine lors du cinquième plan quinquennal. L'esprit de ces projets dits sectoriels comme l'indique d'ailleurs leur nom était de créer des secteurs de spécialisation agricole avec pour but final, l'atteinte de la sécurité alimentaire du pays nouvellement indépendant au départ, puis la modernisation du Secteur agricole par la suite. En effet, compte tenu de la diversité géographique du Cameroun, il apparaissait nécessaire, sinon impératif de mettre sur pied une politique économique qui devait tenir compte des grandes zones agro-écologiques. Le but était alors d'exploiter au maximum les potentialités desdites zones. En outre, ces projets visaient à résoudre certains problèmes spécifiques à l'agriculture selon les caractéristiques géographiques des différentes régions ou zones agro-écologiques. Il va sans dire que ce fut le monde rural ou paysan qui devait en être le bras séculier. Fort de cela, les autorités camerounaises donnèrent alors une dimension intégrée au fil du temps à leur intervention dans les projets sectoriels. Ainsi, s'était-on aperçu que pour mieux réussir le développement de l'agriculture, les conditions de vie de ceux qui la pratiquaient à savoir les paysans devaient être améliorés. C'est pourquoi la notion de développement intégré fut alors introduite. Ce qui supposait que les zones rurales, socles des projets sectoriels agricoles, devaient alors être dotées de services sociaux de base comme les adductions d'eau, les centres de santé, les écoles, les voies de communication etc.

De nos jours, le MINADER compte plus d'une trentaine de projets et programmes sectoriels en cours de réalisation. S'il est vrai que les projets/programmes sectoriels constituent de nos jours un mode de développement incontournable, il n'en demeure pas moins que ceux-ci constituent un moyen de résolution des problèmes ponctuels qui se posent avec acuité dans certaines régions du pays d'où leur variété.

Seulement la conjoncture internationale impose le désengagement de l'État et la libéralisation de l'économie nationale, ce qui ne reste pas sans conséquences sur les programmes sectoriels agricoles et ruraux. Certains se sont vu suspendus temporairement tandis que d'autres ont été purement et simplement abandonnés. Malgré les soubresauts entraînés par

la crise économique des années 80, les projets sectoriels ont fait preuve de résilience. Ainsi, l'on est passé tour à tour des projets financés par les organismes internationaux aux projets à financements conjoints avant ladite crise, puis aux financements étrangers exclusifs, et enfin la nationalisation des financements en début des années 2000 marquée par le retrait des bailleurs de fonds et la mise sur pied des projets/programmes dits PPTE.

Un regard rétrospectif jeté sur le PNVRA a permis à cette étude de mesurer l'impact des programmes sectoriels sur le développement agricole et rural à travers ses différentes composantes que sont : l'amélioration de la vulgarisation agricole, la formation et le développement des ressources humaines, l'appui aux organisations paysannes, la recherche agricole, les opérations pilotes de développement participatif des communautés villageoises. S'il est vrai que tout ceci a contribué à l'amélioration de la productivité, de la compétitivité agricole et des conditions de vie en milieu rural, il n'en demeure pas moins que les projets sectoriels en général et le PNVRA en particulier restent entachés de multiples faiblesses à la fois structurelles et managériales. Il s'agit sur le plan structurel : du déficit de coordination des différents programmes/projets initiés au MINADER, d'une incohérence des stratégies d'évaluation et d'une incompatibilité des formations avec le profil des cadres du MINADER, et d'une faible capitalisation des acquis pour ne citer que celles. Revenant aux faiblesses managériales, des éléments tels : le déficit financier, technique et matériel, sans oublier la complexité et les lourdeurs dans les procédures ont entraîné la réalisation approximative et l'inachèvement de certains projets. Au demeurant, les problèmes censés trouver des solutions dans la réalisation des projets sectoriels subsistent toujours, ce qui nous amène dire que les résultats restent mitigés. Une réforme profonde basée sur le profil des cadres responsables de ces projets semble dès lors impérative. Il en ressort enfin de compte que si dans l'esprit les projets sectoriels en général, et le PNVRA en particulier avaient des ambitions nobles, les difficultés qu'ils ont rencontrées couplées à certaines incongruités ont conduit à des résultats aujourd'hui fort mitigés.



**ANNEXES**

### Annexe 1 : Extrait de quelques décrets portant réorganisation du MINADER

- Décret n°69 cor portant réorganisation du Secrétariat d'Etat au Développement Rural du 12/08/1969

~~CAMEROUN ORIENTAL~~  
 RESIDENCE DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN  
 Paix - Travail - Patrie

DECRET N° 69 /COR  
 portant réorganisation du Secrétariat  
 d'Etat au Développement Rural.

LE PREMIER MINISTRE,  
 CHEF DU GOUVERNEMENT DU CAMEROUN ORIENTAL,

- VU la Constitution du 1er septembre 1961
  - VU la loi n° 61/LO-1 du 1er novembre 1961 portant organisation des Pouvoirs Publics dans l'Etat Fédéré du Cameroun Oriental
  - VU le décret présidentiel n° 65/DF/517 du 20 novembre 1965 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement du Cameroun Oriental ;
  - VU le décret présidentiel n° 65/DF/519 du 23 novembre 1965 portant nomination des Membres du Gouvernement du Cameroun Oriental ;
  - VU le décret présidentiel n° 67/DF/183 du 26 avril 1967 fixant l'organisation territoriale de la République Fédérale du Cameroun ;
  - VU le décret n° 65/17P/COR du 6 novembre 1965 fixant les attributions des Membres du Gouvernement du Cameroun Oriental ;
  - VU le décret n° 65/89/COR du 25 mai 1965 portant suppression des Cabinets Ministériels et créant dans chaque Secrétariat d'Etat un poste de Secrétaire Général ;
  - VU le décret n° 69/91/COR du 18 juin 1969 modifiant l'article 5 du décret n° 65/89/COR du 25 mai 1965 portant suppression des Cabinets Ministériels et créant dans chaque Secrétariat d'Etat un poste de Secrétaire Général ;
  - VU le décret n° 60/40 du 22 février 1960 modifiant le décret du 7 juin 1937 portant création au Cameroun des Sociétés Africaines de Prévoyance, de Secours et de Prêts Mutuels Agricoles et approuvant les statuts du Fonds Communs des Sociétés de Prévoyance et des Coopératives ;
  - VU la loi des Finances n° 65/1/COR du 30 juin 1965 de l'Etat Fédéré du Cameroun Oriental pour l'exercice 1965/66 portant institution au Cameroun Oriental d'un Fonds Spécial Forestier et Piscicole ;
- .../...

- 17 -

TIERE VI  
DISPOSITIONS DIVERSES

Article 56.- Les Chefs de Bureau de l'Administration Centrale et les Chefs Régionaux et Départementaux des Services Extérieurs sont nommés par arrêté du Secrétaire d'Etat au Développement Rural.

Les autres fonctionnaires sont nommés par décision du Secrétaire d'Etat au Développement Rural.

Article 57.- Des arrêtés du Secrétaire d'Etat au Développement Rural, déterminent en tant que de besoin, l'organisation et le fonctionnement détaillés des différents Bureaux ainsi que des Services Extérieurs prévus par le présent décret.

Article 58.- Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret notamment le décret n° 67/123/COR du 5 juin 1967 et ses actes modificatifs subséquents.

Article 59.- Le Secrétaire d'Etat au Développement Rural et le Secrétaire d'Etat aux Finances sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journalier Officiel de l'Etat Fédéré du Cameroun Oriental et communiqué partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 12/08/63

LE PREMIER MINISTRE

LE SECRETAIRE D'ETAT AU  
DEVELOPPEMENT RURAL,

Jean KEUTCHA

Dr. S.P. TCHOUNGUE

LE SECRETAIRE D'ETAT AUX FINANCES

VROUMSIA TCHINAYE

- Décret n°72/438 du 1<sup>er</sup> septembre 1972 portant organisation du Ministère de l'Agriculture

SDH/2005/100/1000  
100/00090 X  
REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN

100/0090  
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

□ DÉCRET N° 72/438 du 1<sup>er</sup> septembre 1972  
portant organisation du Ministère de  
l'Agriculture.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution du 2 juin 1972 ;  
VU le Décret n° 72/281 du 8 juin 1972 portant organisation du Gouvernement de la République Unie du Cameroun ;  
VU le Décret n° 72/304 du 3 juillet 1972 portant nomination des Membres du Gouvernement de la République Unie du Cameroun ;  
VU le Décret n° 72/349 du 21 juillet 1972 portant organisation administrative de la République Unie du Cameroun ;

D E C R E T E :

TITRE 1er : DE L'ORGANISATION GENERALE

ARTICLE 1er.- Le Ministère de l'Agriculture, placé sous l'autorité d'un Ministre assisté d'un Vice-Ministre, comprend :

- un Secrétariat Particulier du Ministre ;
- un Secrétariat Particulier du Vice-Ministre ;
- trois Conseillers Techniques ;
- une Administration Centrale ;
- des Services Extérieurs.

TITRE II : DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

ARTICLE 2.- L'Administration centrale comprend :

- un Secrétariat Général ;
- et six directions :
  - Direction de l'Administration Générale ;
  - Direction de l'Agriculture et de l'Animation Rurale ;
  - Direction des Eaux et Forêts et des Chasses ;
  - Direction de la Coopération et de la Mutualité ;
  - Direction du Génie Rural et de l'Hydraulique Agricole ;
  - Direction de la Formation et de la Statistique Agricoles.

CHAPITRE 1er : DU SECRETARIAT GENERAL

ARTICLE 4.- Le Secrétariat Général comprend :

- un Secrétaire Général ;
- 3 Chargés d'Etudes ;
- un Service des Archives et de la Documentation ;
- un bureau du Courrier ;
- un bureau de Traduction.

ARTICLE 5.- Le Secrétaire Général suit, sous l'autorité du Ministre et du Vice-Ministre dont il est le principal collaborateur, l'instruction des affaires du département.

- 22 -

## - d'Adjoints aux Chefs de Service d'Administration Centrale :

- les Adjoints aux Chefs de Service Provinciaux ;
- les 5 Chefs de Bases phytosanitaires provinciales ;
- les 8 Chefs des Fermes Provinciales de Multiplication et de matériel végétal ;
- le Curateur de l'Herbier National ;
- les 4 Chefs des Grands Chantiers d'Enrichissement des forêts denses de Kribi, de Makak, de Bonépoupa et de Belabo ;
- les 5 Conservateurs des Parcs Nationaux et des Réserves de faune de Waza, de Boubandjida, de la Bénoué, du Faro, de Pangar-Djerem et du Dja ;
- les Directeurs des établissements de formation de 1er degré ;

## - de Chefs de Bureau d'Administration Centrale :

- le Chef du Laboratoire phytosanitaire de la Direction de l'Agriculture et de l'Animation Rurale ;
- le Chef d'Inspection Phytosanitaire ;
- les 9 Directeurs des Centres de Formation et d'Animation Rurale ;
- le Conservateur du Jardin Botanique de Victoria.

**ARTICLE 75.**- Des arrêtés du Ministre de l'Agriculture détermineront, en tant que de besoin, l'organisation et de fonctionnement des Bureaux de l'Administration Centrale, ainsi que des Services provinciaux et des services départementaux.

**ARTICLE 76.**- Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret, notamment celles des décrets portant organisation des anciens Secrétariats d'Etat au Développement Rural.

**ARTICLE 77.**- Le Ministre de l'Agriculture et de Ministre des Finances sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'application du présent décret qui sera publié en français et en anglais au Journal Officiel de la République Unie du Cameroun et communiqué partout où besoin sera./-

YAOUNDE, le 1er septembre 1972

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

(é) EL HADJ AEMADOU AHIDJO

Pour ampliation

LE MINISTRE D'ETAT SECRETAIRE GENERAL,

- Décret n°2005/118 du 15 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

*Esther Anahou Manga*  
Ingenieur d'Agriculture

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

DECRET N° 2005 / 118 DU 15 AVR 2005  
portant organisation du Ministère de l'Agriculture  
et du Développement Rural.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;  
VU le décret n° 2004/320 du 8 décembre 2004 portant organisation du  
Gouvernement,

DECRETE :

TITRE I<sup>er</sup>  
DISPOSITIONS GENERALES

Article 1<sup>er</sup>.- (1) Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural est  
placé sous l'autorité d'un Ministre, assisté d'un Secrétaire d'Etat.

(2) Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural est  
chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique  
du Gouvernement dans les domaines de l'agriculture et du développement  
rural.

A ce titre, il est responsable :

**a) en matière agricole :**

- de l'élaboration, de la planification et de la réalisation des programmes gouvernementaux relatifs à l'agriculture et au développement rural ;
- de l'élaboration de la réglementation et des normes, ainsi que du contrôle de leur application ;
- du suivi et de la protection des différentes filières agricoles ;
- de la protection phytosanitaire ~~des végétaux~~ ;
- de la conception des stratégies et des modalités pour garantir la sécurité et l'autosuffisance alimentaires ainsi que du suivi de leur mise en œuvre ;
- de l'identification et de la promotion de nouvelles productions agricoles pour l'exportation ;

- les Chefs de Sections Départementales ;
- les Chefs de Brigades Départementales Phytosanitaires ;
- les Chefs de Postes de Police Phytosanitaires autres que ceux des Aéroports Internationaux et du Port de Douala.

**Chef de Bureau de l'Administration Centrale :**

- les Chefs de Bureaux Provinciaux ;
- les Chefs de Bureaux Départementaux ;
- les Chefs de Postes Agricoles ;
- les Chefs de Bureaux d'Arrondissement ;
- les Chefs de Fermes d'Essais et de Multiplication du Matériel Végétal ;
- les Directeurs des Centres d'Education et d'Action Communautaire ;
- les Chefs de Pools de Mécanisation.

**Article 142.-** Les nominations aux postes de responsabilités prévus dans le présent décret se font conformément aux profils retenus dans le cadre organique joint en annexe.

**Article 143.-** Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret 2004/101 du 27 avril 2004 portant organisation du Ministère de l'Agriculture.

**Article 144.-** Le présent décret sera enregistré et publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 15 AVR 2005

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



*Paul Biya*  
PAUL BIYA

**Annexe 2 :** Extrait des crédits accordé par le FONADER au secteur agricole entre 1973 et 1988

**Tableau 19: Crédits Accordés par le FONADER**

De 1979/80 à 1987/88 (en 1000 FCFA)  
Par Bénéficiaire

	Individuel	GAM	COOP.	Soc. Dev.	Total
1973/74	45 590	41 628	11 773	62 150	161141
1974/75	418 762	154 918	194 875	121 246	889801
1975/76	646 789	256 988	97 200	285 906	1286883
1976/77	711 264	370 281	291 625	446 647	1819817
1977/78	702 543	410 824	396 881	891 635	2401883
1978/79	635 330	481 854	425 638	925 658	2468480
1979/80	876 372	502 430	652 390	25 000	2056192
1980/81	876 879	482 606	412 686	406 000	2178171
1981/82	876 000	460 842	567 597	46 810	1951249
1982/83	1 001 919	154 052	676 889	367 000	2199860
1983/84	1 391 755	245 434	201 363	150 000	1988552
1984/85	4 210 448	234 462	2 597 794	40 000	7082704
1985/86	5 069 346	419 515	362 000	150 000	6000861
1986/87	4 194 294	385 741	930 000	—	5510035
1987/88	46102	—	—	—	46102

GAM= Groupement d'Agriculteurs Modernes

COOP= Coopératives

Soc. Dev.= Sociétés de Développement

SOURCES : Rapports d'Activités FONADER

De 1973/74 à 1987/88 (En 1000 FCFA)  
Par Filière

	Agriculture	Elevage	Autres	Total
1973/74	154 141	7 000	—	161141
1974/75	641 691	150 962	97 148	889801
1975/76	792 622	352 018	142 243	1286883
1976/77	1 349 496	397 846	72 475	1819817
1977/78	1 063 118	691 923	646 742	2401783
1978/79	1 249 059	605 041	614 400	2468500
1979/80	1 173 193	435 190	447 809	2056192
1980/81	1 387 322	318 952	471 997	2178271
1981/82	993 473	434 700	522 276	1950449
1982/83	998 766	569 073	632 021	2199860
1983/84	1 069 028	587 223	332 301	1988552
1984/85	1 930 233	1 697 136	3 455 365	7082734
1985/86	3 040 598	1 245 446	1 714 617	6000661
1986/87	2 819 979	1 368 385	1 321 671	5510035
1987/88	7092	38480	430	46002

SOURCE : Rapports d'Activités FONADER

Source : AMINADER



**Annexe 3 : Prévisions de financement des Projets agricoles sous le cinquième plan quinquennal**

MINAGRI/DEP  
Mai 1982

**Tableau n° 11 b : RECAPITULATIF DES FINANCEMENTS DES PROJETS AGRICOLES**  
(en millions FCFA)

Note importante : Les prévisions du Plan Quinquennal sont exprimées en FCFA 1979/80

NOM DU PROJET	(1) 1981/1982		(2) 1982/1983		(3) 1983/84 Prévisions du Plan	(4) 1984/85 Prévisions du Plan	(5) 1985/86 Prévisions du Plan	Observations
	Prévisions du Plan	Montant obtenu	Prévisions du Plan	Montant attendu *				
— HEVECAM .....	2 000	3 322	3 000	6 412	4 000	5 000	6 000	
— SCCAPALM .....	2 500	2 610	2 900	1 413	3 700	3 500	3 500	
— SODECAO .....	1 500	2 700	1 500	4 900	1 500	1 500	1 500	
— Riziculture en zone forestière .....	—	—	300	—	500	800	1 200	
— Coopératives du Moungo .....	100	—	1 750	—	1 250	650	450	
— Projet: Edéa Sabimbi .....	50	—	200	—	500	600	650	
— ZAPI—EST .....	600	1 494	1 000	1 794	1 000	1 000	1 000	
— Production et transformation Ananas (Est) .....	50	—**	100	—**	500	200	250	
— Hauts plateaux de l'Ouest .....	800	80	1 200	52	1 500	2 000	1 500	
— Quinquina .....	20	25	50	40	100	100	100	
— Route du Noun (Ndé) .....	80	50	100	150	120	150	150	
— SODERIM .....	600	350	600	600	600	1 000	1 300	
— Baïgom .....	30	20	50	40	100	100	100	
— Tonga .....	—	23	20	—	50	100	100	
— Soja .....	100	134,6	100	120,4	2 200	200	200	
— Wéda .....	100	230	400	400	500	400	400	
— MIDENO .....	500	50	1 600	350	1 900	2 500	2 500	
— UNVDA .....	400	520	500	582	700	800	800	
— Riziculture dans les vallées.(NO) .....	—	—	50	—	100	150	150	
— Production paysanne d'huile de palme .....	50	—	70	—	80	100	100	
— SEMIRY .....	2 000	2 273	2 500	3 755	1 200	1 300	1 400	
— SODEBLE .....	300	300	400	500	400	200	200	
— Zone de Mbé (kénaf) .....	100	*25	200	*50	200	200	300	
— FSAR .....	500	432,7	1 000	500	1 000	1 000	1 000	
— ANACARDIER .....	50	30	550	40	300	200	300	
— KAMBELE .....	—	20	—	21	—	—	—	
Total .....	12 430	14 689,3	20 140	21 719,4	24 000	23 750	25 150	

Source : AMINADER

## Annexe n° 4 : Extrait quelques Projets en cours au MINADER en 2007

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ETUDES DES PROGRAMMES ET DE  
LA COOPERATION

CELLULE DES PROJETS ET PROGRAMMES

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE  
AND RURAL DEVELOPEMENT

GENERAL SECRETARY

DIRECTION OF STUDIES PROGRAMS AND  
COOPERATION

PROGRAMS AND PROJECTS UNITS

LISTE DES RESPONSABLES DES PROJETS ET SOCIETES SOUS  
TUTELLE MINADER  
« JANVIER 2007 »

## A. PROJETS/PROGRAMMES EN COURS D'EXECUTION

N°	NOM DU PROJET/PROGRAMME	FINANCEMENT	RESPONSABLE	ADRESSE
1	Stock de sécurité alimentaire (Offre Céréalière)	Banque Islamique de Développement (BID)	GOURLEMOND Gilbert	BP 298 Garoua, Tél. 227 14 38 Fax 227 16 56
2	Programme d'Amélioration du Revenu familial rural (PARFAR)	Banque Africaine de Développement (BAD)	LOU ISSA	BP 1805 Garoua, Tél. 227 10 67 /983 24 18
3	Projet Téléfood	DONATEURS PRIVES	FAO	Tél. 221 12 42 / 221 68 49 / 748 60 09
4	Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricoles (PNVRA)	Budget de l'Etat	MBILI	DOPA MINADER Tél. 231 84 17 / 231 67 02 Fax : 221 84 17
5	Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricoles (PNVRA PPTE)			
6	Programme National de Développement des Racines et Tubercules (PNDRT)	Fonds International de Développement (FIDA)	NGUE BISSA	795 55 51 /991 73 95
7	Projet Route de Noun	BIP	NJANFA	BP 215 Bangangté Tél. 973 43 44
8	Projet de Développement Rural Participatif et Décentralisé dans la région Grassfield	BAD	MULUH Gregory NGUH	BP 1116 Bamenda ; Tél : 336 10 07 / 777 80 58 / 957 53 13 Fax : 336 16 65
9	Projet de Développement Rural Participatif et Décentralisé dans la région RUMPI	BAD	Dr. EKWE Fabian	s/c SOWEDA, BP 336, Buea ; Tél/Fax: 332 26 22 / 332 28 05
10	Projet de développement de l'élevage et de la pêche dans le Sud ouest	BAD/EADEA	Dr. YOUNBI Joseph	s/c SOWEDA, BP 336, Buea ; Tél/Fax: 332 26 22 / 332 30 66
11	Projet d'appui au développement communautaire (PADC)	FIDA	ESSINDI ELANGA Athanasse	BP 13784 Yaoundé, Tél. 221 42 08 / 775 15 39
12	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA)	FAO	NGNIADO Boniface	BP 770 Yaoundé, Tél. 222 41 05 / 222 41 06

N°	NOM DU PROJET/PROGRAMME	FINANCEMENT	RESPONSABLE	ADRESSE
13	Programme de Développement du bassin agricole du Moungo Nkam	Union Européenne	BOUL A NONG	Kongsamba en cours de démarrage
14	Projet Niébé	FAO	SALLI BALLO	Maroua Tél. 755 08 84
15	Projet Eau Sol Arbre (ESA)	Agence Française de Développement (AFD)	ABOU ABBA	BP 302 Garoua, Tel/Fax : 227 17 23, sodecoton@yahoo.fr
16	Elaboration, suivi Evaluation des Politiques et Programmes Agricoles (ESEPPA)	Coopération Française	André NIL	BP 1616 Yaoundé, Tél./Fax : 223 26 91 andre.nil@iccnet.cm
17	Professionnalisation agricole et renforcement institutionnel (PARI)	AFD	ACHAN CHO Valentine	BP 12014 Yaoundé, Tél. 223 25 87
18	Projet Panier daltier	FAO	FADI BOUKAR	985 16 84 764 69 95 Garoua
19	Projet Semencier CACAO/CAFE	BIP	TIMENI	7737633 Yaoundé
20	Réorientation de la Stratégie Phytosanitaire	GTZ	BOUTOU BOUTOU	748 68 83 Yaoundé
21	Projet Champignon d'Obala	BIP	NIKOUANGO	

### B. PROJETS/PROGRAMMES PPTE EN COURS D'EXECUTION

N°	NOM DU PROJET/SOCIETES	COORDONNATEUR	OBSERVATION	ADRESSE
1	Projet d'Appui à la protection du Verger Cacao Café	NJOCK NKEN		MINAGRIDER Tél. 513 51 13
2	Projet de lutte contre les grands Fléaux des Vivriers	EKOTO EBOA Esaïe Faustin		MINADER 765 35 00 / 200 37 68
3	Projet de Relance de la Riziculture dans la Vallée du Logone	ABAKACHI		DPA Maroua, Tél. 755 60 81
4	Projet Crédit Rural Décentralisé	Simon YON TZEGA	Convention de collaboration avec MIFED	MIFED Yaoundé, BP 4340 Yaoundé, Tél./Fax : 220 54 86
5	Programme de Développement des Palmeraies Villageoises (PDPV)	NGOM Emmanuel	Convention de collaboration avec UNEXPALM	760 22 36
6	Programme de Relance de la Filière Plantain	OBATE FOUMANE Emmanuel		MINAGRIDER Tél. 732 83 38 / 200 63 28
7	Programme de Valorisation des Bas Fonds	ELLA EWANE Adolf		MINAGRIDER Tél. : 787 11 26 / 200 23 52
8	Projet d'Appui au développement de la filière maïs	SIKAPIN Paul		s/c DEPA/MINAGRIDER Tél : 703 10 60
9	Projet d'appui aux producteurs d'oignon	Siméon FOKOU		Maroua
10	Projet d'Appui à la Tabaculture de l'Est	KELLE	Convention de collaboration avec FPTE	Bertoua Tél. : 771 95 86
11	Projet d'Appui à MC2/ADAF	MBOMDA Justin		Tél. : 220 07 67 port : 775 21 61 Yaoundé

## Annexe n° 5 : Annuaire des projets et programmes actualisés au MINADER

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ETUDES, DES PROGRAMMES  
ET DE LA COOPERATION



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE  
AND RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF STUDIES, PROGRAMS  
AND COOPERATION

**ANNUAIRE DES PROJETS ET PROGRAMMES  
ACTUALISES DU MINADER**

N°	PROJET /PROGRAMME	COORDONNATEUR/ POINT FOCAL	CONTACT TELEPHONIQUE
1.	Projet d'Appui au Développement des Racines et Tubercules (PADRT)	M BILA Stanislas	696 156 163
2.	Programme de Réforme du Sous-Secteur Engrais (PRESS)	M ZE BIWOLE Caulin	677 766 415
3.	Projet National de Développement du Palmier à Huile et de l'Hévéa (PNDPHH)	M NGOM Emmanuel	677 602 236
4.	Projet d'Appui à la Production du Matériel Végétal de Qualité (PAPMAV-Q)	Mme OOUAKAM Eveline	675 241 613
5.	Projet National de Structuration et d'Accompagnement des Producteurs et de Vulgarisation Agricole (PRO-SAPVA)	M DOUGDJE MAHAMAT	677 601 494 666 825 834
6.	Projet National d'Appui au Développement des Cultures Céréalières (PNADCC)	M MVIE MVIE Rostand	675 627 704
7.	Projet National d'Amélioration de la Production des Cultures Maraîchère (PNAPCM)	Mme Agnès UPKA MESEMBE	677 752 918
8.	Projet Crédit Rural Décentralisé(PCRD)	M Simon YON TZEGA	677 095 202
9.	Programme d'Appui à la Maitrise d'Ouvrage des Administrations du Secteur Rural (AMO)	Dr KOUAM Emile	677 404 014
10.	Projet National de Développement des Cultures Fruitières (PNDCF)	M MVOM ALARA Eric	696 218 403
11.	Projet d'Appui au Développement de la Filière Champignons Comestibles (PADFC)	M NINKWANKO TEMOKA Antoine	677 671 266 694 406 438
12.	National Cocoa Academy (NCA)	Dr ABOLO Dieudonné	670 913 979
13.	Programme d'Appui au Développement de la Microfinance Rurale phase II (PADMIR II)	M KOUENKEU Thomas	698 002 768
14.	Programme d'amélioration de la compétitivité des exploitations agro-pastorales (ACEFA)	Dr BOUBA MOUNINI	694 188 650

N°	PROJET /PROGRAMME	COORDONNATEUR/ POINT FOCAL	CONTACT TELEPHONIQUE
15.	Programme de Rénovation de Développement de la Formation Professionnelle dans les secteurs de l'Agriculture et de l'Elevage (AFOP)	M ANGO Pierre Blaise	697 089 099 699 872 624
16.	Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)	Mme MISSE MARIGOH Hélène	656 00 21 00
17.	Projet d'Appui à l'installation des Jeunes Agriculteurs et des personnes Vulnérables (PAIJA)	M NKOULOU Martial Pépin	699 556 815
18.	Projet de Veille et de Renforcement de la Sécurité Alimentaire (PNVRSa)	Mme ATANGA NKODO Jeanine	696 801 588 677 784 003
19.	Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des Jeunes (PEA-JEUNES)	M BELA TOMO Alfred	699 93 75 67 699 707 003 (sec)
20.	Programme de Développement des Chaines de Valeur Agricole (PD -CVA)	M MAHAMT ABAKAR	696 944 691 677 625 357
21.	Projet de Développement de la Riziculture Pluviale des Plateaux de la Zone forestière à Pluviométrie Bimodale (PRODERIP)	M KELEFACK	694 675 507
22.	Programme d'Amélioration de la productivité Agricole des Petits Exploitants en Afrique Sub-saharienne pour le Cameroun (APEP/SAPEP)	Dr NYOBE Tarcicius	699 742 323 222 222 170
23.	Centre d'Application des Technologies Agricoles du Cameroun (CATAC)	M BISSENE	653 027 050 699 05 32 63
24.	(GP-DERUPDEP II) Grassfield Participatory and Decentralised Project	M MULUH Grégory NGUH	677 113 000 699 575 313
25.	Programme d'Appui au Développement Rural (PADER)	Mme BAHM Andrea	677 892 895
26.	Projet de Ferme Pilote de Riziculture d'Avangane (FPRIA-C)	LEVODO Patrice	677 719 703
27.	Projet Centre d'Innovation Vertes dans le Secteur Agro-alimentaire (PROCISA)	Mme NANA Léopoldine	693 346 060
28.	Projet d'Infrastructure Agricole et de Développement des Chaînes de Valeurs (AIVDP)	M BESSONG NTUI OGORK	679 824 448
29.	Projet de Développement Rural du Mont Mbappit (PDRM-II)	M AMADOU POUTOUBONKOU	675 222 324 699 715 716
30.	Projet d'Appui au Développement du CACAO (PAD-CACAO)	Mme BAMZOK	696 006 048
31.	Projet d'Appui à la Relance de la Filière Café (PARF-CAFE)	M BIKAY Raphael	694 469 985
32.	Projet d'Appui au Développement de la Filière Cajou (PADF-CAJOU)	Mme OUMAROU	699 891 249

Source : AMINADER

## Annexe n° 6 : Profil du consultant dans le cadre du PNVRA

Etude de l'évaluation des résultats et de l'impact du projet d'appui au Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricoles (PNVRA)

---

Il s'agira également pour le consultant, de recueillir l'opinion des bénéficiaires en rapport avec les changements constatés.

### III. PRODUITS ATTENDUS

Au terme de l'étude, le Consultant mettra à la disposition :

Un rapport provisoire en dix (10) exemplaires et un rapport final en trente (30) exemplaires incluant un chapitre sur l'opinion des bénéficiaires.

**Ces rapports seront accompagnés :**

- Une synthèse présentant les conclusions de l'étude avec à la clé un résumé en français et en anglais ;
- Un rapport développant amplement la méthodologie utilisée (outils et concepts), les résultats obtenus et les conclusions tirées;
- Un document annexe présentant respectivement le(s) trames d'enquête(s)/guide d'entretien utilisé(s), les tableaux ayant sous-entendu les analyses, les méthodes d'analyse statistiques utilisées etc.

### IV. DUREE DE L'ETUDE

L'étude devra être réalisée dans un délai maximum de dix (10) semaines, à compter de la date de notification du contrat. Le rapport provisoire sera mis à la disposition de la commission de marché avec copie à la direction du projet dans un délai maximum de sept (07) semaines. Le rapport sera livré dans un délai de dix (10) jours après réception provisoire.

### V. METHODOLOGIE

Le Consultant proposera sur la base des éléments ci-dessus énoncés, une méthodologie appropriée pour la réalisation de l'étude, le chronogramme et le coût.

### VI. PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant devra présenter une équipe constituée d'au moins :

- Un Agro-économiste ayant une expérience d'au moins 10 ans dans les études similaires, comme Consultant Principal ;
- Un Agronome ou un vétérinaire/zootechnicien spécialiste en vulgarisation agricole avec au moins 10 ans d'expérience ;
- Un Agronome spécialiste en sociologie rurale nanti d'au moins 10 ans d'expérience ;
- Un Statisticien spécialiste des enquêtes agropastorales et halieutiques ayant une expérience d'au moins 10 ans dans les études similaires ;
- Un expert financier avec au moins 10 ans d'expérience ;
- Un spécialiste en analyse des institutions avec au moins 10 ans d'expérience ;
- Du personnel d'appui.

## **Annexe 2 Equipe des consultants**

### **Experts Principaux**

- **M. MENG LIHINAG Jean Marie**  
Agro-économiste, chef de mission

- **Dr. BERAMGOTO TAROUNGA**  
Agronome spécialisé en zootechnique

- **M. NDOUMBE NKENG Michel**  
Ingénieur agronome, Statisticien biométricien

- **M. OKOUDA Barnabe**  
Ingénieur statisticien économiste

- **Pr. TCHOUAMO Isaac Roger**  
Ingénieur agronome spécialisé en sociologie rurale

- **M. ONGOLO Maximin**  
Ingénieur agro-économiste, spécialiste en analyse des institutions

- **KUATE Victor**  
Expert financier

### **Experts d'appui**

**BALOMOG Pierre**  
Ingénieur agronome

**MANGA BELA**  
Ingénieur agronome

**NGAN Joseph**  
Ingénieur Agronome

### **Personnel d'appui**

**Mme MOUGNOL NWES Mireille Gisèle**  
Secrétaire – Assistante de direction

**Annexe 7 : Correspondance d'un consultant au coordonnateur PHVRA**

2

Douala, le 27 novembre 2000

Dr. WAMBA Yves  
CONSULTANT  
B.P. 1219 Douala  
Tél. 78.83.10  
E-mail : [yves.wamba@apnvra.org](mailto:yves.wamba@apnvra.org)

Monsieur le Coordonnateur National  
PNVRA - Yaoundé

Objet : Rapport définitif

Monsieur le Coordonnateur,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport définitif de l'évaluation des mécanismes de financement et de gestion financière du PNVRA.

En vous remerciant de la confiance que le PNVRA place en moi en tant que consultant, je vous prie d'accepter, Monsieur le Coordonnateur National, l'expression de mes salutations distinguées.

LE CONSULTANT

WAMBA Yves



## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

### I -Sources primaires

#### A-Sources orales

N°	Nom et prénoms	Age	Qualité	Date et lieu de l'entretien
1.	<b>Abena Sidonie</b>	65	Agricultrice	9-11-2021 Endinding
2.	<b>Asse Marie Charlotte</b>	42	Secrétaire du délégué d'arrondissement de l'agriculture d'Obala	9-11-2021- délégation d'arrondissement d'Obala)
3.	<b>Bissiamo Marie thérèse</b>	55	Agricultrice, membre du GIC Paysan	9-11-2021 Endinding
4.	<b>Dougdje Mahamat</b>	56	Coordonateur PNVRA 2004-2018	Juillet 2021, siège PRO-SAPVA, Etoug-Ebe(Yaoundé)
5.	<b>Essimi Lazare</b>	50	Responsable brigade villageoise phytosanitaire FUPROCEAC	10-11-2021-Mfamakap
6.	<b>Guenang Pascal</b>	56	MINADER, Direction des projets	Mars 2021, Yaoundé, Direction des projets
7.	<b>Kelefack</b>	50	Coordonnateur PRODERIP	Mars 2021 MINADER, Yaoundé
8.	<b>Noah Grégoire</b>	55	Responsable brigade villageoise phytosanitaire SOCOODEC	11-11-2021-Nkol Evodo
9.	<b>Nke Awono</b>	52	Responsable brigade villageoise phytosanitaire SOCOOPROCS	11-11-2021-Nkol Mbene
10.	<b>Ngue Bissa</b>	51	Coordonateur du projet tubercules	MINADER, Yaoundé

#### B-Archives

##### 1- Archives du MINADER

La politique agricole du Cameroun oriental dans la perspective du troisième plan quinquennal, août 1969.

Cameroun, cadre sectoriel du développement rural : Evaluation des politiques et institutions sectorielles, 2007.

Politique agricole du Cameroun oriental dans la perspective du 3<sup>e</sup> plan quinquennal, 1987.

Les 10 commandements de la révolution verte et la politique d'une bonne gestion coopérative, Bamenda, 1974.

Décret N°69/ COR, portant réorganisation du secrétariat d'État au Développement Rural.

Loi N°92/006 du 14 août 1992 relative aux coopératives et aux groupes d'initiative commune.

La politique agricole du Cameroun oriental dans la perspective du III<sup>e</sup> plan quinquennal, 1969.

Annuaire des projets et programmes actualisés au MINADER.

Cameroun : cadre sectoriel du développement rural, évaluation des politiques et institutions sectorielles.

Document de stratégie de développement du secteur rural, actualisation, volume I, 2005.

Rapport annuel : œuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté, FIDA 2001.

Actes de la table ronde sur la politique agricole du Cameroun, décembre 1990.

Aide-mémoire sur la politique économique et financière du gouvernement camerounais, Yaoundé, Août 1998.

Décret n°72/438 du 1<sup>er</sup> septembre 1972 portant organisation du ministère de l'agriculture.

Décret N°72 /438 du 1<sup>er</sup> septembre 1972 portant organisation du Ministère de l'Agriculture.

Décret n°74/54 du 26 janvier 1974 portant réorganisation du Ministère de l'Agriculture.

Décret n°76/256 du 1<sup>er</sup> juillet 1976 portant réorganisation du Ministère de l'Agriculture.

Décret n°83/084 du 14 février 1983 portant réorganisation du Ministère de l'Agriculture.

Décret n°89/140 du 27 juillet 1989 portant réorganisation du Ministère de l'Agriculture.

Décret n°2004/101 du 27 avril 2004 portant organisation du Ministère de l'Agriculture.

Loi n°2004/017 du 24 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes.

Décret n°2005/118 du 15 avril 2005 portant organisation du ministère de l'agriculture et du développement rural.

Décret n°2005/118 du 15 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Décrets N°2005/118 du 15/04/05 et N°2005/152 de la 04/05/05 portant réorganisation du MINADER et du MINEPIA.

## **2 Archives du PNVRA**

Cogne Y., Zanafac C Et Als, Plan de Développement des ressources Humaines, Programme National de Vulgarisation et de Formation Agricole du Cameroun, Montréal, CAC international, 1994.

Le PNVRA en raccourci, MINAGRI, 1999.

Rapport d'achèvement du Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricoles (PNVRA), septembre 2004.

Rapport définitif étude d'évaluation des résultats et d'impact du Projet d'Appui au Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole (PNVRA), ETS. Golden Business Circle(GBC- Ingénieurs Conseils), 2012.

Rapport définitif étude de l'évaluation des résultats de l'impact du projet d'appui au Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole, Soft business management consulting (SBMCG), septembre 2004.

Wamba Y., Evaluation des mécanismes de financement et de gestion du PNVRA en rapport avec les activités de vulgarisation agricoles, MINAGRI, 2000.

## II – Sources secondaires

### A Ouvrages

Abwa D., *Cameroun : histoire d'un nationalisme 1884-1961*, Yaoundé, Editions CLE, 2010.

Barre R., *Economie politique*, tome2, 6è édition, Paris, PUF, 1970.

Beaud M., *L'art de la thèse*, Paris, la Découverte, 2006.

Bloch M., *Apologie pour l'histoire ou le métier d'historien*, Paris, Cahier des annales, Armand Colin, 1949.

Douya E., *Analyse de l'impact du Franc CFA sur la production agricole et la sécurité alimentaire au Cameroun. Propositions d'actions*, MINAGRI, 1995.

Ebale R., *Initiation aux méthodes et techniques de l'histoire économique*, Yaoundé, CLE, 2011.

Grawitz M., *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 2001.

Ki-Zerbo J., *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972.

Langlois C. et Seignobos C., *Introduction aux études historiques*, Paris, Hachette, 1992

Maurer J L., *Modernisation agricole, développement économique et changement social : le riz, la terre et l'homme à Java*, Paris, Presses Universitaires de France (PUF), 1986.

N'Da P., *Méthodologie de la recherche de la problématique à la discussion des résultats*, Abidjan, 2002.

----//---., *Méthodologie et guide pratique de recherche du mémoire et de la thèse de doctorat*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Ngoué F., *Implantation des organismes coopératifs dans la zone cacaoyère au Cameroun Oriental 1960-1961*, Yaoundé, IRCAM 1961.

Pycke J., *La critique historique*, Louvain, Bruylant-académia 3è Edition, 2000.

Quivy R. et Campenhoudt L. V., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 2è édition, 1995.

Saly P., *Méthode statistique descriptive pour historien*, Paris, Armand Colin, 1991.

Sobgui T.G., *planification économique et projections spatiales au Cameroun*, Paris, Nouvelles Editions Debresses, 1976.

Steele Commager H., *L'historien et l'histoire*, Paris, éditions Seghers, 1967.

Taubic F et Mahamat B., *Le Logone et Chari face aux dynamiques participatives : logiques, effets et enjeux dans l'arène locale du développement*, Linselles-France, Editions Connaissances et Savoirs, 2019.

Touna Mama., *L'économie camerounaise : Pour un nouveau départ*, Yaoundé, Afrédit, 2008.

Vercueil J., *Analyse sectorielle en agriculture*, Rome, FAO, 1978.

### **C- Articles scientifiques**

Achancho V., "Revue et analyse des stratégies nationales d'investissement et des politiques agricoles en Afrique du Centre : Cas du Cameroun" in A. Elbehri (ed.), *Reconstruire le potentiel alimentaire de l'Afrique de l'Ouest*, FAO/FIDA, pp. 127-158.

Bell J., "L'idée d'une fin des paysans dans l'agriculture camerounaise" in *Journal of the Cameroon Academy of Sciences*, n°2, volume 2, 2002, pp. 121-136.

Delatouche R., "Vers un renouveau de la physiocratie" in *journal de la société française de statistique*, n°117, 1976, pp. 47-53.

Doss F., "A l'école des annales, une règle : l'ouverture disciplinaire" in *Hermès la Revue* n°67, 2013, pp. 106-112.

Eka F., "Investissements agricoles chinois au Cameroun", in *Revue africaine d'environnement et d'agriculture*, n°4(3), 2021, pp. 19-27.

Fouodop Kegné, "Développement rural dans la province du centre au Cameroun", in *Les cahiers d'Outre-Mer*, n°221, 2003, pp. 87-102.

E. Foko, "Les paysans de l'ouest Cameroun face au crédit agricole institutionnel", *économie rurale*, Janvier-Février 1994, pp. 12-15.

Owono C et Havard M., "Rôle des importations dans la consommation alimentaire au Cameroun", in *Acte du colloque sur le développement durable de l'Afrique*, Tome 2, Avril 2011, pp. 480-491.

S Chauvin., "Cameroun : les enjeux de la croissance", in *Macroéconomie et Développement Macrodev*, n°6, 2012, pp. 1- 28.

Valette A., "Les méthodes de planification régionale au Cameroun", in *ORSTOM* n°76, SYaoundé, 1976, p. 1.

Yemmafouo A., "L'agriculture urbaine camerounaise. Au-delà des procès, un modèle socioculturel à intégrer dans l'aménagement urbain", in *Géo carrefour* n°89, volume1, 2014, pp. 85-93.

### **D- Thèses et mémoires**

Abena Etoundi M. J., "La planification économique au Cameroun", Thèse de Doctorat Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2008.

Guimkeu A. R., "Le programme national de vulgarisation et de recherche agricole : Etude historique et apport dans le département de la Menoua (1988-2004)", mémoire de maîtrise en histoire économique et sociale, Université de Yaoundé I, 2004-2005.

Kemogne G A., "Production et commercialisation du maïs dans la région de Bandjoun : Etude historique", mémoire de master II en histoire économique et sociale, Université de Yaoundé I, 2011-2012.

Nkeumi Fondja M., "L'impact de la libéralisation de la caféiculture sur les populations du Ndé 1953-1994", mémoire de DIPES II, ENS Yaoundé, 2008.

Nopoudem J A., "L'union européenne et le développement agricole et rurale du Cameroun, 1960-2000: analyse historique", Thèse de doctorat Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé, 2013.

Obam Mbom S., "La politique agricole du Cameroun", Thèse de Doctorat 3<sup>e</sup> cycle en sciences économiques, Université de Yaoundé, 1982.

Tsala Buni, M., "L'aide internationale au développement du secteur agricole au Cameroun de 1978 à 2013 : le cas du FIDA et de la FAO", mémoire de master II en histoire économique et sociale, Université de Yaoundé I, octobre 2015.

### **E-Sources électroniques**

<https://www.oecd.org>. [En ligne], consulté le 21 juillet 2022.

<https://www.larousse.fr>, [En ligne], consulté le 14 juillet 2022.

<https://www.worldcat.org/fr/opaclink>, [En ligne], consulté le 11 mars 2022.

<https://www.imf.org>, [En ligne], consulté le 10 octobre.

<https://www.worldcat.org/fr/opaclink>, [En ligne], consulté le 11 mars 2022.

<https://wimi-teamwork.com/fr/blog>, [En ligne], consulté le 11 mars 2022.

## TABLE DES MATIERES

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>I</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>III</b>
<b>RESUME</b> .....	<b>IV</b>
<b>ABSTRACT</b> .....	<b>V</b>
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	<b>VI</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES</b> .....	<b>VII</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>CHAPITRE I : CONTEXTE D'IMPLANTATION DES PROJETS SECTORIELS AU CAMEROUN</b> .....	<b>12</b>
I. APERÇU DE LA POLITIQUE AGRICOLE ET RURALE SOUS LE PRISME DU DIRIGISME ÉTATIQUE : LE LIBERALISME PLANIFIÉ.....	<b>12</b>
A. LES PLANS QUINQUENNAUX COMME BOUSSOLE DE LA POLITIQUE AGRICOLE ET RURALE.....	13
1- Les plans quinquennaux et la question agricole.....	13
2- La place du monde rural dans les plans quinquennaux.....	18
B. LES INSTRUMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL.....	20
1- Les structures administratives : du secrétariat au développement rural au ministère de l'agriculture et du développement rural.....	20
a- Le secrétariat d'état au développement rural.....	20
b- Le ministère de l'agriculture (MINAGRI).....	21
c- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER).....	22
2- Les banques agricoles.....	23
3- Les coopératives des planteurs.....	25
II. ....ÉTAT DES LIEUX DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL.....	<b>28</b>
A- LE SECTEUR AGRICOLE.....	28
1- La production rentière.....	28
2- Le secteur vivrier.....	30
B- LE SECTEUR RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ.....	33
1- Renforcement des capacités des ruraux pauvres et leurs organisations.....	34
2- L'amélioration de l'accès aux ressources naturelles productives et aux technologies.....	36
3- L'amélioration de l'accès aux services financiers et aux marchés.....	38
III. LES NOUVELLES ORIENTATIONS DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET AGRICOLE SOUS L'INFLUENCE D'ACTEURS EXTERIEURS.....	40
A- GENERALITES SUR LA CRISE.....	40
1- Les fondements structurels ou internes de la crise.....	40
2- Les fondements conjoncturels de la crise.....	41
B- LES EFFETS DE LA CRISE SUR LE SECTEUR AGRICOLE ET LE MONDE RURAL.....	41
1- Conséquences de la crise dans le secteur agricole.....	42
a- L'ajustement structurel et le désengagement de l'État du secteur agricole.....	42
b- Impact sur les méthodes de planification.....	43
c- La production agricole face à la dévaluation du franc CFA.....	43
2- Conséquences de la crise sur le monde rural.....	44
a- La paupérisation des ruraux.....	44
b- Influence des institutions internationales : les PAS.....	45
<b>CHAPITRE II : PRESENTATION GENERALE DES PROJETS SECTORIELS AU CAMEROUN</b> .....	<b>47</b>

I- GÉNÉRALITÉS SUR LES PROJETS SECTORIELS ET LEUR MISE EN ŒUVRE SOUS LE DIGIRIGISME ÉTATIQUE .....	<b>47</b>
A- GÉNÉRALITÉS SUR LES PROJETS/PROGRAMMES SECTORIELS .....	48
1- Aperçu descriptif sur les notions de projets et de programmes .....	48
2- L'évolution des projets sectoriels .....	50
B- LES PREMICES DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS/PROGRAMMES SECTORIELS SOUS LA PLANIFICATION ECONOMIQUE .....	50
1- Les projets/programmes sectoriels sous les plans fédéraux (1960-1972).....	50
a- Le premier plan quinquennal et les balbutiements des projets sectoriels agricoles.....	51
b- Le deuxième plan quinquennal et le décollage effectif des projets sectoriels agricoles...	51
2- Les plans unitaires et la mise en œuvre des projets sectoriels (1972-1991) .....	52
a- Le troisième plan quinquennal et la poursuite des projets sectoriels agricoles .....	53
b- Le quatrième plan quinquennal et le développement rural par l'introduction des projets intégrés .....	55
c- Le cinquième plan quinquennal et la mise en œuvre des projets agricoles et intégrés.....	57
II-...LA FIN DE L'IPPE ET LA REPRISE DES PROJETS/PROGRAMMES SECTORIELS .....	<b>59</b>
A- CONTEXTE ET IMPLICATIONS DE L'ATTEINTE DE L'IPPE .....	59
1- Contexte de mise en place et enjeux de l'IPPE .....	59
2- Les implications de la fin de l'IPPE: la mise en place des projets à financements IPPE .....	60
B- TYPOLOGIE DES PROJETS SECTORIELS .....	60
1- La classification selon l'étendue du projet : projets régionaux et nationaux .....	61
2- La Classification des projets selon le mode de financement .....	62
a- Les projets à financements conjoints .....	62
b- Les projets financés par les bailleurs de fonds.....	62
c- Les projets financés à partir des capitaux nationaux.....	64
3- Les projets agricoles ou intégrés .....	65
4- Les projets en cours au MINADER .....	67
III-. LES ACTEURS DE FINANCEMENT DES PROJETS SECTORIELS AU CAMEROUN .....	<b>68</b>
A- LES ACTEURS INTERNATIONAUX .....	68
1- Les acteurs multilatéraux .....	68
a- Les institutions du Groupe Banque Mondiale .....	69
b- La banque africaine de développement (BAD) et la banque islamique de développement (BID) .....	70
c) Le FAO et Le PNUD .....	71
d) L'Union Européenne.....	71
2-Les acteurs bilatéraux .....	71
a- L'Allemagne .....	72
b- La France .....	72
c- La Chine.....	72
B- LES ACTEURS NATIONAUX .....	73
1- Les acteurs institutionnels.....	73
a- Les départements ministériels .....	73
2- Les acteurs non institutionnels .....	75
a) Les organisations de la société civile.....	75
b) Le secteur privé agricole .....	76

<b>CHAPITRE III : LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL AU CAMEROUN : LE CAS DU PROGRAMME NATIONAL DE VULGARISATION ET DE RECHERCHE AGRICOLE (PNVRA) DE 1988 A 2017.....</b>	<b>77</b>
I-.. ORIGINE ET EVOLUTION DU PROGRAMME NATIONAL DE RECHERCHE ET DE VULGARISATION AGRICOLE .....	77
A- Contexte et fondements de la mise sur pied du PNVRA .....	78
1- Contexte d'implémentation du Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole au Cameroun .....	78
2- Les raisons de la mise sur pied du PNVRA .....	78
B- LE LONG PROCESSUS DE MISE EN PLACE : DU PNVFA AU PNVRA (1998-2020). .....	79
1- Le Programme National de Vulgarisation et de Formation Agricole (PNVFA) .....	79
a- Les formations spécifiques ou ponctuels du PNVFA .....	80
b- Les formations permanentes à l'intérieur du pays .....	83
1- Le Programme National de Vulgarisation Agricole (PNVA).....	87
2- Le Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole (PNVRA) 1998-2004 .....	88
3- Le Projet d'Appui au Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole(PNVRA) 2006-2011 .....	89
II- PRESENTATION GENERALE DU PROGRAMME NATIONAL DE VULGARISATION ET DE RECHERCHE AGRICOLE .....	<b>90</b>
A- Les objectifs du PNVRA .....	91
1- L'objectif global.....	91
2- Les objectifs spécifiques .....	91
B- Structure du PNVRA .....	91
1- Les structures de décision .....	91
2- La structure d'exécution du PNVRA .....	92
C-Fonctionnement du PNVRA .....	93
1- Les mécanismes de transmission des données.....	93
2- La procédure de passation des marchés .....	94
3- Le financement du PNVRA .....	94
a- Les modes de fonctionnement .....	95
b- Les taux de réalisation financière .....	95
c- Prévisions et réalisations des décaissements.....	96
III- LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME NATIONAL DE VULGARISATION ET DE RECHERCHE AGRICOLE.....	<b>97</b>
A- VOLET VULGARISATION AGRICOLE ET APPUI AUX ORGANISATIONS PAYSANNES .....	97
1- La vulgarisation agricole.....	97
2- L'appui aux organisations de producteur et les liens avec le secteur privé .....	98
B- LE VOLET RECHERCHE AGRICOLE ET DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES .....	99
1- Le volet recherche agricole .....	99
2- Formation et valorisation des ressources humaines.....	99
C- LE VOLET OPERATION PILOTE DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF VILLAGEOIS ET PREVENTION CONTRE LE VIH/SIDA.....	101
1- Opération pilote de développement communautaire participatif villageois .....	101
2- Opérations de prévention contre le VIH/SIDA.....	101
<b>CHAPITRE IV : BILAN CRITIQUE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET AGRICOLE SOUS LES PROJETS SECTORIELS.....</b>	<b>103</b>



I-LES ACQUIS DES PROJETS SECTORIELS : UNE RELATIVE REDYNAMISATION DU SECTEUR AGRICOLE ET RURAL.....	<b>103</b>
A- LES PROJETS/PROGRAMMES SECTORIELS DU MINADER : UN CADRE PROPICE AUX FORMATIONS .....	103
1- La création des cadres de formation en agronomie : un préalable au renforcement des capacités des populations rurales .....	103
a- La création des cadres propices à la formation et à la recherche agronomique.....	104
b- L’approvisionnement en intrants agricoles .....	105
2- La dynamique de structuration des organisations rurales .....	106
a- Un cadre législatif et réglementaire favorable à la création.....	107
b- Des appuis divers apportés par les différents projets du MINADER. ....	107
3- Relatif appui du monde rural à l’accès aux services financiers et aux marchés .....	108
B- APPUI A LA DIMENSION GENRE ET A L’ACCES EQUITABLE AUX RESSOURCES PRODUCTIVES ET AUX TECHNOLOGIES .....	109
1- Une relative prise en compte de l’aspect genre.....	109
a- La politique de scolarisation favorable au développement de l’éducation en milieu rural .....	109
b- La promotion de l’éducation des filles en milieu rural .....	110
2- Un appui à l’amélioration de l’accès équitable aux ressources naturelles et productives .....	111
a- Le rôle des femmes dans les instances de décision au niveau local ou communautaire. ....	111
b- La participation des femmes dans les organisations rurales .....	111
c- L’accès des agricultrices à la vulgarisation et autres composantes .....	112
II-LES FAIBLESSES DES PROJETS SECTORIELS DU MINADER ET REGRESSEMENT DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL AU CAMEROUN.....	<b>112</b>
A- LES FAIBLESSES STRUCTURELLES DES PROGRAMME/PROJETS SECTORIELS DU MINADER .....	113
1- Une incohérence notoire dans la coordination des programmes/projets.....	113
2- Des incohérences dans les stratégies d’évaluation et de formation avec le profil des cadres du MINADER .....	114
3- Une faible capitalisation des acquis des projets/programmes du MINADER depuis 1960 .....	115
a- Une faible plus-value au terme de la réalisation des projets/programmes sectoriels du MINADER .....	115
a- Une absence de pérennisation des initiatives et des cas de projets inachevés .....	117
B- LES FAIBLESSES D’ORDRE MANAGERIALES .....	117
1- De multiples difficultés liées aux déficits multiples dans l’exécution des projets .....	118
a- Les déficits financiers .....	118
b- Les déficits techniques et matériels .....	121
2- L’impact des différents déficits sur l’aboutissement des projets sectoriels agricoles et ruraux du MINADER.....	122
a- La réalisation approximative de certains projets .....	122
b- De multiples projets inachevés .....	123
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>124</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>126</b>
<b>SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>142</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>147</b>